flaran 2

L'HOMME ET LA ROUTE

en Europe occidentale au Moyen Age et aux Temps modernes

LES CHEMINS DE PÈLERINAGE DANS LA FRANCE MÉDIÉVALE

A-t-il jamais existé des « chemins de pèlerinage » ? C'est en effet en vain que l'on cherche cette dénomination dans les textes opérant une classification de la voirie aussi bien au Moyen Age qu'à toute autre époque. Pourtant la question du classement des voies de communication n'a pas laissé les juristes indifférents : ainsi Ph. de Beaumanoir, dans ses Coutumes de Beauvoisis 1 et Jean Bouteiller dans sa Somme rurale ou Grand coustumier général de practique civil et canon (ique) 2 se sont-ils attachés à ce point.

Le premier au chapitre xxv de son œuvre intitulé « De quel larguesche le quemin doient estre, et dou conduit as pélerins et as marchands; et comment ils doivent être maintenus sans empiries, et des trueves en quemin 3 » annonce cinq catégories de voies de communication 4. Déception pour notre propos : malgré l'allusion aux pèlerins dans l'intitulé du chapitre, la classification est opérée uniquement à partir de la largeur du chemin et non point des catégories d'utilisateurs. Ainsi, notre auteur distingue :

- les sentiers qui ne peuvent être empruntés que par les piétons et qui sont destinés à relier les grands chemins entre eux ou les villages proches entre eux; leur largeur est de quatre pieds;

4. Ibid, nº 719.

^{1.} Ph. de Beaumanoir, Coutumes de Beauvaisis, ed. Am. Salmon, Paris. 1899, 2 vol. auxquels a été adjoint un t. III, intitulé Commentaire historique et juridique, par G. Hubrecht, Paris, 1974.

2. J. BOUTEILLER, La somme rurale ou le grand coutumier général de practique civil et canonique, éd. Louys Charondas le Caron, Lyon, 1621.

3. Ed. cit., t. I, p. 367-382, n° 718-742.

- les carieres, voies où les charrettes peuvent circuler à condi-— les carieres, voies ou les animaux doivent être menés à condit de rester en file et où les animaux doivent être menés à la brid de rester est de huit pieds ; leur largeur est de huit pieds;

leur largeur est de nuit projet leur largeur est de nuit projet leur largeur est de nuit projet leur largeur est de seize pieds ; charrent projet leur largeur est de seize pieds ; charrent leur largeur de front ; sa largeur est de seize pieds ; charrent leur largeur de front ; sa largeur est de seize pieds ; charrent leur largeur est de nuit projet leur largeur est de nuit projet leur largeur est de nuit projet leur largeur est de seize pieds ; charrent la largeur est de seize pieds ; charren - une troisieme sorte, permet, en outre, aux bête pieds; peuvent circuler de Hont, peuvent circuler de Hont, en outre, aux bêtes qui y circulent — la quatrième sorte permet, en outre, aux bêtes qui y circulent — la quatrième sorte permet, en outre, aux bêtes qui y circulent — la quatrième sorte permet, en outre, aux bêtes qui y circulent — la quatrième sorte permet, en outre, aux bêtes qui y circulent — la quatrième sorte permet, de la quatrième sorte permet, de paître et de se reposer : elle met en relation les s'y arrêter, de paître et de se reposer ; sa largeur est de trens s'y arrêter, de paître et de se reposer ; sa largeur est de trens s'y arrêter, de paître et de se reposer ; sa largeur est de trens s'y arrêter, de paître et de se reposer ; sa largeur est de trens s'y arrêter, de paître et de se reposer ; sa largeur est de trens s'y arrêter, de paître et de se reposer ; sa largeur est de trens s'y arrêter, de paître et de se reposer ; sa largeur est de trens s'y arrêter, de paître et de se reposer ; sa largeur est de trens s'y arrêter, de paître et de se reposer ; sa largeur est de trens s'y arrêter, de paître et de se reposer ; sa largeur est de trens s'y arrêter, de paître et de se reposer ; sa largeur est de trens s'y arrêter, de paître et de se reposer ; sa largeur est de trens s'y arrêter, de paître et de se reposer ; sa largeur est de trens s'y arrêter, de paître et de se reposer ; sa largeur est de trens s'y arrêter, de paître et de se reposer ; sa largeur est de trens s'y arrêter ; s'y a s'y arrêter, de paître et de son y perçoit des péages; sa largeur est de trente de et les châteaux et on y perçoit des péages; sa largeur est de trente de les châteaux et on y perçoit des péages; sa largeur est de trente de les châteaux et on y perçoit des péages; sa largeur est de trente de la contraction de la cont

pieds;

— la cinquième sorte comprend « li cemin que Julien César fit fere ;

— la cinquième sorte comprend » li cemin que Julien César fit fere ; — la cinquième sorte comprendent la circulation des hommes et de soirante la circulation de soirante la circulation des hommes et de soirante la circulation de soirante la ci tracés en droite lighe, le proposition de la largeur est de soixante-qualmarchandises à longue distance; leur largeur est de soixante-qualmarchandises à longue distance; pieds.

Aucun chemin n'est donc classé comme « de pèlerinage ». Toe au plus, peut-on estimer que c'est sur les chemins des quatrième au plus, peut-on estimer que c'est sur les chemins des quatrième au plus, peut-on estimer que c'est sur les chemins des quatrième au plus propres à assurer les liaisons à l cinquième catégories, plus propres à assurer les liaisons à longue de tance que l'on a des chances de rencontrer nos pieux voyageurs rendant dans les sanctuaires les plus fameux de la chrétienté.

les créates aotions de largeur et de possibilités de circulation peter mitans, animaux ou attelages président à la classification à Bouteiller On lit au titre LXXXV de son ouvrage « Des droicts da chemins et voieries 5 » : « ... si sçachez que par plusieurs noms se non ment droicts de voierie, c'est à scavoir voye, piesente, sentier, carrière travers, chemins royaux, cours de rivière, car tous peuvent être voiene appellez... » et les critères de cette classification sont :

- la voye ou piesente, de deux pieds et demi de large, ne peut ên empruntée que par des piétons:

- le sentier doit avoir cinq pieds de large « ou tant que chars ! puissent passer »... et les animaux peuvent y circuler;

- la carrière « est chemin si commun que tous y peuvent aller de venir à pied « est chemin si commun que tous y peuvent aller de venir à pied » est chemin si commun que tous y peuvent aller de venir à pied » est chemin si commun que tous y peuvent aller de venir à pied » est chemin si commun que tous y peuvent aller de venir à pied » est chemin si commun que tous y peuvent aller de venir à pied » est chemin si commun que tous y peuvent aller de venir à pied » est chemin si commun que tous y peuvent aller de venir à pied » est chemin si commun que tous y peuvent aller de venir à pied » est chemin si commun que tous y peuvent aller de venir à pied » est chemin si commun que tous y peuvent aller de venir à pied » est chemin si commun que tous y peuvent aller de venir à pied » est chemin si commun que tous y peuvent aller de venir à pied » est chemin si commun que tous y peuvent aller de venir à pied » est chemin si commun que tous y peuvent aller de venir à pied » est chemin si commun que tous y peuvent aller de venir à pied » est chemin que tous y peuvent aller de venir de veni venir à pied ou à cheval, à char ou à charrette sans différence n contredit... et doit avoir dix pieds de large au moins... »;

pieds : ce sont des characteristre une largeur de vingt ou vingtein pieds : ce sont des chemins qui permettent les communications « d'us pays en autre » et paurent à qui permettent les communications « d'us charrois ; pays en autre » et peuvent être empruntés par gens, bêtes ou charres le chemin royal ne doit jamais avoir moins de quarante pieds de large, il sert aux relations lointaines « d'un pays en autre et d'un

lei encore, donc, aucune allusion à des « chemins de pèleringe) Comme précédemment, nous devrons nous limiter à penser que le pèlerins en à la rigueu

CH

Faut-« chemins fications (tage les c pas pour

Les en aucu de droit municati L'inexis les pèle ne leur ne fait pieux correst ou le Ainsi. limite. fait, I routes en ét

> press de ce être. muni profi circo mal pour repe C'es

> > pou la aux

5. Ed. cit., p. 8

pèlerins empruntaient de préférence les chemins royaux, les travers, à la rigueur, les carrières.

Faut-il donc renoncer à notre propos étant établi que la catégorie « chemins de pèlerinage » n'est que fantomatique ? Non, car les classifications dont nous venons de rendre compte ne nomment pas davantage les chemins de transhumance ou les chemins sauniers et ce n'est pas pour autant que ceux-ci n'ont pas existé.

Les chemins de pèlerinage, pouvons-nous conclure, ne constituent en aucune manière une catégorie juridique. Il n'existe aucune règle de droit qui serait spécialement applicable au long des voies de communication qui seraient empruntées uniquement par les pèlerins. L'inexistence d'une telle catégorie s'explique d'ailleurs sans difficulté : les pèlerins n'étaient pas seuls sur la route et jamais aucun chemin ne leur a été réservé. Par l'expression « chemins de pèlerinage » on ne fait guère que constater que ces voies étaient employées par les pieux voyageurs de préférence à d'autres dans la mesure où elles correspondaient pour eux au trajet le plus court, le plus commode ou le plus sûr pour se rendre au sanctuaire terme de leur démarche. Ainsi, sur ces routes, les pèlerins se concentraient-ils. Peut-être, à la limite, formaient-ils l'essentiel de leur clientèle ? Et, de cet état de fait, les textes portent témoignage qui, à la fois, donnent à certaines routes (ou portions de routes) des noms évoquant un pèlerinage tout en établissant leur fréquentation par d'autres que des pèlerins 6.

Dans ces conditions, nous retiendrons ici pour définition de l'expression « chemin de pèlerinage », un axe emprunté par la majorité de ceux qui se rendaient à un sanctuaire dans un but pieux (et, peutêtre, majoritairement par eux), de préférence à d'autres voies de communication plus incertaines dans leurs tracés, plus difficiles dans leurs profils, (donc plus longues à parcourir), plus dangereuses du fait de circonstances locales (risque de guerre, présence de pillards, justice mal rendue, péages abusifs, mauvais entretien...), moins bien équipées pour donner l'asile aux voyageurs et moins jalonnées de ces sanctuaires mineurs dans lesquels les pèlerins se plaisaient à se recueillir et se reposer au cours de leur longue progression vers le but de leur voyage. C'est à l'étude des chemins ainsi définis que nous nous attacherons pour une période allant des années 1140 au terme du xvº siècle (de la rédaction du Guide du pèlerin de Saint-Jacques-de-Compostelle aux derniers « itinéraires » connus de pèlerins médiévaux).

condition la bride; charrettes

culent de les cités ente-deux

fere » : s et des e-quatre

ème et ue diseurs se

ulation on de ts des nomrrière, bieries

être

er et

irs y

cinq d'un ois;

'une

les

^{6.} G. Jugnot, Autour de la via podiensis du Guide du pèlerin de Saintlacques de Compostelle, th. pour le doctorat d'Etat en droit, Université de Paris II, 1979, dactyl., t. I, principalement p. 338-357.

Le Guide du pèlerin de Saint-Jacques de Compostelle

Le Guide de la Coste-Messelière, « un texte irréfutable conte tentative moderne de nier la réalité : C'est, écrit R. de la Coste moderne de nier la réalité des che lequel se briserait toute tentative moderne de nier la réalité des che lequel se briserait toute tentative moderne de nier la réalité des che lequel se briserait toute tentative moderne de nier la réalité des che lequel se briserant toute tella malgré les fables qui l'encombrent le mins de Saint-Jacques et cela malgré les fables qui l'encombrent le mins de Saint-Jacques et ses imprécisions 8 ». Ce document mins de Saint-Jacques et ceta imprécisions 8 ». Ce document s'inspartis pris de son auteur et ses imprécisions 8 ». Ce document s'inspartis pris de son auteur et ses imprécisions 8 ». Ce document s'inspartis pris de son auteur et ses imprécisions 8 ». Ce document s'inspartis pris de son auteur et ses imprécisions 8 ». Ce document s'inspartis pris de son auteur et ses imprécisions 8 ». partis pris de son auteur et de l'église de Compostelle la glore dans un ensemble plus de l'église de Compostelle, de l'apôtre Jacques le Majeur et de l'église de Compostelle,

L'auteur du Guide, Aimery Picaud, prêtre de Parthenay-le-Vien en Poitou, reste bien mystérieux malgré les nombreux travaux qui ont déjà été consacrés. Il ne nous appartient pas ici de rendre compe des diverses hypothèses émises à son sujet. On retiendra simplement qu'on renonce désormais à l'identifier à Olivier d'Asquins, personnes eui, accompagné d'une certaine Gerberge, a apporté l'œuvre à Compos telle. Très vraisemblablement notre Aimery Picaud était-il un des grecaque passionné par les pèlerinages et les voyages les plus lois tains, soucieux de faire participer sa passion par ses contemporain et peur-être - pourquoi pas ? - d'exercer un ministère original m bord des routes 9.

Quelles sortes de renseignements le Guide nous livre-t-il? Tou d'abord une description des chemins de Saint-Jacques, accompagne d'une liste des sanctuaires que le pèlerin ne doit pas manquer de visiter chemin faisant vers le tombeau de Galice 10. On ne manquen pas d'être frappé par la description plutôt laconique qui est donné des chemins au nord des Pyrénées par opposition au soin porté l décrire la partie espagnole du trajet : pour Aimery Picaud, diraiten les choses sérieuses ne commençaient qu'à Saint-Michel-en-Cize ou Borce suivant que l'on a choisi de franchir la montagne à Roncevaux

7. Sur l'emploi qu'il y aurait lieu de faire des termes « itinéraires » de pèlerinage de Saint-Jacques de Compostelle » dans Saint Louis pèlerin et le prinage de Rocamadour au XIII siècle. Luis siècle de saint Louis pèlerin et le prinage de Rocamadour au XIII siècle de la saint Louis pèlerin et le prinage de Rocamadour au XIII siècle de la saint Louis pèlerin et le prinage de Rocamadour au XIII siècle de la saint Louis pèlerin et le prinage de la saint la saint la saint Louis pèlerin et le prinage de la saint la sai rinage de Saint-Jacques de Compostelle » dans Saint Louis pelerio.

8. Pèlerins et chemins de Saint-Jacques en France et en Europe du Saint-Jacques de Saint-Jacqu

CHEMIN

ou au Somport autre chose qu tions, à partir nombre de qu

Le prem traversé Saint qualifié de v Saint-lacques des autres 11. pèlerinages précisément

Il est Arles, tête de saint Tr « chercher faubourgs défunts da vénérer la quittée, la est prolix la plus toute vra tante au le pèlerin corps du garde au tation d à dévier à parco progress voyageu Modeste Thibery se voie Et là s de Pro entre S tronçon

> Reina. L dite vi

Sompor - cett

^{8.} Pèlerins et chemins de Saint-Jacques en France et en Europe du X Saint-Jacques dans le pays du sud de la France et en Espagne du Nord 9. Sur le Codex Calixtinus, le Guide du pèlerin et A. Picaud. G. 10. Le Guide du pèlerin de Saint-Jacques de Compostelle, 5 & France et en Espagne du Nord 10. Le Guide du pèlerin de Saint-Jacques de Compostelle, 5 & France et en Espagne du Nord 10. Le Guide du pèlerin et A. Picaud. G. 10. Vielliard, Mâcon, 1979, p. 2-5.

le Guide » laissés itinéraires

le contre des cherent, les s'insère a gloire

e-Vieux qui lui compte plement onnage omposclerc s loinporains nal au

Tout pagnée er de quera onnée orté à nit-on, ou à evaux

e cheet le pèlesiècle

Saintdans 458-GNOT- ou au Somport. Dans ces conditions, il est illusoire de vouloir dresser autre chose qu'un simple schéma général indiquant de grandes directions, à partir du *Guide*. Ce schéma se compose de grands axes, au nombre de quatre.

Le premier gagne l'Espagne par le col du Somport, après avoir traversé Saint-Gilles du Gard, Montpellier et Toulouse. Ce chemin est qualifié de via tolosana ou encore de via egidiana : où le chemin de Saint-Jacques des uns, est, de toute évidence, celui de Saint-Gilles des autres ". Cette route se présente comme une véritable cascade de pèlerinages successifs qui nous permettent de jalonner un peu plus précisément son tracé.

Il est tout d'abord recommandé au pèlerin de ne point quitter Arles, tête de pont de cette route, sans avoir « rendu visite » au corps de saint Trophime, puis à celui de saint Césaire. Après quoi, il lui faut « chercher » les reliques de saint Honorat et de saint Genès dans les faubourgs de la cité, aux Alyscamps où il doit intercéder pour les défunts dans l'une des églises du cimetière et, le grand Rhône traversé, vénérer la colonne du martyre de saint Genès à Trinquetaille. Arles quittée, la première étape est celle de Saint-Gilles du Gard. Le Guide est prolixe à propos de ce saint et de son sanctuaire et décrit avec la plus grande minutie la châsse qui renferme son corps. Selon toute vraisemblance, c'est là l'étape ressentie comme la plus importante au long de cette route. Puis, après avoir traversé Montpellier, le pèlerin doit se rendre dans la vallée de Gellone pour « visiter » le corps du « bienheureux confesseur Guillaume ». Il faut ici prendre garde au fait que l'auteur du Guide, dans le but d'assurer la fréquentation d'un sanctuaire qu'il considère comme important, n'hésite pas à dévier ses lecteurs hors de la route la plus directe et la plus aisée à parcourir pour les faire s'engager dans une région sauvage, où la progression est malaisée, comme les gorges de l'Hérault. Ensuite, notre voyageur est invité à rendre hommage aux trois martyrs d'Agde : Tibère, Modeste et Florence, ensevelis dans l'abbaye bénédictine de Saint-Thibery. Après quoi, il faut attendre Toulouse pour que le Jacquaire se voie proposer une nouvelle dévotion locale : celle de saint Sernin. Et là s'arrête la description des stations à faire au long de cette voie de Provence : de même qu'il a omis de préciser le tracé du chemin entre Saint-Thibery et Toulouse, le Guide néglige d'indiquer celui du tronçon qui joint Toulouse au village de Borce, au pied du col du Somport. C'est seulement en cet endroit qu'il entame la description - cette fois très détaillée - du chemin aragonais jusqu'à Puente-la-Reina.

La seconde route décrite est celle des Bourguignons et des Teutons dite via podiensis. A son propos, Aimery Picaud est d'une discrétion

^{11.} Ed. cit., p. 34.

désespérante. Tout au plus, nous apprend-il qu'elle passe par Notre. désespérante. Tout au plus, nous applets de Moissac avant Dame du Puy, Sainte-Foy de Conques et Saint-Pierre de Moissac avant Dame du Puy, Sainte-Poy de Conques à Ostabat et franchir les Pyrénées aux de rejoindre les deux suivantes à Ostabat et franchir les Pyrénées aux

sur

rot ms

pc

S

La troisième route retenue est celle qui « traverse Sainte-Marie. Madeleine de Vezelay, Saint-Léonard en Limousin et la ville de Péri. madeleine de vezeray, Satti Zeoffat « traverse » appliquée au passage gueux ». On remarque l'expression « traverse » appliquée au passage gueux ». On remarque rexpression de cette route à Vézelay. Ce verbe peut faire douter que ce sanctuaire de cette route à vezetay. Ce soit le point de départ du chemin. Il s'agirait plutôt du lieu où se sont le point de départ du creation du nord de l'Europe. Quoi qu'il en concentraient les pèlerins venus du nord de l'Europe. Quoi qu'il en soit, la vénération des reliques de sainte Marie-Madeleine est la première des obligations des pèlerins empruntant ce parcours. Ensuite, aucune précision n'est donnée sur le parcours à suivre pour aller « rendre visite » au corps du bienheureux Léonard, à Noblat, en Li mousin. Cependant, on peut déduire de la violente diatribe faite à cette occasion contre les moines du monastère de Corbigny que le chemin entre Vezelay et la Loire, évitait cette localité. Après Noblat, la dévotion suivante est consacrée à saint Front, à Périgueux, Chose curieuse, Saint-Martial de Limoges est négligé 12. Après quoi le tombeau de saint Front ayant été décrit assez sommairement, s'achève le passage consacré à la via lemovicensis.

La quatrième et dernière route envisagée est la via turonensis. La description de ce chemin commence à Orléans. Dans cette ville, il est recommandé aux pèlerins de vénérer, dans l'église Sainte-Croix, le bois de la vraie croix et le calice de saint Euverte et, dans l'église Saint-Samson, la patène qui servit lors de la dernière Cène, Aimery Picaud ajoute le tombeau de saint Euverte « dans cette même ville » mais il commet là une très légère erreur : en réalité l'abbaye Sa it-Euverte se trouvait hors des murs. Après Orléans, le pèlerin ga ne Tours où on ne peut que s'étonner de la rapidité du passage consacré à saint Martin. Le tombeau de celui-ci n'était-il pas, en effet, le principal lieu de pèlerinage des royaumes francs ? Son culte ne s'était-il pas répandu jusqu'en Espagne à tel point qu'on a pu prétendre avec beaucoup de vraisemblance que la via turonensis n'est qu'un chemin de Saint-Martin « retourné » ? Quant à l'auteur du Guide, vraiment soucieux d'assurer en tout point la supériorité de Compostelle sur l'ensemble des pèlerinages mineurs, il ajoute même que l'église tourangelle a été construite à l'imitation de celle de Compostelle. Les parentés de style sont indéniables mais la simple comparaison des dates de construction des deux édifices suffit à renverser l'affirmation

De Tours, les pèlerins se dirigeaient vers Poitiers où ils se recueillaient auprès du tombeau de saint Hilaire. De là, ils gagnaient Saint-

^{12.} Sur ce point, voir la communication, à ces mêmes journées, de Barrière, « Vieux itinéraires entre Limousin et Périgord ».

Jean-d'Angély et Saintes. Mais, ici, nous sommes en présence d'une supercherie commise par l'auteur. En effet, de Poitiers à Saintes, la route directe ne passe pas par Saint-Jean-d'Angély : de nombreuses mentions de « chemins de Saint-Jacques » retrouvées dans les actes poitevins le prouvent. Donc, pour Saint-Jean-d'Angély comme pour Saint-Guilhem-du-Désert et peut-être Conques, il s'agit de détourner le flot de pèlerins progressant au long de la route la plus rapide vers un sanctuaire situé à l'écart de celle-ci mais possédant une insigne relique dont la vénération par les pèlerins était considérée comme insuffisante par ses gardiens ou par Aimery Picaud.

A Saintes, les pèlerins priaient sur les reliques de l'évêque Eutrope. La part faite à ce sanctuaire dans le Guide est exceptionnelle : le long récit de la passion du saint s'y trouve intégralement retranscrit. De Saintes, les pèlerins se rendaient à Blaye, au bord de la Gironde, et là, se trouvaient en contact avec la légende de Charlemagne : on leur offrait de se recueillir sur la tombe du preux Roland. De Blaye, ils gagnaient Bordeaux et s'engageaient après cette ville dans la traversée des Landes où ils passaient par Belin, second contact avec la légende carolingienne, où étaient conservées les reliques d'Olivier, et d'autres compagnons du grand roi morts au tragique combat de Roncevaux. De Belin, les pèlerins, à travers les étendues sableuses et marécageuses, se dirigeaient vers l'Adour, le Pays basque et le village carrefour d'Ostabat 13.

La suite de la description du chemin navarrais puis du chemin français de Puente-la-Reina à Compostelle (bien plus détaillée) n'est plus de notre propos, il nous reste à nous interroger sur le point de savoir quelle a pu bien être la portée de cet ouvrage.

Le Guide décrit-il une réalité, propose-t-il des itinéraires nouveaux, met-il (voie moyenne) en forme des chemins déjà suivis de façon empirique? Dans le premier cas, il n'apporterait rien que ses contemporains qui seraient déjà allés en Galice ne sachent déjà et ne soient prêts à transmettre oralement aux candidats du voyage ; dans le second cas, il serait à la limite de la supercherie ; dans le troisième, il serait l'œuvre salutaire qui aurait discipliné les courants de circulation, anarchiques encore, des pieux voyageurs en direction de Compostelle, tout en leur facilitant le trajet et leur assurant le plus grand bénéfice spirituel dans la mesure où il leur permettrait de ne pas manquer en cours de route des lieux saints vénérables quoique « mineurs ».

Le ton péremptoire employé par A. Picaud (« quatuor viae sunt... ») semble vouloir accréditer la première hypothèse. Pourtant, cette assurance dissimule mal les imprécisions qui subsistent et est même contredite, pour le Poitou, par de nombreux documents.

t, en Lifaite à que le Noblat. . Chose ombeau passage isis. La ville, il

par Notre. oissac avanı

yrénées aux

ainte-Marie-

le de Péri.

u passage

sanctuaire

ieu où se

qu'il en

st la pre-

Ensuite,

our aller

-Croix. l'église Aimery ville » Saintgagne nsacré prinétait-il avec nemin iment

tou-Les des ation

SUL

cucilsaint-

e B.

^{15.} Pour plus de détails sur chacun de ces chemins et une bibliographie à propos de chacun d'eux, G. Jugnot, op. cit., p. 5-13 et xxx-xxx.

La thèse de la simple proposition semble tout aussi excessive La thèse de la simple proposition le pèlerinage de Compostelle Au moment de la rédaction du Guide, le pèlerinage de Compostelle période la siècle et demi. Pendant cette période la compostelle de la compostelle Au moment de la rédaction du Office, pendant cette période, le flor est vieux d'environ un siècle et demi. Pendant cette période, le flor est vieux d'environ un siecle et delli.

des pèlerins se soumettant aux contraintes de la route (franchissement des pèlerins se soumettant aux contraintes de la nécessité de trouver des des pèlerins se soumettant aux contraintes des montagnes ou des fleuves...) et à la nécessité de trouver des gites, des montagnes ou des fleuves au long de certains axes. Picaudies des montagnes ou des fleuves...) et a long de certains axes. Picaud ne avait commencé à se canaliser au long de Saint-Jacques ex pilist avait commence à se cananser du long de Saint-Jacques ex nihilo. Il pouvait donc pas dessiner ses chemins de Saint-Jacques ex nihilo. Il pouvait donc pas dessiner ses d'une réalité plus que séculaire, était contraint de tenir compte d'une réalité plus que séculaire. L'hypothèse moyenne de la mise en forme semble donc être préfé.

L'hypothese moyenne de la linde constater, notre auteur n'invente-t-rable : pas plus qu'il ne se limite à constater, notre auteur n'invente-trable : pas pius qu'il ne se mine. Mais, dans le but de favoriser le il ses chemins de Saint-Jacques. Mais, dans le but de favoriser le rayonnement de tel ou tel sanctuaire, il modèle ses itinéraires davanrayonnement de tel ou tel saints à visiter que de l'infrastructure routage en fonction des rieur serve un exemple de cet état d'esprit : Saint-Jean-d'Angély sur la via turonensis; Vézelay sur la via lemovicensis ; Saint-Guilhem-du-Désert sur la via tolosana ; Sainte-Foy de Conques sur la via podiensis.

La géographie des chemins de Saint-Jacques en France étant ainsi esquissée, il nous reste à vérifier si, en pratique, la leçon d'Aimery Picaud a été entendue. Cette enquête peut être menée grâce à un certain nombre d'« itinéraires » de pèlerins qui sont parvenus jusqu'à nous.

Les itinéraires de pèlerins

Malheureusement, ces « itinéraires » sont tous très postérieurs au Guide du pèlerin : les plus récents ne sont que du xive siècle. Autre inconvénient : dans leur immense majorité, ils concernent la via tolosana. La via lemovicensis n'est représentée (et très partiellement) qu'une seule fois par le voyage du sire de Caumont 14. Les viae suronensis et podiensis ne sont pas du tout représentées ; pour la podie isis. nous n'avons encore retrouvé aucun document de cette sorte 15 en ce qui concerne la turonensis, ceux qui sont en notre possession sont tous d'époque moderne 16. Enfin, sur quelques kilomètres, de Bayonne à Roncevaux, on possède le récit d'un anonyme pèlerin anglais 17.

Ce n'est donc, en définitive, que sur la via tolosana que nous pouvons mettre le Guide à l'épreuve des itinéraires médiévaux.

En Toulous par R.F aucun d origine Gilles l'unani l'étape Miche

> aux ne di Cet est Ron jace aba me

> > dé

ro

^{14.} Ed. J. Vielliard, à la suite du Guide du pèlerin, op. cit., p. 132-140. 15. Ce chemin étant dit, par le Guide lui-même, celui des bourguignons se teutons peut-être fonde in la Guide lui-même, celui des bourguignons et des teutons peut-être faudrait-il orienter les recherches vers des fonds conser-

et des teutons peut-être faudrait-il orienter les recherenes vers vés en Suisse, en Allemagne, en Autriche...

16. R. DE LA COSTE MESSELIÈRE, « A propos des itinéraires pour pèlerins des XVIII et XVIII siècle » dans Compostelle, n° 22. p. 35 et « Un itinéraire » Un livre pour les pèlerins de Senlis (1690) », ibid.; p. 32-37; Ch. GROSSET.

17. Hakluytus Posthumus or Purchas his pilgrims by S. PURCHAS, Glasgow. 1905; t. VII, p. 528-529 (trad. dans G. Jugnot, op. cit., p. 401-402).

aussi excessive. de Compostelle période, le flot (franchissement ouver des gites. es. Picaud ne ex nihilo. II éculaire.

nc être préféur n'invente-tfavoriser le raires davantructure routat d'esprit : a via lemoainte-Foy de

étant ainsi n d'Aimery grâce à un nus jusqu'à

érieurs au cle. Autre a via toloiellement) viae turopodiensis. rte 15 : en ssion sont Bayonne lais 17

que nous ux.

132-140. urguignons

pelerins flineraire Glasgow.

En ce qui concerne la première partie de cette route, d'Arles à Toulouse, il nous suffira ici de renvoyer au travail publié à ce sujet par R.H. Bautier 18. A partir de cette étude, nous constatons que : aucun des itinéraires cités ne prend son début à Arles; tous ont leur origine à Avignon ou Bagnols-sur-Cèze; aucun ne passe par Saint-Gilles du Gard; aucun ne fait le détour par Saint-Guilhem-du-Désert; l'unanimité se fait en revanche s'agissant de Montpellier et Toulouse ; l'étape de Saint-Thibery n'est négligée que par le seul Lorenzo di Santo Michele a Castello.

Pour ce qui est du second tronçon de cette route, de Toulouse aux Pyrénées, nous renverrons, pour le détail, à notre propre étude 19 ne dressant ici qu'un simple tableau comparatif des itinéraires étudiés 20, Ce tableau nous permet toutefois de remarquer que : le col du Somport est délaissé, d'une façon absolument générale, au profit de celui de Roncevaux, rejoint par Orthez et Saint-Palais; le caminum sancti jacobi frances qui évitait le site futur de la bastide de Gimont est abandonné au profit d'un chemin nouveau qui traverse cette localité; le passage par Marciac est unanime et implique aussi un détournement du chemin lié à la fondation d'une ville nouvelle : nos pèlerins délaissent avec un bel ensemble, vers Saint-Christaud, le vieux caminum romeum sancti jacobi dit aussi iter romeum antiquum.

Principaux sanctuaires français et itinéraires de Bruges

Jusqu'ici, nous ne sommes que trop préoccupés des seuls pèlerins jacobites. Il est temps de nous tourner vers d'autres sanctuaires et, à l'aide des Itinéraires de Bruges, de tenter de reconstituer les chemins y conduisant.

Il ne saurait bien sûr être question de recenser tous les sanctuaires français qui ont connu quelque renommée locale à un moment quelconque des siècles médiévaux. Nous devrons nécessairement nous limiter à une petite minorité d'entre eux qui a connu une vogue assez longue dans le temps et un rayonnement à grande distance.

Nous pouvons dresser cette liste à partir des sources suivantes : - « Mémoire touchant les erreurs des Albigeois, les pénitences qu'on leur imposait... », Ancien registre de l'inquisition de Carcassonne (retouché fin xIII° siècle) 21 ;

^{18. «} Recherches sur les routes de l'Europe médiévale, 11 : Le grand axe routier est-ouest du médi de la France, d'Avignon à Toulouse », dans Bull. philol. et Hist., 1961, p. 285-305.

19. G. Jugnot, op. cit., p. 360-369 et pièces justificatives n° 2-4-7-8 et 9 (avec références concernant chacun des « itinéraires » cités).

20. Tableau hors-texte : « La via tolosana de Toulouse aux Pyrénées d'après les itinéraires des pèlerins », ci-dessous p. 83.

21. H.G.L., I. VIII, preuves, c. 985.

— « De practica inquisitionis... » de Bernard Gui, rédigée vers 13212 — « De practica inquisitionis... » de beux rémissionnaires conditionnels — sanctuaires désignés comme but aux rémissionnaires conditionnels = sanctuaires désignés comme les années 1354-63 23 ;

par le roi de France dans les années 1354-63 23; par le roi de France dans les années de pèlerinages pénitentiels pour sanctuaires choisis comme lieux de pèlerinages pénitentiels pour sanctuaires choisis comme les années 1383-1388 24. les habitants de Douai dans les années 1383-1388 24.

La liste du registre de l'inquisition de Carcassonne porte d'abord La liste du registre de l'inqueste comme majeurs. Cette première quatre noms de sanctuaires considérés comme majeurs. Cette première quatre noms de sanctuaires consideres que pour tracer les itinéraires liste ne nous concerne pas autrement que pour tracer les itinéraires liste ne nous concerne pas autrement puisqu'aussi bien aucure d'acceptant pui acceptant liste ne nous concerne pas automont quisqu'aussi bien aucun de ces « de transit » des pèlerins s'y rendant puisqu'aussi bien aucun de ces « de transit » des peiernis sy londe. Il s'agit de : Beatorum aposto-lieux de culte ne se trouve en France. Il s'agit de : Beatorum apostolieux de cutte ne se trouve en la lacobi Compostellae ; Beati Thomae lorum Petri et Pauli Romae ; Beati Jacobi Compostellae ; Beati Thomae cantuariensis; Trium regum colonia.

La seconde liste, celle des sanctuaires dits mineurs, nous intéresse beaucoup plus directement puisqu'elle contribue à parsemer la carte de France de lieux de pèlerinage. On y lit : Beate Mariae de Bolonia Supra Mare; de Valleviridi; de Tabulis in Montepesulano; de Serinhano; de Ruppe Amatoris; de Podio; de Carnoto; de Parisiis; de Pontisara; de Solacho; Beatae Mariae Magdalenae in Sancto Maximio in Provincia : Sancti Aegidi in Provincia : Sancti Guilhelmi de Deserto ; Sancti Antonii Viennensis; Sancti Martialis; Sancti Leonardis Diocesis Limovicensis; Sancti Dyonisii; Sancti Ludovici in Francia; Sancti Vincenti de Castris.

Le De practica inquisitionis de Bernard Gui établit aussi une distinction entre pèlerinages majeurs et mineurs. Des premiers (dont la liste est semblable à celle donnée par le document précédent) nous ne dirons rien. En revanche, la liste des pèlerinages mineurs comporte quelques variantes. Elle se compose de : Beate Marie de Rupo Amatoris; de Podio Aniciensis; de Valle Viridi; de Tabulis in Montepessulano; de Serinhano; Sancti Guillermi de Deserto; Sancti Petri de Montemajori ; Sancte Marthe de Tarascone ; Sancte Mariae Magdalenae apud Sanctum Maximinum : Sancti Antonii Viennensis ; Sancti Marcialis et Sancti Leonardi Limovicinio; Sancti Dyonisi et Sancti Ludovici : Beate Marie de Carnoto in Francia : Sancti Severini in Burdegala ; Beate Marie de Solaco ; Sancte Fidis de Conchis Dyocesis Ruthenensis; Sancti Pauli Narbonensis; Sancti Vicencii de Castris; Sancti Dominici in Bononia.

Les sanctuaires désignés dans les lettres de rémission accordées par le roi de France entre mars 1354 et décembre 1363, sont par ordre de fréquence : Notre-Dame de Boulogne (26) : Notre-Dame du

24. D'après Espinas, La vie urbaine à Douai au Moyen Age, 4 vol. Paris. 1915, t. IV, p. 580-585, n° 1392 et p. 592, n° 1400.

Puy telle Saint de F Clér Rola

> hab La Ro Ni

> > à B p

er

^{22.} Ed. Douais, Paris, 1886, p. 37-38.
23. G. Jugnor, «Le pèlerinage et le droit pénal d'après les lettres de rémission accordées par le roi de France», dans Cahiers de Fanjeaux, t. XV.

ers 1321 2; onditionnels

ntiels pour

te d'abord e première itinéraires un de ces m apostoi Thomae

intéresse la carte e Bolonia de Serinrisiis; de Maximio Deserto; dis Dioa; Sancti

nt) nous omporte pe Ama-Monte-cti Petri Magda-cti Sancti erini in Dyocesis Castris:

ccordées ont par ame du

ettres de

ol., Paris.

Puy (12); Notre-Dame de Chartres (9); Saint-Jacques-de-Compostelle (4); Mont-Saint-Michel (3); Saint-Nicolas de Varangeville (2); Saint-Martin de Tours (2); Saint-Gilles du Gard (2); Notre-Dame de Rocamadour (1); Saint-Léonard de Corbigny (1); Notre-Dame de Cléry (1); Saint-Thibaud en Auxois (1); Notre-Dame de Mont-Roland (1); Sainte-Catherine de Rouen (1).

Enfin les sanctuaires, lieux de pèlerinages pénitentiels pour les habitants de Douai, étaient : Notre-Dame du Puy; Lausanne; Sainte-Larme de Vendôme; Saint-Victor de Marseille; Sainte-Catherine de Rouen; Saint-Gilles en Provence; Saint-Jacques en Galice; Saint-Nicolas de Varangeville.

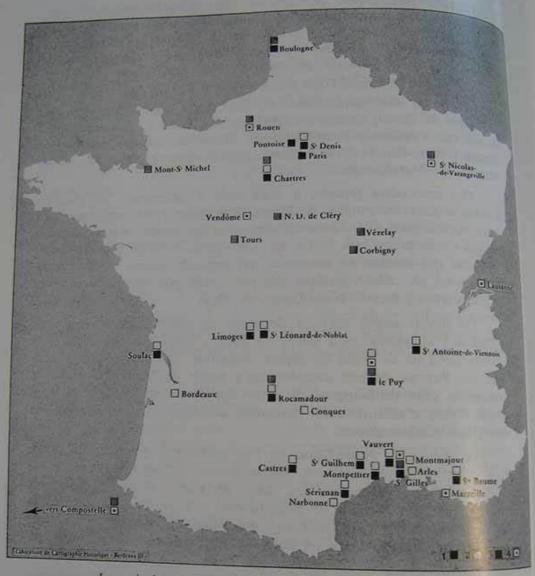
Ces sanctuaires repérés, il nous reste à déterminer les chemins employés pour s'y rendre. A défaut d'itinéraire précis correspondant à un voyage particulier, nous utiliserons ici les fameux « itinéraires de Bruges », composés vers la fin du xive siècle 25. Nous commencerons par celui qui conduit au sanctuaire qui apparaît comme le plus populaire en ce xive siècle, puisque cité par toutes nos sources et souvent à plusieurs reprises : Notre-Dame du Puy.

De Brugis usque nostram dominam de podio. Cet itinéraire ne prend son autonomie qu'à partir de Paris : cette dernière ville nous servira donc ici de point de départ. Toutefois, l'autonomie de ce chemin du Puy ne devient complète qu'à partir de Montargis où il se sépare de celui de Bourges : le détail des étapes entre Paris et Montargis figure d'ailleurs dans l'itinéraire de Brugis usque Bourges en Berry per Parisiis directe.

Le chemin de Notre-Dame du Puy présente la particularité d'être très direct : il ne comporte aucun détour permettant la visite de quelques autres sanctuaires en cours de route. Il est parfaitement indépendant des chemins de Saint-Jacques : il ne fait que croiser la via lemovicensis à La Charité-sur-Loire. Mais, en revanche, il pouvait bien être considéré comme un itinéraire pour gagner le Puy conçu non plus comme au point d'aboutissement, mais de départ...

De Brugis usque nostram dominam de rupe majori. Notre-Dame de Rocamadour apparaît aussi comme très populaire : parmi nos sources, seuls les pèlerinages pénitentiels de Douai n'en font pas mention. Cet itinéraire ne devient, lui aussi, autonome qu'à partir de Paris. Il détermine un trajet indépendant lui aussi des chemins de Saint-lacques. Toutefois, il faut remarquer que le parcours de Paris à Orléans sera, à l'époque moderne, adopté par les pèlerins jacquaires venant de Paris et se dirigeant vers Tours de préférence au parcours par Chartres. Mais le Guide du pèlerin ne le suggérait-il pas qui, faisant commencer

^{25.} En attendant la réédition de ce document par R.H. Bautier, il faux encore utiliser la publication, défectueuse en plus d'un endroit, de E.T. Hamy dans Recueil de voyages et de documents, t. XXII, Paris, 1908.



Les principaux sanctuaires de pêlerinage au XIVe siècle.

- 1. Sanctuaires de pélerinage cités dans le « Mémoire touchant les erreurs des Albigeois, les pénitences qu'on leur imposait... » Ancien registre de l'inquisition de Carcassonne (retouché à la Cia d'albigeois) de l'inquisition (retouché à la cia d'albigeois) de l'inquisiti de Carcassonne (retouché à la fin du xiii° s.), HGL, t. VIII, preuves, c. 985.
- Sanctuaires de pèlerinage cités dans le De practica inquisitionis... de Bernard Gui (1321), éd. Douais, Paris, 1886, p. 37-38.
- Sanctuaires désignés comme buts de pèlerinages par le roi de France aux rémis-sionnaires conditionnels dans les années 1354-1363.
- 4. Sanctuaires choisis comme lieu de pelerinage pénitentiels pour les habitants de la ville de Douai dans les années 1383-1588, d'après Espinas, La vie urbaine à Douai au Moyen Age, Paris, 1913, t. IV, p. 580-585 et 592.

son chemi en son hi ce pas er vallée de que aus dévotion nant de Limoges

En dite « 1 tuaire o le Bel

D usque marqu Chart ment, déjà l'itine est c Royi gem

> jaco qui Ent l'ét: la tra COE pa

> > ins m ha rai

> > > Wi vi no

son chemin à Tours, et comme pris d'un remords de conscience revenaît, en son huitième chapitre, sur les dévotions à faire à Orléans? N'était-ce pas engager les pèlerins du nord et de Paris à gagner Tours par la vallée de la Loire plutôt que par Notre-Dame de Chartres? On remarque aussi que les pèlerins de Rocamadour rendaient d'abord leur dévotion à Saint-Léonard (où ils croisaient les pèlerins jacquaires venant de Vézelay) et négligeaient — cux aussi — Saint-Martial de Limoges.

Enfin, à partir de Martel, cet itinéraire nous engage sur la voie dite « royale » suivie par saint Louis lors de son pèlerinage au sanctuaire quercynois en 1244, puis par Philippe le Bel en 1303, Charles IV le Bel en 1324 et, enfin, Louis XI en 1463 ».

De Brugis usque sanctum jacobum per naverram, primo de Parisius usque Tours directe. Il faut donc, ici aussi, partir de Paris. On remarque immédiatement que cet itinéraire « direct » évite délibérément Chartres. N'est-ce pas une négligence pour des pèlerins sauf, évidemment, s'ils se sentent autorisés à couper au plus court comme ayant déjà effectué ce pèlerinage? Sans nul doute et, sans plus tarder. l'itinéraire ajoute une variante : Aliter per curnotum. Le parcours est commun jusqu'à Saint-Arnoult puis gagne Chartres par « get de la Royne » et rejoint le précédent à Bonneval. On note alors un allengement total du trajet de 3 lieues (52 au lieu de 49).

L'itinéraire se poursuit sous la rubrique : De Tours usque sanctum jacobum per Bordeaux. Cet itinéraire épouse donc exactement celui qui était préconisé, de Tours aux Pyrénées, par le Guide du pêlerin. Entre Paris, et éventuellement Chartres, et Tours nous remarquons l'étape de Vendôme (pèlerinage de la Sainte-Larme). Au-delà de Tours la fidélité au schéma de Picaud est poussée à l'extrême puisque le trajet de Politiers à Bordeaux se fait non par Angoulème (ce qui raccourcit pourtant nettement la distance et les Brugeois qui n'hésitem pas à « court-circuiter » Notre-Dame de Chartres ne semblent pas insensibles à cet aspect du problème!) mais par Saintes et Blaye et même par Saint-Jean-d'Angély, malgré ce que nous avons dit plus haut au sujet de cette localité.

Au retour de Saint-Jacques, les Brugeois prévoient un autre itinétaire : Aliter redeundo de Sancto Jacobo veniendo per Tolosam et provintiam. Cet itinéraire, qui débute à Ostabat, n'est autre que notre via tolosana, déjà bien connue, décrite à contre-sens. A son proposinous ne ferons que remarquer : la confirmation des passages par Marciac et Gimont : la curieuse omission de la ville d'Auch.

^{26.} J. Jertant, « Saint Louis à Rocamadour », dans Saint Louis pellerie p. 9-25, ainsi que « Linex et chemies », dans Le fivre des mémbre de Normaldour, Luciech, 1925, p. 25-43.

Autre pelerinage, celui de la Sainte-Baume qui peut être atteinte Autre pèlerinage, celui de la sante speluncam beate marie magda. de deux manières : De Avenione usque speluncam beate marie magda. de deux manières : De Avenione usque que maximinum. Mais comment lene per Massiliam ou Aliter per sanctum maximinum. Mais comment lene per Massiliam ou d'abord, en poursuivant son chemin lene per Massiliam ou Amer per sanction poursuivant son chemin après gagnait-on Avignon? Tout d'abord, en poursuivant son chemin après gagnait-on Avignon? De podio usque avenionem oxicana; mais gagnait-on Avignon? Tout d'abord, en prionem oxicana; mais aussi, Le Puy-en-Velay: De podio usque avenionem oxicana; mais aussi, Le Puy-en-Velay: en venant du nord, en mettant le Le Puy-en-Velay : De podio asque at du nord, en mettant bout à beaucoup plus directement, en venant du nord, en mettant bout à beaucoup plus directement, de Bruges à la Champagne et au d beaucoup plus directement, en voitait à la Champagne et au sillon bout plusieurs « itinéraires » de Bruges à la Champagne et au sillon bout plusieurs « itinéraires » pous négligerons le parcours de R. bout plusieurs « itineraires » de bruges à rhodanien. Faute de place, nous négligerons le parcours de Bruges à rhodanien. Faute de place, nous négligerons le parcours de Bruges à rhodanien. Faute de place, node a maintenant négligé celui de Bruges à Reims comme nous avons jusqu'à maintenant négligé celui de Bruges Reims comme nous avoirs jusque d'abord gagner Troyes (directement ou par à Paris. De Reims, il faut d'abord gagner Troyes (directement ou par à Paris. De Reims, il faut d'abelle Mâcon, il ne reste plus qu'à des. Châlons), puis rejoindre Mâcon. De Mâcon, il ne reste plus qu'à des. Châlons), puis rejoinure macon, cendre les vallées de la Saône, puis du Rhône, par Valence et Avignon,

Le grand axe nord-sud ainsi défini pouvait donc se parcourir au plus vite en évitant tous les détours ou, à l'inverse, donner lieu à au plus vite en evitait tous ; la visite des grandes abbayes cister-plusieurs pèlerinages annexes ; la visite des grandes abbayes cisterpiusieurs pereimages unitate viam mais aussi Dijon, Cluny et Saint-ciennes signalées comme extra viam mais aussi Dijon, Cluny et Saint-Antoine-de-Viennois. On remarque aussi le choix offert à Valence : demeurer sur la rive gauche du Rhône et voyager en terre d'empire ou traverser le fleuve pour le franchir de nouveau à Avignon même.

Il faut signaler ici qu'Avignon n'était pas, bien sûr, un point terminal ni seulement le départ du chemin de la Sainte-Baume : non seulement cette ville est le terme de l'itinéraire de retour de Galice mais est tête de pont en direction de la côte méditerranéenne de l'Espagne, le voyage commençant par un court itinéraire :

De Avinione usque Montem pessulanum. Très différent de celui de Montpellier à Avignon que nous avons déjà décrit puisque les étapes en sont : Avignon, Tarascon, le Rhône, Beaucaire, Vauvert, Lunel et Montpellier. Le plus frappant ici est sans nul doute le dédain marqué pour Saint-Gilles du Gard! Mais la ville de Montpellier pouvait aussi être atteinte en venant du Puy par un itinéraire qui emprunte la fameuse voie Régordane.

Revenons maintenant vers le nord et signalons deux itinéraires qui, au départ de Reims l'un et l'autre, conduisent à Saint-Nicolas de Varangeville. Pour mémoire, nous rappellerons que les Itinéraires de Bruges comportent trois routes permettant de se rendre à Bourges : per Parisiis directe, per Rotomagum et per Bloys. Mais il ne semble pas que Bourges, malgré deux dévotions locales, ait été pour eux des sanctuaires de pèlerinage bien prisés...

Ces itinéraires flamands parcouraient donc le territoire français de sorte à relier la plupart des grands sanctuaires que nous avons évoqués, parfois au prix de détours ou d'incursions dans des secteurs en « cul-de-sac ». A l'inverse, une minorité de nos sanctuaires était délaissée et ce manque d'intérêt est surprenant pour certains d'entre eux de grande renommée : Saint-Martial de Limoges, Sainte-Foy de Conques, époq

> peut la t l'inc igno viae nal on COL tio fat res

> > ga de q

du

e atteinte
ie magdacomment
nin après
ais aussi,
t bout à
au sillon
Bruges à

e Bruges t ou par qu'à des-Avignon.

parcourir er lieu à es cisteret Saint-/alence : d'empire n même.

un point ne : non le Galice de l'Es-

de celui isque les Vauvert, le dédain llier pouemprunte

itinéraires Nicolas de éraires de Bourges : ne semble ir eux des

re français avons évosecteurs en s était déd'entre eux by de Conques, le Mont-Saint-Michel, Saint-Gilles du Gard et surtout, à cette époque, Notre-Dame de Boulogne.

En tout cas, pour en revenir aux chemins de Saint-Jacques, on peut affirmer que deux se trouvent consacrés (sauf en ce qui concerne la traversée des Pyrénées pour ce qui est de la via tolosana et de l'incursion à Saint-Guilhem-du-Désert) tandis que deux autres sont ignorés. Somme toute, cela n'est guère surprenant : le parti pris des viae lemovicensis et podiensis de traverser le Massif central en diagonale ne pouvait guère les prédisposer à un grand avenir. Au contraire, on remarque que les Itinéraires de Bruges dessinent des chemins qui contournent l'obstacle par le sillon rhodanien ou l'Aquitaine à l'exception du chemin du Puy qui peut se poursuivre vers le Midi. Mais il faut voir en ce choix une raison politique : par ce trajet, les voyageurs restaient toujours dans le royaume de France. En revanche, l'arrêt du chemin de Rocamadour à la cité mariale et son absence de prolongation vers Toulouse est frappante ; de même l'interruption à Bourges de trois itinéraires qui y conduisent : au-delà il faudrait, au terme de quelques étapes, affronter l'obstacle que l'on préfère contourner.

Les mentions de chemins 27

Il y a lieu de les rechercher dans les actes de diverses sortes conservés dans les archives et où, souvent, la voirie sert de confront. Ces chemins sont affectés de noms qui nous rendent des services d'inégales valeurs.

On peut ainsi avoir des chemins qui sont affectés du nom d'une ville à atteindre : de moindre intérêt pour nous puisque non désignés comme desservant un sanctuaire de pèlerinage, ils ne peuvent toutefois nous laisser indifférents puisqu'ils contribuent à préciser le trajet suivi entre deux étapes connues : ainsi en va-t-il dans l'Aveyron du « Grand chemin de Lyon, du Puy, d'Albrac à Espalion » ou encore du cami roudanes, nom affecté aux environs de Naucelles, au chemin de Rodez à Toulouse et dans le Tarn du camy toulzo suite du précédent entre Gaillac et Saint-Sulpice-la-Pointe.

D'intérêt capital sont pour notre propos les chemins affectés du nom d'un sanctuaire de pèlerinage à atteindre. C'est à leur recherche qu'il faut s'attacher avec le plus de soin. Ainsi, découvre-t-on des « chemins de Saint-Jacques » qui permettent de préciser les « itinéraires » que nous avons décrits ou même les chemins du Guide.

Il serait ici bien trop long (et sans intérêt) de citer toutes les mentions de chemins de Saint-Jacques déjà répertoriées. Il convient seulement de faire quelques remarques. Ces mentions sont essentielle-

^{27.} G. Jugnot, op. cit., p. 338-357, où sont citées (avec références) la plupart des mentions auxquelles il est fait allusion ici.

ment méridionales et se rencontrent en grande quantité au long de ment méridionales et se tenedad qu'à partir de Moissac sur la via la via tolosana; elles n'apparaissent qu'à partir de Moissac sur la via la via tolosana; enes n'apparata via lemovicensis; la via turonensis podiensis; de Périgueux sur la via lemovicensis; la via turonensis podiensis; de Perigueux sur les mentions y apparaissent faisant exception dans la mesure où de telles mentions y apparaissent faisant exception dans la messare sont les mentions de chemins de Saint-dès le sud du Poitou. Rares sont les mentions de chemins de Saintdes le sud du Follou. Raise Pour une raison sur laquelle nous revien-Jacques en langue vulgarion de majorité extraites d'actes rédigés drons, elles sont dans leur immense majorité extraites d'actes rédigés drons, elles sont dans les mentions de chemins de Saint-Jacques ne sont pas en latin. Mais les inches les seules à devoir capter notre attention. Aussi, devons-nous être attentifs aux chemins conduisant aux sanctuaires situés en bordure des chemins de Saint-Jacques (chemin de Saint-Gilles relevé à Orcet dans le Puy-de-Dôme, par exemple, et donnant ce nom à ce qui est. pour l'itinéraire de Bruges, le chemin de Notre-Dame du Puy) 28 ainsi qu'aux sanctuaires étrangers au réseau saint-jacquaire tels, entre autres, « les chemins montois » rencontrés dans des documents normands 24.

cam

pas

rom rédi

du

pas

e C

« C

ext

lac

em

VU lai

46

d'

jc

Ces mentions nous permettent donc de façon indiscutable de situer sur le terrain le chemin qui était considéré comme celui des pèlerins parce que l'immense majorité de ces derniers avait coutume de l'emprunter sans que, bien sûr, il ne leur fût réservé et sans qu'ils fussent seuls à l'emprunter. Elles nous permettent aussi de dater l'époque où ce chemin était celui des pèlerins : avec un peu de chance, on peut retrouver, dans un même secteur, plusieurs mentions de cet ordre ne s'appliquant pas au même chemin et découvrir l'évolution valeur que celle d'un chemin affecté du nom d'un sanctuaire précis. du réseau de voies de communication.

Nous devons aussi prendre garde aux « chemins romieux ». On sait que le qualificatif de « romieux » à l'origine réservé aux seuls pèlerins de Rome a fini par s'appliquer aux pèlerins d'une façon générale. Les chemins romieux étaient eux aussi, au début, des « chemins de Rome ». Ils sont devenus des chemins de pèlerins tout simplement. Dans nos recherches, la mention d'un tel chemin a donc autant de

Dans le Midi, s'agissant en particulier de la recherche des chemins de Saint-Jacques, la découverte de chemins romieux est des plus importantes. Nous venons d'y faire allusion, rares sont, dans les actes rédigés en langue vulgaire, les chemins de Saint-Jacques. En revanche, les « chemins romieux » y sont très souvent nommés. Un linguiste, F. Baby. a proposé, lors du 15° colloque de Fanjeaux, en 1979 , une explication fort vraisemblable de ce phénomène : dans la langue populaire

^{28.} R.H.F., t. XII, p. 281-282 (Chronique de Saint-Pierre-le-Vif de Sens) cité par R.H. BAUTIER, « Les routes de l'Europe médiévale... », op. cit. 11. 29, L. Musser, « Pèlerins et pèlerinages en Avranchin jusqu'au xII^{*} siècle ». dans Revue de l'Avranchin et du pays de Granville, t. XXIX, 1962, p. 223-224 de Fanjeaux, t. XV, p. 57-78.

camin de Sent Jacme s'applique en priorité à la voie lactée. Pour ne pas créer de confusion, le chemin terrestre devient donc le « chemin romieu ». En revanche, le risque de confusion s'estompe si l'acte est rédigé en latin, surtout s'il est rédigé par un clerc ignorant la langue du pays et pour qui, de toute façon, le risque de confusion n'existe pas. Une carte dressée par F. Baby des lieux où la voie lactée est dite « chemin de Saint-Jacques » et des lieux où on trouve des mentions de « chemins de Saint-Jacques » dans les actes montre combien cette explication est solide : partout où la langue populaire désigne la voie lactée comme le « chemin de Saint-Jacques » seuls les actes latins emploient caminum sancti jacobi tandis que les actes en langue vulgaire préfèrent « chemin romieu ». Au contraire, où la langue populaire ignore cette désignation de la voie lactée, on voit apparaître « chemin de Saint-Jacques » en langue vulgaire dans la documentation.

Ainsi, en recherchant, les mentions des types que nous venons d'évoquer et en les cartographiant sommes-nous en possibilité de joinjoindre les étapes que le Guide ou les itinéraires nous ont révélées.

2. La vie sur les chemins de pèlerinage

Comme les juristes médiévaux, nous la saisirons sous deux de ses aspects principaux : la protection des pèlerins en chemin (in via defensio) et l'accueil à donner aux pèlerins (ubique praesidium) 31.

In via defensio.

Deux problèmes se posent essentiellement : celui des péages et

celui de savoir qui était protecteur des pèlerins en route.

Il est très commun d'affirmer que les pèlerins étaient systématiquement exempts du paiement des péages. Cette affirmation semble excessive. En effet, malgré les proclamations en ce sens, nous apprenons que les péagers n'ont jamais cessé de harceler les pèlerins pendant tout le Moyen Age et par ailleurs, tandis que périodiquement est répétée et reprise la prétendue règle de dispense, bien peu nombreuses sont les pancartes de péages à faire allusion aux pèlerins.

Le texte de base en cette matière est celui du Décret de Gratien, 2º Partie, Cause XXIV, Question 3, c. xxIII (dit canon Si quis romipetas...) inspiré du c. xvi du concile de Latran. Toutefois deux variantes sont indiquées qui, pour nore propos, confèrent au texte une portée bien différente. La version du Décret est la suivante : c. xxII. Com-

revienrédigés nt pas attenre des t dans . pour qu'aux . « les

ong de

· la via

onensis

raissent

Saint-

le de ii des utume qu'ils l'éponance. le cet lution précis.

. On seuls généemins ment. nt de ins de mporédigés e. les

Sens)

Baby,

cplica-

ulaire

siècle ». 223-224.

^{31.} Sur les problèmes juridiques posés par la condition de pèlerins et le pèlerinage, voir F. Garrisson, « A propos des pèlerins et de leur condition pèlerinage, voir F. Garrisson, « A propos des pèlerins et de leur condition pèlerinage, dans Etudes d'histoire du droit économique offertes à G. Le Bras, juridique », dans Etudes d'histoire du droit économique offertes à G. Le Bras, juridique », t. 11, p. 1165 et suite et, plus récemment, H. Gilles, « Lex pereparis, 1965, t. 11, p. 1165 et suite et, plus récemment, H. Gilles, « Lex pereginorum », dans Cahiers de Fanjeaux. t. XV, p. 161-189.

32. Mansi, Amplissima Collectio Conciliorum, t. XXI, col. 285.

munione privetur qui romipetas, vel peregrinos, vel mercatores molestare munione privetur qui romipetas, tel peregrinos et peregrinos et praesumit. Item Calixtus Papa : Si quis romipetas, et peregrinos et praesumit. Item Calixtus papa : sanctorum oratoria visitante. praesumit. Item Canxius l'apa sanctorum oratoria visitantes capere apostolorum limina et alorium sanctorum oratoria visitantes capere apostolorum limina ei utoriani et mercatores novis teleneorum et seu rebus quas ferunt spoliare et mercatores novis teleneorum et seu rebus quas Jerun spondie de la version du concile de la version de la vers padagiorum exactionnious moissans la version du concile de Latran munione careat christiana. Mais dans la version du concile de Latran munione careat christiana. Il est ajouté en marge dans l'édition le mot mercatores est absent! Il est ajouté en marge dans l'édition le mot mercatores est divente de la sacra loca visitantes, non moles.

Mansi : c. xvi. Ut romipeta et alia sacra loca visitantes, non moles. Mansı : c. xvi. et remipetas, et peregrinos apostolorum limina et aliorum tentur. Si quis romipetas, et peregrinos apostolorum limina et aliorum sanctorum oratoria visitantes capere, seu rebus quas ferunt spoliare, et novis teloneorum, seu pedaticorum exactionibus molestare tentaverit, donec satisfecerit, communione abstineat christiana. Done, dans le premier cas, les délits visés sont : s'emparer des pèlerins ; dépouiller les pèlerins des objets qu'ils portent ; tourmenter les marchands par de nouvelles exactions de tonlieux et péages. Ce dernier délit ne se commet donc pas à l'encontre des pèlerins... En revanche, le mot mercatores supprimé, ce délit devient aussi commis avec les pèlerins comme victimes! Cependant, il faut remarquer qu'il s'agit toujours de les tourmenter avec des novis exactionibus. De cet adjectif novis on peut déduire qu'il existait au contraire des exactiones de tonlieux et péages coutumières et parfaitement régulières 33.

Quasi contemporain de ces textes, le Guide du pèlerin tente de faire admettre, non sans une certaine ambiguïté, la thèse de l'exemption systématique : Cum non debeant rite accipere tributum nisi a mercatoribus tantum, a peregrinis et ab omnibus transeuntibus injuste accipiunt 34. Ce qui n'est pas vraiment confirmé par la phrase suivante, à moins d'admettre qu'A. Picaud ait alors perdu de vue ses protégés pour s'intéresser aux marchands ou aux autres catégories de voyageurs : Quando debent more accipere de qualibet re quattuor nummos vel sex, oto vel duodecim, duplum scilicet capiunt 35. Et il conclut quelques lignes plus bas sur cette phrase péremptoire : Sciendum quia ipsi portagerii a peregrinis tributum nullo modo debent

Mais avant d'en arriver là, il avait lancé une diatribe contre certains personnages qui se livraient à des perceptions injustes envers les pèlerins, au rang desquels le roi d'Aragon en personne. Il réclamait leur excommunication jusqu'à ce qu'ils aient expié leurs forfaits par une longue pénitence publique et nouvelle ambiguité! Modum

^{33.} Certes novis fait aussi défaut devant pedaticorum et n'apparaît que dans la version originale novis pedagium mais on peut admettre que l'adjectif ticorum. D'ailleurs, la distinction entre nouveaux tonlieux d'une part et peda 34. Ed. cit., p. 22.

35. Ibid. p. 22.

36. Ibid. p. 22-23.

stare

os et

pere

n et

com-

tran,

ition

oles-

rum

iare,

nta-

lans

iller

par

se

rca-

nme

les

eut

iges

de

ion

rca-

uste

nte.

egés

rs :

wel

uel-

juia

ntre

vers icla-

faits

jectif

in tributis suis ponant 37. Nous conclurons donc sur ce point que malgré les affirmations péremptoires rapportées plus haut, le principe d'exemption n'avait rien d'absolu. Des péages modérés et justifiés perçus de longue date étaient admis par le droit coutumier.

Les récits de pèlerins du xve siècle laissent entendre qu'en trois siècles le problème n'a guère changé de dimensions : ils sont en effet fertiles en allusions et plaintes contre les perceptions abusives. C'est Jean de Tournai qui est le plus prolixe à ce propos. Approchant du Pays basque, il note pour commencer les péages de Sauveterre-de-Béarn et au passage des gaves : mais s'agissant des bacs sur les gaves notre homme ne fait que s'étonner qu'il n'y ait d'exemption pour personne sans pour autant se scandaliser. Somme toute, un bac est un service ; il est normal de rémunérer le passeur et de contribuer à l'entretien de la barque. D'ailleurs, cela Aimery Picaud lui-même l'admettait, à condition que les tarifs ne fussent point prohibitifs et que les passeurs ne surchargeassent point leurs barques. Cependant, à partir de cet endroit et jusqu'à Saint-Jean-Pied-de-Port, il décrit une véritable cascade de péages : il y a là, à ses yeux, à n'en pas douter, une situation exceptionnelle car jamais encore, il n'avait fait allusion à cette question et n'y revient pas dans la suite de son carnet de route. Mais, ce qui, chez les péagers, excite le plus sa rancune, bien davantage que le principe du péage ou les sommes prélevées, est la méthode à la fois brutale et vexatoire dont ils usaient. En cela son récit recoupe les indications données par le Guide du pèlerin ...

Dans ces conditions, il n'est guère étonnant que rares soient les pancartes de péages à faire expressément allusion aux pèlerins. Pourtant certaines sont fort détaillées et font même allusion aux « filles de joies »! Ceux-ci, semble-t-il, doivent être traités comme tous les passants à pied et si, d'aventure, l'une d'entre elles les mentionne ce n'est point, à notre avis, pour rappeler une règle universelle mais au contraire pour faire une faveur particulière aux pieux voyageurs. L'exemple le plus fameux est celui du tarif des péages de Jaca et Pampelune, de 1076-1094, qu'A. Picaud aurait sans nul doute bien aîmé voir se généraliser. On y lit : De romero non prendant ullam causam ³⁹. Ailleurs, ce n'est qu'exceptionnellement qu'on trouve une mesure de ce type.

^{37.} Ibid, p. 22.

38. Le récit de voyage de Jean de Tournai est conservé à la Bibliothèque 38. Le récit de voyage de Jean de Tournai est conservé à la Bibliothèque municipale de Valenciennes, ms. 493. J. Vielliard en a effectué une transcription demeurée inédite, qu'elle a eu l'obligeance de nous laisser consulter. R. de la Coste-Messelière, à partir de la même transcription, a récentment présenté une communication consacrée à cet itinéraire devant l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres

⁸¹ Belles-Lettres.
39. J.M. LACARRA, «Un arancel de aduanas del siglo XI», dans Primer congreso internacional de pirenaistas del instituto de estudios pirenaicos, Sara-congreso internacional de pirenaistas del instituto de estudios pirenaicos, Sara-congreso internacional de pirenaistas del instituto de estudios pirenaicos.

Tel est cependant le cas, au xive siècle, à Manciet, en faveur des Tel est cependant le cas, au de bedel ny de bedera que pepen jacquaires 40 : Item de bedor ny de bedel ny de bedera que pepen jacquaires 40 : Item de bedoi ny de pepen acquaires 40 : Item de peys sens escala no deben peatge ny de nulh ny de dauphin ni de peys sens escala no deben peatge ny de nulh ny de dauphin ni de peys sens A Tarascon, dans les années 1246. homme que ane a St Jacques. A Tarascon, dans les années 1246. homme que ane a si jucques les pèlerins de Saint-Jacques béné.

1252, sans être totalement exempts les pèlerins de Saint-Jacques béné. 1252, sans être totalement excurption une distinction était établie ficiaient d'un tarif de faveur. Toutefois une distinction était établie ficiaient d'un tarif de la leurs nationalités (les Lombards payaient davantage en fonction de leurs nationalités (les Lombards payaient davantage en fonction de leurs flattondu étaient totalement exempts) et selon que les autres ; les Provençaux étaient totalement exempts) et selon que les autres; les l'oversant qui voyageaient à cheval payaient plus cher que ceux qui allaient à pied ou utilisaient les voies d'eau 41

Etant établi que la dispense de péage en faveur des pèlerins n'était pas absolue, il nous reste à tenter une explication de ce point L'argument essentiel militant en faveur de la dispense est la pauvreté des pèlerins. Les taxer en cours de route n'est-ce pas les détourner d'effectuer leur saint voyage et ainsi, pour des raisons économiques, les empêcher de faire leur salut ? Mais il ne faut pas confondre « pauvreté spirituelle » et « pauvreté économique ». Les pèlerins, pauperes christi, ne sont pas forcément désargentés. Jean de Tournai en est un bon exemple. Par ailleurs combien de riches ou de marchands n'auraient pas tenté de se faire passer pour pèlerins en cas d'exemption totale? On en revient donc nécessairement à l'idée de proportionner le montant prélevé selon la qualité de la personne et sa richesse qui peut se révéler, par exemple, au moyen de locomotion adopté. D'autre part, aurait-il été juste de dispenser complètement les pèles ns des péages lorsqu'on examine les motifs qui avaient conduit à établir lesdits péages?

Le motif de base était que le seigneur titulaire du péage devait assurer la sûreté du chemin : les pèlerins n'étaient-ils pas particulièrement exposés et les premiers bénéficiaires de cette surveillance seigneuriale? Dès lors il était normal qu'ils payassent leur écot et seuls les péages nouveaux ayant pour seul but d'enrichir les seigneurs étaient

^{40.} Leudaire de Manciet (xIVe siècle), conservé dans les archives du château de Bourouilhan (Gers), signalé par G. Loubès dans son catalogue de l'exposition « Les chemins de Saint Loubès dans son catalogue de l'exposition » Les chemins de Saint Loubès dans son catalogue de l'exposition » Les chemins de Saint Loubès dans son catalogue de l'exposition » Les chemins de Saint Loubès dans son catalogue de l'exposition » Les chemins de Saint Loubès dans son catalogue de l'exposition » Les chemins de Saint Loubès dans son catalogue de l'exposition » Les chemins de Saint Loubès dans son catalogue de l'exposition » Les chemins de Saint Loubès dans les archives du château sition » Les chemins de Saint Loubès dans les archives du château sition » Les chemins de Saint Loubès dans son catalogue de l'exposition » Les chemins de Saint Loubès dans son catalogue de l'exposition » Les chemins de Saint Loubès dans son catalogue de l'exposition » Les chemins de Saint Loubès dans son catalogue de l'exposition » Les chemins de Saint Loubès dans son catalogue de l'exposition » Les chemins de Saint Loubès dans son catalogue de l'exposition » Les chemins de Saint Loubès dans son catalogue de l'exposition » Les chemins de l'exposition » Les c sition «Les chemins de Saint-Jacques en Gascogne », Auch, 1970 (n° 41).

par R. de la Coste-Messelière dans son catalogue de l'exposition de Cadillac-

^{42.} Les articles parus dans le t. de 1960 du Bulletin philol. et hist. sont négatifs quant à ce qui serait une exemption systématique en faveur des pêlerins articles détaillent pourtant les particles détaillent pourtant les particles des pelerins particles de la contract de la contrac négatifs quant à ce qui serait une exemption systématique en faveur des pèlerins tres et fluviaux de la Sologne médiévale ». p. 235-270 : Cl. de Tourner. « Le péage de Picquigny au Moyen Age ». p. 235-270 : Cl. de Tourner. « Le qui doit « 1 d. ou une chanson » !). Il en va de même le cas de la « fille de joie » et xy siècles » dans Revue hist, de Bordeaux et du dép, de la Gironde, 1960.

irréguliers et cela vis-à-vis de toutes les catégories de voyageurs 45. Dans ces conditions, on explique assez bien que dans les Etablissements de saint Louis l'exemption des péages bénéficie aux seuls gentilshommes, seuls, en fin de compte, aptes à manier l'épée et à se défendre par eux-mêmes en chemin 44.

S'agissant des justices routières, un tableau général ne peut faire apparaître que des solutions diverses selon les régions. Cependant, si, une fois n'est pas coutume, les juristes font quelques allusions au cas précis des pèlerins, celles-ci n'ont pas pour objet de désigner un juge particulier en leur faveur ni même de les faire bénéficier d'une protection renforcée. La compétence juridictionnelle n'est pas ici, d'une manière générale, déterminée ratione personae, mais ratione materiae et ratione loci. C'est donc le chemin sur lequel l'infraction a été commise qui est à prendre en considération et non la qualité de la victime : la justice de l'infraction commise sur un grand chemin appartient au seigneur haut justicier local ayant compétence pour juger les « grands cas ». Toutefois la justice royale a tendu à rogner la compétence seigneuriale, les crimes commis sur les grands chemins étant qualifiés de cas royaux ou pouvant être soustraits au juge ordinaire par le jeu de la prévention absolue 45. Ainsi en a-t-il été en Anjou et Touraine selon un Olim de 1290 : Audito baillivo turonensi, dictum fuit quod dominus rex justiciabit in cheminis comitatus andegavensis sicut in turonnia, quia dominus rex est super hoc in saisina 4.

Ainsi en est-il aussi pour les chemins appelés « grand chemins » ou « chemins royaux ». Ce point est établi dans le commentaire de Charondas le Charon sur la Somme rurale à propos de la distinction des chemins publics et privés : « Mais on tient que des cas commis sur lesdits grands chemins, les juges royaux ont prévention, encore qu'il passent et traversent par les terres des seigneurs. Car le Roy est le grand voyer du royaume et conservateur des chemins publics pour la sécurité et repos public de ses subiects et des estrangers qui viennent en son royaume 47, »

43. On lit dans l'Hist, gén. de Languedoc, t. III, col. 858 (an. 1165) : « Un autre droit domanial des seigneurs était les péages qu'ils levaient sur les « Un autre droit domanial des seigneurs était les péages qu'ils levaient sur les grands chemins sous prétexte du soin qu'ils prenaient de veiller à leur sûreté mais véritablement dans la vue d'augmenter leurs revenus et de s'enrichir aux dépens des étrangers et des marchands qu'ils rançonnaient. Cet établissement arbitraire de nouveaux péages de la part des seigneurs engagea souvent nos rois, depuis Louis le Jeune, à prendre la défense du public et à modérer la cupidité des seigneurs, en les obligeant, de gré ou de force, à discontinuer les brigandages qu'ils exerçaient à cette occasion. »

44. Ed. P. Viollet, Paris 1881, t. II, n° LXIII, p. 91 : « De franchise de Gentilhomme ». Voir aussi, dans la même éd., les dispositions identiques prises dans la Coutume de Touraine-Anjou (t. III, p. 29, n° LIII) et dans l'ordonnance de Jean II (libid, p. 196-197, n° XIII).

45. PERROT, Les cas royaux, th. droit, Paris, 1910, p. 204-217 et RIOLLOT, Le droit de prévention, th. droit, Paris, 1931, p. 110-126.

46. Olim, t. II, p. 319, n° XXIV.

47. Op. cit., p. 859.

t seuls étaient

faveur des que pepen

de nulh

ées 1246-

ues béné-

it établie

davantage

et selon

ient plus

pèlerins

point 42

pauvreté

étourner

miques.

e « pau-

auperes

en est

rchands

emption

tionner

sse qui

D'autre

ns des

établir

devait

ticuliè-

ce sei-

au 41

château l'expo-41). signalé ladillac.

st. sont delerins. terres-R. «Le Tucooux xiv 1960.

En Normandie, c'est au prince territorial qu'il est fait appel de En Normandie, c'est ad principal des des les années 1057-1147 : la connaissance du crime dit « Assaltus in les années lui est en effet, réservée 48. quemino ducis » lui est, en effet, réservée 48.

Débordant le cadre du royaume de France, nous constaterons Débordant le caule du roi est proclamé Guia de los la même tendance en Navarre où le roi est proclamé Guia de los la même tendance en realization des attaques commises sur les grands chemins cantinos : la répression des attaques commises sur les grands chemins est donc de la compétence du roi, ou, du moins, de ses officiers e est donc de la competent des pèlerins, apparaissent entre 1319 Plusieurs exemples. La tendance à faire appel à l'autorité la plus et 1332, à Sangüesa 50. La tendance à faire appel à l'autorité la plus et 1352, à Sangaces de la xiii siècle, la progression de la compé. tence de la juridiction royale étant, évidemment, plus ou moins rapide selon les régions.

Les termes de « Grands chemins » ou « chemin royal » ne sont pas vides de sens 51. Ils ont au contraire une implication juridique En pratique la conséquence de cette protection plus efficace devrait être la plus grande fréquentation de ces chemins au détriment des autres types de voies. Nul doute que les pèlerins n'aient suivi un mouvement aussi général et que « chemins des pèlerins » et « chemins royaux » aient, en bien des cas, coïncidé,

5. Ubique praesidium

Le saint but du voyage de nos pèlerins leur confère un droit particulier en cours de route : celui de recevoir assistance de la part de tout membre de la communauté chrétienne. Ce devoir d'assissance, qui a ses racines dans les Saintes Ecritures, pèse à la fois sur les laïcs et sur les ecclésiastiques.

Le Guide du pèlerin nous rapporte, dans ses dernières pages, trois exemples de refus d'assistance aux pèlerins et de sanction divine immédiate à l'encontre de ceux qui ont refusé de se montrer charitables; et Aimery Picaud conclut, c'est aussi la conclusion du Guide:

Quapropter divites, ju mot JURE de droit. règle de appartient se sont a assurer

Nos ceux qui activité fondame des œu

Ab de rela motif. vie spi psychol tiens, 1 retraite qui en choqua clergé de l'it égalen Benoit hôtes quia 1 honor Après récept après ment sonne hôtes

> furen grane le no

done avec

^{48.} Perrot, op. cit., p. 310-312. 49. Fuero de la Novenera, éd. Tilander, n° 210 : «El rey es seynnor de su comino s'il roban 49. Fuero de la Novenera, éd. Tilander, n° 210 : «El rey es seynnor de su regno et guida de los caminos e todo ombre que passe per camino s'il roban fuero General ce Navarra, VI 4, 2 (ed. Ilaregui y Dapuerta, Pampelunc, 1869) se préoccupe plus directement du chemin des pèlerins : «Agora vos contasis passare, por on quisiere que vaya, la calonia es del rey », R. Gibert, «La del derecho español, 1957-1958, p. 355-388.

1. XXVI et année 1332, t. XXX : voir A. Campion y lainebon, «El camino navarro de Santiago y la seguridad de los viandantes », dans Euskarians, V et R. H. Bautier, op. cit. première partie, p. 141.

el dès

us in

erons

e los

emins

ers 49

1319 plus

mpé-

pide

sont

que.

vrait

des

un

nins

roit

art

ce,

iics

es.

ine

ari-

e :

SU

69)

nta-

La

oria

Ouapropter sciendum quod sancti jacobi peregrini sive pauperes sive divites, jure sunt recipiendi et diligenter procurandi 2. L'emploi du mot JURE l'établit : l'accueil des pèlerins repose sur une obligation de droit, ce n'est pas une simple faveur. Mais entre proclamer une règle de droit et assurer son application, il y a un abîme... Il nous appartient maintenant de rechercher comment les chemins de pèlerinage se sont trouvés, au fil des siècles, équipés d'établissements propres à assurer le gîte à la foule sans cesse croissante qui les parcourait.

Nos pèlerins eurent le choix entre deux types d'établissements : ceux qui pratiquent l'hospitalité à l'occasion et comme annexe à leur activité première (les abbayes et prieurés) et ceux dont la destination fondamentale est de les recevoir et de pratiquer à leur égard l'ensemble des œuvres de miséricorde (les hôpitaux spécialisés).

Abbayes et prieurés n'ont pas pour mission spéciale de servir de relais aux voyageurs, fussent ces derniers animés par un pieux motif. Au contraire, le désir de se couper du monde pour vivre une vie spirituelle plus intense est souvent un élément primordial de la psychologie monacale. Mais les moines, pas plus que les autres chrétiens, ne peuvent négliger le devoir d'hospitalité même au nom de la retraite et de la méditation. N'est-ce pas en effet le Christ lui-même qui en rendit l'exercice obligatoire et sacré? Il y aurait donc une choquante distorsion entre les Saintes Ecritures et la pratique du clergé régulier si ce dernier, au prétexte de se préserver parfaitement de l'influence du siècle, refusait de s'acquitter d'un devoir qui pèse également sur tous les chrétiens. C'est pourquoi la règle de saint Benoît, en son chapitre 53, fait une bonne place à la réception des hôtes: Omnes supervenientes hospites tanquam christus suscipiantur. quia ipse dicturus est hospes fui et suscepistisme et omnibus congruus honor exhibeatur, maxime tamen domesticis fidei et peregrinis 53. Après ces paroles de principe, saint Benoît décrit le cérémonial de réception des hôtes, lequel commence par une prière commune. Puis, après l'accueil de la communauté tout entière, vient le rite du lavement des mains et des pieds. Saint Benoît se préoccupe aussi du personnel qu'il faut affecter dans chaque monastère à la réception des hôtes et des locaux destinés à cette fonction : chaque maison devra donc compter une cuisine avec un cuisinier et surtout une hôtellerie avec un hôtelier.

Ces préceptes furent-ils vraiment respectés? Abbayes et prieurés furent-ils des lieux d'asile sûrs pour les pèlerins? Si les plans des grandes abbayes nous renseignent sur l'existence de l'hôtellerie et si le nombre des moines qui y vivait permettait bien qu'il y existât un

^{52.} Guide du pèlerin, ed. cit., p. 122-123.
53. Texte du chapitre « de la réception des hôtes » et commentaire par 53. Texte du chapitre « de la réception des hôtes » et commentaire par 53. Texte du chapitre « de la réception des hôtes » et commentaire par 54. Soles-Dom P. DELATTE. Commentaire sur la règle de Saint Benoît, 1913, rééd. Soles-mes, 1969, p. 375-389.

cuisinier et un hôtelier, on pourrait concevoir un doute quant aux cuisinier et un hôtelier, on pour les campagnes et où ne vivaient modestes prieurés qui parsemaient les campagnes et où ne vivaient modestes prieurés qui parsemaient les campagnes et où ne vivaient modestes prieurés (parfois un ou deux seulement!) dans des les que quelques moines (partois un de visite des établissements de l'ordre ments exigus. Les procès-verbaux de visite des établissements de l'ordre ments exigus. ments exigus. Les proces-verbaches de l'ordre de Cluny nous apportent quelques lumières sur ce point. Pour la prode Cluny nous apportent quelques lumières sur ce point. Pour la prode Cluny nous apportent quelques lumières sur ce point. Pour la prode Cluny nous apportent quelques lumières sur ce point. de Cluny nous apportent quoique de Cluny nous apportent quoique province d'Auvergne en 1910, ou apprieur, deux moines, hospitalitas et elemosing prieuré comptant, outre le prieur, deux moines, hospitalitas et elemosing prieuré comptant, outre le prieur, d'accourse son d'accourse de la comptant de servantur; qu'à Grazac se plaît à s'enivrer dans la moines ibi bene frum et servanta, que dissolue et se plaît à s'enivrer dans les taver. (dont l'un mene une vie di cluniacensibus de precepto domini cardines), hospitalitas monachis cluniacensibus de precepto domini cardi. nes), hospitatius monacine vero minus plene; qu'à Gensac 57, où il n'y nalis bene servatur, uniones, hospitalitas et elemosina servantur ibidem secundum loci exigensiam.

éta

pr

bi

CT

d

Fausses notes cependant dans deux prieurés, mais non sans quelques excuses pour le prieur et les moines des lieux : à Arrones 58, hospitalitas non bene potest ibi fieri propter magnum et frequentem transitum, tamen prior facit quod potest, secundum loci facultatem; à Ris 59, hospitalitas non servantur ibi quia gentes domini regis tenent domum ad manum suam, nec in aliquo provident priori.

Ces quelques exemples doivent suffire à nous convaincre que le précepte de l'article 53 de la règle de saint Benoît ne restait pas lettre morte, que les pèlerins étaient sauf exception motivée par des circonstances locales exceptionnelles reçus dans les établissement monastiques, donc que les chemins de pèlerinages pouvaient, dans sien des cas, se tracer en fonction des étapes à faire d'un prieuré à un autre et que le recensement de tels établissements est indispensable pour établir une carte convenable des routes pèlerines. Mais, l'exemple d'Arrones est là pour en témoigner, cette hospitalité se montrait en bien des cas insuffisante d'où la nécessité de fonder des établissements spécialisés dans l'accueil des pèlerins 60.

^{54.} Tous les procès-verbaux de visites ne sont pas aussi instructifs pour notre propos... Nombreux sont ceux qui ne contiennent aucune allusion au problème de la pratique de l'hospitalité. Négligence des visiteurs? Sentiment, de leur part, qu'il est inutile de signaler que celle-ci est donnée normalement? Le procès-verbal de la visite d'Auvergne de 1310 est le plus précis à cet égard bien que des allusions aux pèlerine et à le plus précis à cet égard de la visite d'Auvergne de 1310 est le plus précis à la visite d'Auvergne de 1310 est le plus précis à la visite d'Auvergne de 1310 est le plu Le proces-verbal de la visite d'Auvergne de 1310 est le plus précis à cet egard bien que des allusions aux pèlerins et à leur réception se trouvent disséminées dans d'autres. Texte édité par A. Bruel, « Visites des monastères de l'ordre de Cluny de la province d'Auvergne en 1286 et 1310 », dans B.E.C., t. XXXVIII. 1877, p. 120-127 et repris par Dom G. Charvin, Statuts, chapitres générales et visites de l'ordre de Cluny, t. II. Paris, 1967, p. 281-285.

55. Haute-Loire, arrond. Le Puy, canton Viroy.

57. Haute-Loire, arrond, et canton Yssingeaux.

sur-Loire.

58. Allier de la visite d'Auvergne de 1310 est le plus précis à cet egardinées dans d'autres. Texte édité par A. Bruel, « Visites des monastères de l'ordre de l'ordre de l'ordre par Dom G. Charvin, Statuts, chapitres générales sites de l'ordre de Cluny, t. II. Paris, 1967, p. 281-285.

56. Haute-Loire, arrond. Le Puy, canton Viroy.

57. Haute-Loire, arrond. Le Puy, canton Solignac-sur-Loire, comm. Cusson sur-Loire.

^{58.} Allier, arrond. Vichy, canton Le Mayet de Montagne.
59. Puy-de-Dôme, arrond. Thiers, canton Chateidun.
60. Le trop grand nombre de pèlerins non sculement rend cet acide insuffisant mais il trouble la vie du monastère et le respect de la règle : par exemple : Saint-Eutrope de Saintes en 1293 (selon G. Charvis, op. csf., t. 11.

aux

ient

Dâti.

oro.

\$ 55

ina

nes

er-

di

n'y

em

el-

oi-

si-

à

21

e

ū

0

Faute de place, il nous est impossible de décrire ici l'accueil qui était réservé aux pèlerins dans les grands hôpitaux et de donner des précisions quant à leur organisation : nous prions donc le lecteur de bien vouloir se reporter aux études que nous leur avons déjà consacrées 61.

Mais il ne faut pas oublier que bien des pèlerins aisés eurent tendance à délaisser les hôpitaux pour les auberges. Dès le début du XIII° siècle, le problème des relations entre pèlerins et aubergistes devient préoccupant : en 1205 les autorités locales doivent intervenir à Toulouse. Pourtant le mouvement de recours à l'auberge ne fait manifestement que s'amplifier : dans les dernières années du xve siècle. Jean de Tournai ne s'arrête que dans les auberges ; de passage à Roncevaux, il ne fait que visiter l'hôpital qu'il considère un peu comme une curiosité locale et pour sa part préfère s'avancer jusqu'à Burguete et s'installer dans un gîte profane. Désormais la halte à l'hôpital semble réservée au pauvre économique.

Pourtant la vie à l'auberge n'est pas sans danger pour le pèlerin : la sainteté de son voyage s'accommode-t-elle de la promiscuité avec les prostituées 62 ? Plus grave sa vie peut même être mise en danger, ainsi que le rapporte Beaumanoir dans une anecdote figurant au chapitre soixante-neuf de son œuvre 63. Sous la rubrique « des cas d'aventure qui aviennent par mêscheance, es queus cas pitiés et misericorde doivent passer a radeur de justice », il nous conte la dramatique mésaventure survenue à un pèlerin imprudent. Ce dernier, attiré par le joyeux tintamarre d'une taverne, s'y aventura et s'attabla avec la compagnie. Il s'y trouvait lorsque des gens d'armes vinrent les arrêter, lui et ses compagnons de hasard recherchés pour meurtre et vol. Peu de temps après, les coupables étaient pendus, le pèlerin innocent aussi. Il n'avait en effet pu se disculper et même son cas s'était aggravé car « il fesoit le pèlerin ». De ce tragique incident, Beaumanoir tire une morale quelque peu prudhommesque avant la lettre : « Et en ceste aventure peut on prendre essamples : l'une que la justice qui prent plenté de gens pour soupçon de mesfet sache le mesfet de chascun avant qu'il soit justiciés : l'autre que l'en se gart d'entrer en mauvese compaignie, tout soit ce que l'on ne pense se bien non, pour les perius qui en puent avenir. »

bl. G. lugnot, Autour de la via podiensis..., op. cit., passim ainsi que * Deux fondations augustiniennes en faveur des pèlerins. Aubrac et Roncevaux »; dans Cahiers de Fanjeaux, nº 13, p. 321-341 et, en collaboration avec R, de La Coste-Messellière, « L'accueil des pèlerins à Toulouse », dans Cahiers de Fanjeaux, n° 15, p. 117-131. Un exemple de développement du réseau de dépendances d'un grand hôpital est donné par R. de La Coste-Messellière, G. Jugnot, H. Treutle, « Roncevaux en France : dépendances et toponymie », dons Bull de la Soc. des Sciences, Lettres et Arts de Bayonne, n° 135, 1979, p. 91-115, 62. Jean de Tournai fait allusion à ce problème qui semble prendre des dimensions par la companie des dimensions par la companie des dimensions de la companie de la c

dimensions particulières en Navarre. 63. Ed. cit., nº 1963.

Pour notre part, nous en tirerons aussi une double leçon : que Pour notre part, nous en l'habit de pèlerin constituât une l'on ait pu considérer que porter l'habit de pèlerin constituât une l'on ait pu considérer que cet habit a dû longtemps, à lui circonstance aggravante établit que cet habit a dû longtemps, à lui circonstance aggravante seul, être preuve de la condition pèlerine mais que les abus, faciles seur, ene pieuve de l'époque de Beaumanoir, à fournir une preuve a imaginer, obligerent, comme un sauf-conduit; que le pèlerin ait été jugé, supplémentaire, comme un sauf-conduit; que le pèlerin ait été jugé, condamné et exécuté avec tant de précipitation démontre que l'on ne prit aucune précaution découlant de sa condition présumée jusqu'à certitude de son usurpation et, que dès le début de la procédure, il a été traité comme tout un chacun sans jouir du moindre privilège en matière judiciaire.

Les chemins de pèlerinages ne sont donc vraiment pas une catégorie juridique spéciale de la voirie médiévale. Il faut nous en tenir à la définition proposée en introduction quitte à lui adjoindre les chemins (ou tronçons de chemins) qui conduisent au seul sanctuaire après avoir quitté le chemin où passe la circulation générale. Etudier les pèlerinages et rechercher les itinéraires suivis par les pèlerins, c'est donc contribuer à l'histoire de la route en général.

Sous cet angle, le travail à accomplir reste important. Seuls les chemins menant aux grands sanctuaires (surtout Compostelle) ont été étudiés. Il faudrait maintenant partir en quête des multiples sanctuaires locaux, étudier leur rayonnement dans l'espace et le temps et voir comment ils ont pu déterminer, à une époque et dans une région, un courant de circulation. courant de circulation. Dans cette optique, il faut lire attentivement les libres de miraculis tout en poursuivant la recherche des mentions de chemins dans les toutes de chemins dans les textes et la cartographie des réseaux monastiques

LES ROUTES FRANÇAISES AUX XVI° ET XVII° SIÈCLES

Etat des questions et directions de recherches

En 1958, au Colloque de Sarrebruck organisé par l'Association pour la diffusion de la pensée française sur Les routes de France depuis les origines jusqu'à nos jours, MM. P.M. Duval, J. Hubert, L. Trénard, R. Coquand et moi-même avons ouvert sur ce large problème une confrontation où la période contemporaine avait tenu une place importante - l'on discutait encore à cette époque de l'utilité réelle des autoroutes -, dans la perspective alors actuelle de la reconstruction de la France et de l'Europe après la tourmente de la seconde guerre condiale 1. J'avais fait un exposé sur la période de la fin du xve au milieu du xvIIIe siècle, traitant successivement : 1º L'existence d'un réseau routier; 2° Les questions administratives; 3° Les problèmes techniques. J'avais donné également une ampleur particulière aux problèmes de civilisation : les fonctions de la route (politique, économique, culturelle) et j'avais proposé « une enquête à ouvrir : les sources de l'histoire des routes françaises du xvi au xviiie siècle », distinguant : la documentation imprimée : les itinéraires ; le matériel cartographique ; les sources littéraires, récits de voyages et sources administratives. Il a paru séduisant, sinon utile, aux organisateurs de notre colloque de me demander de faire le point vingt ans plus tard sur ces problèmes. Je les remercie de cette amicale pensée.

1. Remarques préliminaires

Succédant au beau rapport présenté par M. Robert-Henri Bautier, qui a traité Des routes françaises au bas Moyen Age, nous remarquons que, malgré la diversité des étiquettes, il n'y a pas, entre les deux époques, de coupure fondamentale, ni dans le domaine du tracé, ni

surtout dans celui des techniques. Sans doute y a-t-il d'autres volonte d'autres foyers d'impulsione dans le domaine politique, de per domaine économique ; je per domaine de per domaine économique ; je per de per domaine de per de pe surtout dans celui des techniques. Sans doct y d'autres et d'impulsion surtout dans le domaine économique; je pense surtout dans le domaine économique; je pense surtout d'attrait, surtout dans le domaine celle de la France et de l'Angle d'attrait, rivalités, qui sont moins celle des « espaces » joints et succession des rivalités, qui sont moins celle des « espaces » joints et succession des rivalités. surtout dans le domaine celle de la France et de l'Angle d'attrait, surtout dans le moins celle de la France et de l'Angle grandes rivalités, qui sont moins « espaces » joints et successifs dans le royaume, celle des « espaces » joints et successifs dans le royaume, celle des « espaces » joints et successifs dans le royaume, celle des « espaces » joints et successifs dans le royaume, celle des « espaces » joints et successifs dans le royaume, celle des « espaces » joints et successifs dans le royaume, celle des « espaces » joints et successifs dans le royaume, celle des « espaces » joints et successifs dans le royaume, celle des « espaces » joints et successifs de la France et de l'Angle » de l'A d'attrait, surtou sont moins celle des « espaces » joints et successifs qui sont moins et successifs qui grandes rivalités, qui sont moins et successifs que, dans le royaume, celle des « espaces » joints et successifs front atlantique de l'Ouest aque, dans le royaume, celle des « espaces » joints et successifs front que, dans le royaume, celle des « espaces » joints et successifs front atlantique de l'Ouest aque, dans le royaume, celle des « espaces » joints et successifs front atlantique de l'Angles que

tur

501 rie

d'

V

L

que, dans le du doncien et provençai, du Midi languedocien et provençai et du Midi lange vendéen et breton, dont on conflate vendéen et breton, dont on conflate vendéen et breton, dont on conflate où l'Auvergne joue son rôle essentiel de fournisseur de prélats où l'Auvergne joue son front de la France de l'Est et du Nord vendéen et de joue son role essent où l'Auvergne joue son role essent où l'Auvergne joue son role essent financiers et de juristes, front de la France de l'Est et du Nord financiers et de juristes, et emprises successives. se développe par à-coups et emprises successives.

Ces provinces ou anciens « pays » entrent, au xvi siècle, mais française; ils ont déjà leur propre

Ces provinces ou anciens ; ils ont déjà leur propre réseau dans la communauté française ; ils ont déjà leur propre réseau dans la communications, leurs relations internes, voire leurs dans la communaute française, relations internes, voire leurs policies de communications, leurs relations internes, voire leurs policies de communications l'extérieur ; d'où un problème estate de leurs policies souvent vers l'extérieur ; d'où un problème estate de leurs policies souvent vers l'extérieur ; d'où un problème estate de leurs policies estate de leurs policies estate de leurs policies de leurs voies de communications, l'extérieur ; d'où un problème comples

qui se pose alors. Seconde remarque : l'étendue des temps et le problème de la Seconde remarque. durée. Cette instelle de la monarchie absolue, dans une succes règnes, du développement de la monarchie absolue, dans une succes sion de rythmes d'autorité et de désobéissance, d'ordre et de révolts suivant les régions. Ce rythme spasmodique qui va des poussées d'ans ritarisme de François les et de Henri II aux ruptures des guerres à religion, de la reconstruction de la France sous Henri IV et Richelies aux désordres de la Fronde, s'achève par la reprise en mains de Louis XIV et l'apparition des « routes des intendants ». Mais à cette dis continuité politique s'oppose la continuité de la détresse financière. Absolue en volonté, la monarchie est pauvre en moyens ; or la route est certaine ment un problème de volonté politique, notamment pour la création rare, des grands itinéraires, comme pour leur entretien, mais ces surtout un problème financier. La monarchie n'a jamais eu les finance de sa politique. De là une idée plus pragmatique de l'absolutisme, es confrontation constante dans le domaine de la route entre décises et exécution, la nécessité d'une enquête poussée, précise, cas par cas pour répondre aux impératifs d'utilité et de rentabilité.

Troisième remarque : « le sceau des deux immobilismes »: la premier tient à l'ensemble des conditions géographiques, la situation d'abord, la diversité des conditions géographiques, la situation d'abord, la diversité des régions ensuite. Conditions géographique En fonction du rôle pour le la condition de la condition d En fonction du rôle nouveau de l'Océan, la France reste alors en de les grands axes de circulat de l'Océan, la France reste alors en de l'Océan. des grands axes de circulation entre Europe du Nord-Ouest et Europe méditerranéenne. L'isthme français, comme le déclare Fernand Brasile pas valorisé comme le déclare pas valorisé comme le déclare pas valorisé comme le déclare p n'est pas valorisé comme il l'a été aux siècles précédents. cependant que l'adjonction des provinces de l'Est nuance en problème, pour abousie ce problème, pour aboutir au complexe échiquier douanier que influence de mercantilisme l'époque de mercantilisme triomphant, ne facilite pas les rapper tes »

uo .

aux

terre

ront

ain.

itral

de

qui

urs

de

iti-

xe

la

les

es-

es

0-

de

eu

le

S-O-

n,

st

ie

m

e

30

16

а

ß

Diversité des régions? S'accuse alors le contraste entre « ouverture » et « isolement ». Un test ? P. Goubert dans Le Beauvaisis,
souligne « les conditions différentes offertes aux relations, tant intérieures qu'extérieures dans cette France où tout est diversité, nourrie
d'oppositions provinciales et locales. D'un côté des grands ports Saintvaléry, Rouen, Le Havre..., de grandes voies fluviales la Seine, la
Loire..., en relations fructueuses et constantes avec l'ensemble du
monde connu ; de l'autre, une solitude pesante de certaines régions
dont le Beauvaisis est le type, type reproduit alors à de multiples exemplaires. » La mer est à une centaine de kilomètres mais, pour y aller,
« il fallait compter deux jours d'un voyage difficile, par de vieux
chemins étroits, sinueux et boueux que, seuls, le chasse-marées (qui
ravitaillait Paris en poisson frais) osait emprunter » (p. 86).

Régions isolées dès qu'est absente la voie de communication facile que constitue la rivière ou le fleuve, ou dès que celle-ci a un rythme particulier; la région vit « par » et « pour » les pulsations du fleuve, c'est-à-dire du climat : sécheresse ou inondation, liées aux régimes, au bassin d'alimentation, aux circonstances atmosphériques.

Le second immobilisme est celui des techniques par rapport, d'une part, au siècle des intendants où l'on constate entre 1745 et 1760 ce que F. Braudel appelle « une première révolution routière » : le par des transports baisse, une lignée de petits capitalistes spéculateurs en profite ; d'autre part, au XIX^e siècle, qui voit la révolution de la vitesse, l'introduction de la voie ferrée et le remodelage de la carte de la France.

tent - sont peu nombreuses et ne touchent par à la rature manage de l'énergie. Elles concernent plus le véhicule et le tractice que la route elle-même. Quelques discriminations chronologiques sont possibles : les voitures à avant-train mobile, issues des chariots d'artillerie, ne sont vraiment employées que vers 1470; les carrosses encore rudimentaires n'apparaissent que vers la fin du xviº siècle (au siècle suivant, ils se munissent de glaces), les diligences se multiplient au xvIIIe et surtout aux xvIIIe et xIXe siècles. Mais ces innovations ne peuvent dissimuler les permanences fondamentales, qui conditionnent la vitesse, dans le principe même de la suspension, du réceptacle, une caisse posée sur des roues, et de la traction. Les limites sont rapidement atteintes, même si augmentent ces vertus internes que sont la commodité, le confort, l'agrément. Les critères de la vitesse demeurent immuables : le pas de l'homme et la distance parcourue par le cheval au pas, au trot ou au galop, la voile sur le cours d'eau.

Quatrième remarque : l'importance de la liaison système de pensée modèles techniques. Comme le rappelle Bertrand Gille (Histoire des techniques, 1978), cette histoire reste largement à écrire, à penser,

à comparer. Elle entre dans un double appareil : synthétique touch à comparer. Elle entre dans un de conceptualisation du moment, spécifique aux systèmes de pensée et de conceptualisation du moment, spécifique aux systèmes de pensée et de conceptualisation du moment, spécifique aux systèmes de pensée et de conceptualisation du moment, spécifique aux systèmes de pensée et de conceptualisation du moment, spécifique aux systèmes de pensée et de conceptualisation du moment, spécifique aux systèmes de pensée et de conceptualisation du moment, spécifique aux systèmes de pensée et de conceptualisation du moment, spécifique aux systèmes de pensée et de conceptualisation du moment, spécifique aux systèmes de pensée et de conceptualisation du moment, spécifique aux systèmes de pensée et de conceptualisation du moment, spécifique aux systèmes de pensée et de conceptualisation du moment, spécifique aux systèmes de pensée et de conceptualisation du moment, spécifique aux systèmes de pensée et de conceptualisation du moment, spécifique aux systèmes de pensée et de conceptualisation du moment, spécifique aux systèmes de pensée et de conceptualisation du moment de conceptualisation de conceptualisation du moment de conceptualisation de conc à comparer de pensée et de contre aux systèmes de pensée et de contre des techniques particulières organisme défini par l'interdépendance définie par des « modèles » ou la la la company de la compan aux system l'interdépendance des modèles organise défini par l'interdépendance définie par des modèles ou la autour d'une notion centrale, définie par des modèles ou la autour d'une notion centrale, le raisonnement. Le système de la manufacture d autour d'une notion centrale, de raisonnement. Le système éducerioint la pensée, l'expérience, le raisonnement. Le système éducerioint la pensée, l'expérience, de Danville, L'éducation des la rejoint la pensée, concerné (Fr. de Danville, L'éducation des la response de la resp rejoint la pensée, l'experience, de Danville, L'éducation des lésuite est lui aussi concerné (Fr. de Danville, L'éducation des lésuite est lui aussi concerné (Fr. de Danville, L'éducation des lésuite est lui aussi concerné (Fr. de Danville, L'éducation des lésuite est lui aussi concerné (Fr. de Danville, L'éducation des lésuite est lui aussi concerné (Fr. de Danville, L'éducation des lésuite est lui aussi concerné (Fr. de Danville, L'éducation des lésuite est lui aussi concerné (Fr. de Danville, L'éducation des lésuite est lui aussi concerné (Fr. de Danville, L'éducation des lésuite est lui aussi concerné (Fr. de Danville, L'éducation des lésuite est lui aussi concerné (Fr. de Danville, L'éducation des lésuite est lui aussi concerné (Fr. de Danville, L'éducation des lésuite est lui aussi concerné (Fr. de Danville, L'éducation des lésuite est lui aussi concerné (Fr. de Danville, L'éducation des les lui aussi concerné (Fr. de Danville, L'éducation des les lui aussi concerné (Fr. de Danville, L'éducation des les lui aussi concerné (Fr. de Danville, L'éducation des les lui aussi concerné (Fr. de Danville, L'éducation des les lui aussi concerné (Fr. de Danville, L'éducation des les lui aussi concerné (Fr. de Danville, L'éducation des les lui aussi concerné (Fr. de Danville, L'éducation des les lui aussi concerné (Fr. de Danville, L'éducation des les lui aussi concerné (Fr. de Danville, L'éducation des les lui aussi concerné (Fr. de Danville, L'éducation des les lui aussi concerné (Fr. de Danville, L'éducation des les lui aussi concerné (Fr. de Danville, L'éducation des les lui aussi concerné (Fr. de Danville, L'éducation des lui aussi concerné (Fr. de XVI°-XVIII° siècle, Paris, 1978).

Le problème de la distance et les solutions diverses qu'il rencomb Le problème de la distante du « modèle de civilisation apparaît ainsi comme un aspect permanent du « modèle de civilisation apparaît ainsi comme un aspect permanent du « modèle de civilisation apparaît ainsi comme un aspect permanent du « modèle de civilisation apparaît ainsi comme un aspect permanent du « modèle de civilisation apparaît ainsi comme un aspect permanent du « modèle de civilisation apparaît ainsi comme un aspect permanent du « modèle de civilisation apparaît ainsi comme un aspect permanent du « modèle de civilisation apparaît ainsi comme un aspect permanent du « modèle de civilisation apparaît ainsi comme un aspect permanent du « modèle de civilisation apparaît ainsi comme un aspect permanent du « modèle de civilisation apparaît ainsi comme un aspect permanent du « modèle de civilisation apparaît ainsi comme un aspect permanent du « modèle de civilisation apparaît ainsi comme un aspect permanent du « modèle de civilisation apparaît ainsi comme un aspect permanent du « modèle de civilisation apparaît ainsi comme un aspect permanent du « modèle de civilisation apparaît ainsi comme un aspect permanent du « modèle de civilisation apparaît ainsi comme un aspect permanent du « modèle de civilisation apparaît ainsi comme un aspect permanent du « modèle de civilisation apparaît ainsi comme un aspect permanent du » de civilisation apparaît ainsi comme un aspect permanent du » de civilisation apparaît ainsi comme un aspect permanent du » de civilisation apparaît ainsi comme un aspect permanent du » de civilisation apparaît ainsi comme un aspect permanent du » de civilisation apparaît ainsi comme un aspect permanent du » de civilisation apparaît ainsi comme un aspect permanent du » de civilisation apparaît ainsi comme un aspect permanent du » de civilisation apparaît ainsi comme un aspect permanent du » de civilisation apparaît ainsi comme un aspect permanent du » de civilisation apparaît ainsi comme un aspect permanent du » de civilisation apparaît ainsi comme un apparaît ainsi comme un aspect permanent du apparaît ainsi comme un depende occidental. Différents aspects son qu'offre alors à l'univers le monde occidental. Différents aspects son qu'offre alors a runivers dans les rapports de l'œuvre accomple à analyser : géographiques, dans les conditions physiques à analyser : geographiques, avec les conditions physiques, sorte de la politique — contre le — la route et ses traces ou de la politique — contre la nature, se combat de la culture — ou de la politique — contre la nature, se combat de la culture possibilités, ses contraintes ; aspect sociologique sous deux domaines possibilités, ses contraintes ; l'appearant d'une possibilités possib possibilités, ses containes possibilités par l'espace rural d'une part, avec l'espace fondamentaux : rapports avec l'espace rural d'une part, avec l'espace urbain d'autre part. Apparaissent en même temps, en dehors des activités commerciales, toutes les grandes réalités sociales : les gits d'étape et hôtelleries, les marchés, l'assistance et la maladie, les specis cles, les voyages, Instrument, moyen et levier, la route est également

Aspect historique enfin : qui dit route dit tradition, héritage. valorisation. L'Etat y voit un moyen d'inscrire sa puissance dans l'espace. Pendant longtemps l'illusion a été par aite et l'œuvre de Sully et de Colbert a fait l'objet de savantes études. Qu'en est-il réalité? Nous étudierons tour à tour ces trois aspects.

2. La route et les conditions naturelles

Cette importance des conditions naturelles a été rappelée à diver ses reprises : elle met en évidence le hiatus qui sépare l'inscription théorique des conditions naturelles à été l'appetent des conditions de la condition de la con théorique des grands itinéraires et la réalité des faits, elle met et valeur l'importes de la réalité des faits, elle met et valeur l'importance de la voie d'eau, elle fait paraître par de exemples variés finés de la voie d'eau, elle fait paraître par de exemples variés tirés du sol ou du relief le rôle des obstacles, telle les montagnes les montagnes.

La route ou le chemin : un réseau hiérarchisé

Dès avant la coutume de Beaumanoir, une hiérarchisation de droit s'établit entre et de fait s'établit entre grands itinéraires et chemins ruraux ou

Dans notre étude de 1958, nous avions regretté l'absence global de ces grands ilinérais d'étude de ces grands itinéraires qui sont essentiellement connus empirieurs et dans cortei leurs terminaux et dans certains tronçons. Constitués plus ou mais empiriquement autour de Paris de la la constitué de la cons empiriquement autour de Paris, ils participent à la mise en œuvre rôle de Reverd l'Histoi Routes à Lyon en No 1980). à Bor Paris Nord deaux grand l'étue égale Brie avril lui |

> de 1 néra et l

> > étu rou (15 1. 19

Bo de ga hô et do

> 16 m 18 av

SC

L W 10 E touchant spécifique organisée la main éducatif éducatif Jésuites

encontre isation » ects sont complie sorte de ure, ses omaines l'espace les acties gîtes spectaalement

éritage, è dans vre de st-il en

diverription net en ar des , telles

e droit ou de

globale s dans moins yre du

rôle de capitale de la ville. Notre vœu a été en partie exaucé. Georges Reverdy, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, a tenté de faire l'Histoire des grandes liaisons françaises. Dans la Revue générale des Routes et des Aérodromes (R.G.R.A.) il a étudié les chemins de Paris Lyon (paru en ouvrage à part en 1978), puis les chemins de Paris en Normandie (R.G.R.A., mai 1980), de Paris en Bretagne (idem, juin 1980), en attendant que paraissent les autres grandes directions : Paris à Bordeaux et en Espagne; Paris en Languedoc; Paris à Marseille; Paris en Italie; Paris à Strasbourg et en Allemagne; Paris et le Nord et, pour conclure, la grande transversale ou les chemins de Bordeaux à Nice. Il reprend ainsi, comme le déclare le préfacier, « la grande tradition des fondateurs du Corps des Ponts et Chaussées, l'étude des infrastructures ». S'y ajoute une série d'études de Jean Mesqui, également ingénieur des Ponts et Chaussées, sur les Routes dans la Brie et la Champagne historique : histoire et techniques (R.G.R.A., avril 1979 - mars 1980). Ces travaux débordent notre période mais ils lui consacrent une place importante.

— La route de la Méditerranée et de l'Italie est la grande route de la civilisation, de la politique, du commerce, des armées. Deux itinéraires sont connus : la route du Bourbonnais par le Loing, la Loire la montagne de Tarare ; la route de Bourgogne par Dijon ou Autun.

Toutes deux ont fait l'objet de travaux intéressants. Henri Beis a étudié les itinéraires de Paris en Bourgogne d'après les premiers guides routiers de France entre 1552 et 1654 : La Guide de Charles Estienne (1552), les Deliciae Galliae de Quedt (1603), l'Itinerarium Galliae de I. Sincerus (1616), le Fidèle Conducteur... (Ann. de Bourgogne, t. II, 1930, p. 117-135).

En fonction de ces itinéraires, Henri Drouot après Gaston Roupnel a parfaitement saisi la double vocation de passage et de frontière de la Bourgogne au xvie siècle : voie des armées, des pèlerins, des ambassadeurs ; route aussi des marchands français, lorrains, allemands, suisses, gagnant les foires de Chalon et de Lyon, ou en venant ; pays des hôtelleries animées « distinguant les deux itinéraires, celui des "rouliers" hôtelleries animées « distinguant les deux itinéraires, celui des "rouliers" et celui de la "poste" (Mayenne et la Bourgogne..., Dijon 1937, p. 3) et celui de la "poste" (Mayenne et la Bourgogne..., Dijon 1937, p. 3) dont G. Roupnel avait pénétré avec tant de finesse les cheminements secrets.

Les travaux ont été conduits en fonction de certains lieux privilégiés : E. Fournial, La route de Paris à Lyon et l'importance commerciale de Charlieu au bas Moyen Age, dans Bull. de la Diana, XXIX. 1946, p. 210-243 (Charlieu place de commerce, gîte d'étape, poste avancé de la monarchie française vers le Rhône et l'Empire tant que avancé de la monarchie française vers le Rhône et l'Empire tant que Lyon n'a paş été réuni au domaine royal). Chalon a bénéficié des tra-Lyon n'a paş été réuni au domaine royal). Chalon a bénéficié des travaux des médiévistes dont ceux de Jean Richard, « Le conduit des routes » (Annales de Bourgogne, t. XXIV, 1952), d'Henri Dubois, Les routes » (Annales de Bourgogne, t. XXIV, 1952), d'Henri Dubois, Les Foires de Chalon et le commerce dans la vallée de la Saône à la fin du Moyen Age (vers 1280 - vers 1430), Paris, 1976, et pour la période de G.R. Bucher, Annales de Bourgogne, t. LI, 1979.

du Moyen Age (vers 1200 Annales de Bourgogne, t. LI, 1979, moderne de G.R. Bucher, Annales de Bourgogne, t. LI, 1979. erne de G.R. Bucher, American également de l'état du chemin L'itinéraire varie en fonction également d'Alsace ou de France de G.R. Bucher, Allace ou de Françaises : les voituriers venant d'Alsace ou de Françaises :

L'itinéraire varie en fonction de venant d'Alsace ou de Franche la sécurité, des péages ; les voituriers venant d'Alsace ou de Franche la sécurité, des péages ; Lyon préfèrent souvent passer par Challa sécurité, des péages ; les voltes la sécurité, des péages ; les voltes la securité, des péages ; les voltes la souvent passer par Chalon Comté et se rendant à Lyon préfèrent souvent passer par Chalon Comté et se rendant à Lyon préfèrent souvent passer par Chalon et la route de la Saône plutôt que de traverser la p Comté et se rendant a Lyon par Chalon que de traverser la Bresse y prendre la route de la Saône plutôt que de traverser la Bresse y prendre la route de la Saône mauvais état (G.R. Bucher) y prendre la route de la back proposition de la Bresse de où les chemins sont rates de façon minutieuse, celles de Léon Blin études d'itinéraires effectuées de façon par la vallée de la Loire études d'itinéraires enectuces à Lyon par la vallée de la Loire au bas le grand chemin de Paris à Marcigny par la rive gauche, Bull phila le grand chemin de l'alto Moyen Age. De Decize d'Arav. hist., 1958, Paris, 1959. Notes sur deur et hist. du Comité des Trav. hist., 1958, Paris, 1959. Notes sur deur et hist. du Comité des 7 de Charolais (Annales de Bourgogne, t. XXIX chemins anciens de Lyon au Charolais (Annales de Bourgogne, t. XXIX chemins anciens de Lyon de Lyon (1957, fasc. I, p. 7-28), à propos du ravitaillement de la ville de Lyon (avec une carte détaillée), redresse l'erreur qui voyait dans « Chaegne » Charolles, et non Chagny, sur l'artère maîtresse entre le Nord et les pays méditerranéens. Léon Blin de conclure : « D'après ce que nous laisse entrevoir, sur l'évolution du réseau d'entre Saône et Loire, une revide enactes à bâtons rompus, n'est-il pas permis de dire qu'il sersit beauccup à attendre d'une recherche méthodique? » (Deux chemins anciens..., p. 28).

La route d'Espagne est la route de Paris à Bordeaux vers l'Espagne. Héritière des chemins de Saint-Jacques de Compostelle, elle a bénéficié de l'attrait exercé par le pèlerinage. Elle a fait l'objet en mai-juin 1977 d'une exposition au Musée Postal. Une part importante est donnée à l'époque gallo-romaine et aux itinéraires de Saint-Jacques L'époque moderne n'a pas bénéficié du même examen, mais deux exposés intéressants ont été faits, l'un extrait d'une thèse d'Etat en droit sur Niort et ses bourgeois au XVIs siècle : les courants commerciaux et les itinéraires, l'autre de Mine Jeanne Leroy sur la Route d'Espagne au temps de la poste à chevaux : la route a été mise en poste, date essentielle, tout au moins dans sa partie médiane, entre Tours et Bordeaux, dès 1480, à peu près en même temps que la route de I von Territories de la peu près en même temps que la Port-de-Piles Châtell Port-de-Piles, Châtellerault, Poitiers, Bordeaux; à chaque relais un chevaucheur de l'Equippe de chevaucheur de l'Ecurie du Roi se met en route. « Prendre soin du grand chemin de Parie à D grand chemin de Paris à Bordeaux et de Bordeaux à Bayonne, parce qu'il faut particulièrement s' l'action de Bordeaux à Bayonne, parce qu'il faut particulièrement s' l'action de Bordeaux à Bayonne, parce qu'il faut particulièrement s' l'action de Bordeaux à Bayonne, parce qu'il faut particulièrement s' l'action de Bordeaux à Bayonne, parce qu'il faut particulièrement s' l'action de Bordeaux à Bayonne, parce qu'il faut particulièrement s' l'action de Bordeaux à Bayonne, parce qu'il faut particulièrement s' l'action de Bordeaux à Bayonne, parce qu'il faut particulièrement s' l'action de Bordeaux à Bayonne, parce qu'il faut particulièrement s' l'action de Bordeaux à Bayonne, parce qu'il faut particulièrement s' l'action de Bordeaux à Bayonne, parce qu'il faut particulièrement s' l'action de Bordeaux à Bayonne, parce qu'il faut particulièrement s' l'action de Bordeaux à Bayonne, parce qu'il faut particulièrement s' l'action de Bordeaux à Bayonne, parce qu'il faut particulièrement s' l'action de Bordeaux à Bayonne, parce qu'il faut particulièrement s' l'action de Bordeaux à Bayonne, parce qu'il faut particulièrement s' l'action de Bordeaux à l'action de Bordea qu'il faut particulièrement faciliter le transport par terre des marchan-dises de France en Espace. dises de France en Espagne », écrit le 5 mars 1683, Colbert à Ris-intendant de la généralité 1. », écrit le 5 mars 1683, Colbert à intendant de la généralité de Bordeaux.

La route est « une route de grand courrier » où les Maîtres de Peste fournissent deux fois par semaine la « malle » contenant les contenant l pondances officielles ou privées. Y circulent également les charrettes et depuis 1502 y circulent également les charrettes et de la contenant les contenan des « Messageries » et depuis 1595. le coche entre Paris et Orléans. En 1779 xviii siècle, le carrosse l'été, le coche entre Paris et Orleanne En 1778, paraît la diligence En 1778, paraît la diligence : la fameuse « turgotine ». Suivent documents et diploma ciale (avec relle enfir

La ro magne de dans ses blème de quable e Grands . 1474 Lo 1440 Fr lignes po de Tass 1516 C postes, le roya ancienn

> Ur replace XVI° Sie p. 81) Strasbo grands mais l' cette v d'Auve vergne les rou du Mi

impéria

S quatre neté e et des reliant par C Varent deux r Crèves Clerm

ments

de Pie

les con réguliè et pour la période LI, 1979.

tat du chemin, de ce ou de Francheser par Chalon et raverser la Bresse. R. Bucher). Autres elles de Léon Blin. e la Loire au bas . Bull. philologique 9. Notes sur deux nurgogne, t. XXIX. e la ville de Lyon dans « Chaegne » : tre le Nord et les après ce que nous ione et Loire, une is de dire qu'il y hodique? » (Deux

rdeaux vers l'Espaompostelle, elle a a fait l'objet en ne part importante s de Saint-Jacques. xamen, mais deux ne thèse d'Etat en courants commereroy sur la Route oute a été mise en rtie médiane, entre ême temps que la nt des relais Tours, chaque relais un " Prendre soin du x à Bayonne, parce terre des marchan-683, Colbert à Ris,

les Maîtres de Poste contenant les correslement les charrettes Paris et Orléans. Au remplacent le cochegotine ». Suivent les documents rassemblés pour l'exposition et qui retracent la vie politique et diplomatique (en rapport avec les ambassades, les traités...), commerciale (avec les ramifications diverses dans les villes portuaires), culturille

La route d'Allemagne apparaît au XVI^e siècle avec le Voyage d'Allemagne de Henri II (relation de G. Paradin, G. Zeller), mais elle existe dans ses rapports avec Lyon depuis longtemps (R. Gascon). Le prodans ses rapports avec l'Empire a bénéficié en 1978 d'une remarquable exposition au Musée Postal: Une poste européenne avec les Grands Maîtres des Postes de la famille de la Tour et Tassis. Vers Grands Maîtres des Postes sur quelques grands itinéraires dès 1474 Louis XI établit ses postes sur quelques grands itinéraires dès 1440 Frédéric III a fait appel à la famille de Tassis pour établir ses lignes postales d'Innsbruck vers la Styrie et l'Italie; en 1500, François de Tassis est nommé Maître des Courriers de Maximilien I^{er}; en 1516 Charles Quint octroie à la famille la direction générale de ses portes, décision importante et qui intéresse la France: relations avec le voyaume (notamment au départ de Bruxelles), incorporation des a ennes provinces relevant des domaines bourguignons, espagnols ou impériaux.

Une tentative intéressante a été faite par Guy Cabourdin pour replacer la Lorraine dans l'ensemble des routes commerciales du xvi siècle (Les voies de communications, coll. Ass. Interun. de l'Est, p. 81); F.J. Fuchs a fait de même pour Strasbourg (Histoire de Strasbourg, sous la dir. de G. Livet et F. Rapp, 1981). Les autres grands itinéraires n'ont pas bénéficié de réalisations aussi importantes mais l'élan est donné et le foyer qu'est le Musée Postal continue dans cette voie. Relevons quelques travaux complémentaires : pour la route d'Auvergne, F. Imberdis, Route de Paris au Languedoc à travers l'Auvergne, dans Bull. de l'Ass. des géographes fr., 1929, p. 69-71; pour les routes du Languedoc, l'élément important est constitué par le canal du Midi dont nous reparlerons; pour les routes du Nord, les recoupements sont opérés à la suite des thèses récentes de Pierre Goubert et de Pierre Deyon, joignant les Pays-Bas et l'Artois espagnol.

Si trois routes sont possibles de Paris à Saint-Dizier et trois ou quatre itinéraires de Beauvais à Amiens, il convient de relever l'ancienneté et la permanence de certains itinéraires révélés par les guides et descriptions du royaume : par Amiens passe la voie la plus directe reliant les ports de Calais ou de Boulogne à Paris. Elle est recommandée par Charles Estienne en 1552 et, dix ans plus tard, par Olivier de Varenne qui décrit la ville « grande et populeuse ». D'Amiens à Paris, deux routes sont indiquées dans « Le Guide des chemins... » : l'une par Crèvecœur et Beauvais, l'autre un peu plus à l'est, par Breteuil et Clermont, route empruntée par la Poste, les Messageries royales et les courriers entretenus par l'échevinage ; les deux itinéraires figurent régulièrement dans les descriptions routières (Tableau portatif des

Gaules de 1646, J. Boisseau) et le Mémoire rédigé par l'intendant, en Gaules de 1646, J. Boisseau, et (A.D. Somme, C 1345, Intendant, en réponse à un questionnaire de 1720 (A.D. Somme, C 1345, Intendance réponse à un questionnaire sur les grands chemins de charrois et de la control de la charrois et de la charrois réponse à un questionnaire sur les grands chemins de charroi. Signale Réponse à un questionnaire sur les grands chemins de charroi. Signale par P. Deyon, Amiens... capitale provinciale, p. 88).

La réalité : « une hiérarchie d'entretien ». Plus que la route, c'est La réalité : « une incrateure de la réalité : « une increteure de la réalité : « une réalité : » de la réalité : « une increteure de la réalité : « une réalité : » de la réalité : « une réalité : » de la réalité : « une réalité : » de la réalité : « une réalité : » de la réalité : « une réalité : » de la réalité : « une réalité : » de la réalité : « une réalité : » de la réalité : « une réalité : » de la réalité : « une réali plaint « que les grands » et demande un arrêt pour interdire d'atteler trop lourds des rouliers » et demande un arrêt pour interdire d'atteler plus de 4 chevaux à leurs voitures; pareil règlement existe déjà en Normandie « et ne gêne point le commerce ». Le contrôleur général refuse et répond « différé ». Sur ce mauvais état des chemins, les textes sont innombrables et nous n'y insisterons pas. A part un itinéraire comme celui de Paris à Orléans (« le Pavé du Roi »), l'état des routes est lamentable, et constitue un frein à l'essor économique. Le portage est essentiel, les approvisionnements sont le fait de muletiers menant en convois des animaux de bât, le voyage à pied est le lot de la plupart.

Le caractère essentiel reste donc la fixité de l'itinéraire d'ensemble et les modalités évolutives du tracé dans le détail. Variations limitées sans doute pour des raisons diverses : sol, climat, relief mais surtout liées à des événements plus ou moins imprévus, une rencontre, l'existence d'une bonne auberge ou la classique rupture d'essieux.

Le rôle primordial des rivières, des fleuves et des canaux : nature, fonctions, difficultés

Autre affirmation fondamentale mais dont il reste à apporter la preuve : le rôle essentiel de la voie d'eau que soulignent tous les mémorialistes et de rappeler Vauban : « Tout cela se mène facilement par eau et à peu de frais parce qu'un bateau de raisonnable grandeur, en bonne eau, peut à lui seul avec 6 hommes et 4 chevaux, mener la charge que 200 hommes et 400 chevaux auraient bien de la peine à mener par les

Affirmation exacte dans son principe - partout où elle existe, la voie d'eau est préférée à la voie de terre -, mais qui donne à réfléchir par les conditions explicitées : à peu de frais, en bonne eau, de raisonnable grandeur...: s'agit-il d'un effort d'utilisation, d'un idéal à atteindre, ou d'une réalité? seule l'enquête par régions et par bassins, selon les exigences de l'ancienne géographie, peut nous répondre, le point de départ demeurant de Louis Coulon, Les rivières de France..., Paris, 1644, 2 vol. in-8°. Les deux éléments, routes de terre et routes fluviales, apparaissent inextricablement liés, comme au sein d'un même voyage.

Là encore il serait souhaitable d'avoir des études d'ensemble semblables à celles que nous ont donné les géographes et notamment Roger Dion pour le Val de Loire. Nous en sommes encore au stade de la monographie descriptive, dans la dépendance souvent du processus d'utilisation, plus que de l'étude objective du bassin (alimentation, régime...) d'une importance considérable mais dont les données sortent de l'épure locale.

, en

ince.

nale

est

, se

ents

eler

en

ral

les

né-

des

Le

ers

lot

ole

es

ut

ce

0-

iu

ne

16

ie

an

le

u

Œ

TES.

51.

22

la.

Pour la Seine, Paris a bien entendu fixé les regards et attiré les études. Excellente vue d'ensemble dans B. Gille, Paris. Fonctions d'une capitale. Aperçu méthodologique et bibliographique (pour la fonction économique, p. 119), rappelle la formule de M. Poëte : « Paris fille de la Seine et capitale royale... », cite Picarda, Les marchands de l'eau, 1901, et note les lacunes de cette histoire. G. Beaudoin, dans Paris et la batelle-rie..., étudie les rapports entre la ville et la capitale : « au cours des deux millénaires de son existence..., Paris a progressivement étranglé la Seine en resserrant son lit et en le surhaussant » et d'ajouter : « Le tableau de Paris de l'Ancien Régime est trompeur ; il nous montre une ville traversée par sa rivière... Paris est moins partagé en deux moitiés par la Seine... que séparé en deux parties, amont et aval, par l'invisible « vallée de misère » qui interrompt la route de l'eau... » (p. 10).

Les conditions de navigation ont fait l'objet d'études surtout du côté aval : c'est la partie qui va à la mer puissamment colonisée par l'homme. C'est le thème lyrique par excellence. A. Sadourny cite Farin, de xviii siècle, « la Seine forme le plus beau quai que l'on puisse voir » et il étudie les conditions de transport aux xiii et xiv siècles : en aval de Rouen, avec les ports ; 8 à 14 chevaux pour la remontée vers Paris, abondance de péages; embarcations diverses : bastels aux tonnages faibles, nefs, foncets, les plus petits ; les produits transportés ? le vin, le sel, la pierre (Annales de Bretagne, 1978, p. 231-244). Différentes parties du fleuve ont ainsi fait l'objet d'études limitées en fonction souvent des villes traversées et de leur rapport avec le fleuve : entre les deux éléments les contacts sont incessants et les remodelages successifs.

Quelques affluents ont bénéficié d'études récentes. Claudine Billot a analysé Chartres et la navigation sur l'Eure à la fin du Moyen Age (Annales de Bretagne, 1978, p. 245-259). C'est un aspect inhabituel de la ville que l'on imagine plus volontiers dominant la plaine aux blonds épis houleux. Au xve siècle, les Chartrains ont rendu l'Eure navigable (approfondissement du lit, suppression de nombreux gués, enlèvement des pierres des moulins ruinés par la guerre, construction d'une trentaine des pierres à bateaux, et entretien de chemins de halage). Des résistances de portes à bateaux, et entretien de chemins de halage). Des résistances se font jour, dont celle de Nogent-le-Roi qui était l'ultime étape. Le se font jour, dont celle de Nogent-le-Roi qui était l'ultime étape. Le 25 avril 1715, le sr. Hedelin, lieutenant général et maître particulier des eaux et forêts de Nemours, émet le projet d'un canal de Montargis à eaux et forêts de Nemours, émet le projet d'un canal de Briare et le payer les mêmes droits que ceux payés sur le canal de Briare et le payer les mêmes droits que ceux payés sur le canal de Briare et le canal d'Orléans (Boislisle, Correspondance..., passim).

La Loire a bénéficié des travaux d'un des premiers géographes francais Roger Dion. Nous ne reviendrons pas sur sa magistrale étude des

turcies et des travaux sur le fleuve, sage parce qu'obéissant (Le Val turcies et des travaux sur le flot unice et excellent de François Billacois, Tours, 1934). Un article récent et excellent de François Billacois, Loire, Tours, 1934). Un article récent et excellent de François Billacois, collegie de la Loire au xvii siècle » (Rev. d'hist. mod. et l'acceptance de P. Mont III. Loire, Tours, 1934). Un article viècle » (Rev. d'hist. mod. et com « La batellerie de la Loire au xvII^e siècle » (Rev. d'hist. mod. et com « La batellerie de la Loire au xvII^e siècle » (Rev. d'hist. mod. et com » (I sept. 1964) rappelle l'ouvrage de P. Mantellier, Historia « La batellerie de la Loire ad l'ouvrage de P. Mantellier, Histoire t. XI, juil-sept. 1964) rappelle l'ouvrage de P. Mantellier, Histoire t. XI, juil-sept. 1964) rappelle l'ouvrage de P. Mantellier, Histoire t. XI, juil-sept. 1964) rappelle l'ouvrage de P. Mantellier, Histoire t. XI, juil-sept. 1964) rappelle l'ouvrage de P. Mantellier, Histoire de Loire et II. t. XI, juil.-sept. 1964) rappelle t. XII, j la Communauté des Marchands et glossaire, Orléans, 1864), insiste descendant en icelle (3 vol. in-8° et glossaire, Orléans, 1864), insiste sur descendant en icelle (barrière entre marchands-voituriers et marchands-voiturie descendant en icelle (3 voi. in descendant en icelle (5 voi. i les faiblesses sociales (but les caprices de la Loire et les volontés négociants) et techniques : « les caprices de la Loire et les volontés négociants) et mènent le jeu ». L'extrême souplesse de l'ordinates négociants) et techniques de l'organisme des négociants mènent le jeu ». L'extrême souplesse de l'organisme des négociants le mmes la « longue expérience » et le « hon interprétable » le mmes la « longue expérience » et le « hon interprétable » et le « h des négociants meternes, la « longue expérience » et le « bon jugement l'ingéniosité des hommes, la « longue expérience » et le « bon jugement pringéniosité des hommes, la « longue expérience » et le « bon jugement pringéniosité des hommes, la « longue expérience » et le « bon jugement princé » et le « bon jugement » et l'ingéniosité des nommes, ce que leurs outils ont de fruste et de des mariniers » component de la batellerie sur la Loire au XVIII siècle n'est conclure : « la prosporte pas faite d'audace et d'ambition, elle est faite de prudence patiente et de ténacité taciturne ».

Ajoutons les résultats d'un colloque récent tenu à l'Université de Saint-Etienne en octobre 1978 sur La Loire et l'aménagement ligérien: 18 communications sur la maîtrise et l'utilisation de l'eau dans le bassin de la Loire qui n'apparaît pas, cependant, comme « un cadre régional ». tant est grande la disparité entre l'amont (et nourri d'études) et l'aval relativement plus pauvre. Citons pour le premier, M.A. Herubel, Les origines des pons de la Loire maritime, Paris, 1932, et différents D.E.S. signalés par Jean Meyer dans l'Armement nantais..., Paris, 1969.

La Garonne a été examinée avec la grande œuvre du canal du Midi et la thèse de P. Deffontaines, Les hommes et leurs travaux dans le pays de la Moyenne Garonne, Lille, 1932. Une mention importante deit être accordée au Lot, objet des soins de J.B. Colbert. Dès 1664, Pellot propose à ce dernier de rendre la rivière navigable par corvées afin d'éviter les péages : « Ne pas confier ce travail à une compagnie qui établirait des droits sur les marchandises ce qui réduirait à néant les avantages de la navigation. » Trois ateliers sont établis « pour faire des écluses doubles » et obtenir une navigation plus sûre et plus Commode comme celle du canal de Briare (à la façon des Hollandais). Quatre mois plus tard, Pellot note que 18 écluses restent à faire sur les 21 prévues 1 a 0 les 21 prévues. Le 9 août 1666, il écrit que le Lot est entièrement navigable de Lustras à Ven navigable de Lustrac à Villeneuve (Depping, Correspondance, I, 5 mai

Autre affluent qui a fait l'objet d'études, la Dordogne, dans un le sur l'activité d'un rest l'objet d'études, la Dordogne, dans un article sur l'activité d'un maître de bateaux au milieu du xvii siècle (Annales du Midi, 1970 pp. 92). (Annales du Midi, 1970, nº 82) et de Léon Dautrement, Propos d'antan sur la Dordogne limousine. Les « grands passages de l'eau » à Argental du XIII au XIX siècle (Rull 1976, p. 125 du XIII^e au XIX^e siècle (Bull. soc. arch. Corrèze, XCVIII, 1976, p. 125-129), et surtout la thèse de doctorat de A.M. Cocula-Vaillières, Les gens de la rivière de Dordogne (1750-1850), Lille, 1979 (atelier de reproduction des thèses, 2 vol. 740 p., 99 fig.), légèrement postérieure à notre période mais qui part de l'imposse fig.), légèrement postérieure à notre période mais qui part de l'importance, au cours des âges, de la Dordogne.

« large le lien essentie fleuve. le cadi réseau nance « il se étudie et flu (les b sur le total gens mond vérita Trava (1706 René SOC. C inten « le l pend

> bassi 1917 paru Les nous gatic (Arc d'un trans parf l'imp

de la

men d'au et à i

navig

sont

plat

ant (Le Val de inçois Billacois, mod. et cont., et, Histoire de coire et fleuves 64), insiste sur et marchands-les volontés l'organisme, bon jugement fruste et de le siècle n'est eatiente et de incompanie et de la siècle n'est eatiente et de

niversité de nt ligérien; ns le bassin régional », s) et l'aval erubel, Les ents D.E.S. 1969.

al du Midi ex dans le rtante doit 664, Pellot rvées afin agnie qui néant les our faire et plus ollandais). faire sur tièrement I, 5 mai

dans un H° siècle s d'antan Argentat p. 125-Les gens eproducà notre ordogne.

large avenue de tous temps, active et peuplée (qui) apparaît comme le lien vivant entre Causse, Limargue... et l'Océan ». Une construction essentielle : « le calendrier des crues et la succession des havres du l'instabilité du lit et les caprices des bancs de sable fixent le cadre spatial et temporel de la vie des riverains ». S'y ajoute un réseau de règlements qui fixe la vie économique sur le fond de l'ordonnance de 1669 sur les eaux et forêts (travaux de Michel Devèze) : "il semble que rien ne se passe, hormis le quotidien ». L'auteur étudie trois aspects : 1. L'adaptation des hommes au milieu ripuaire et fluvial; 2. L'existence d'un monde fait de tensions et de conflits (les bateliers s'opposent aux paysans — empiétement des champs sur les chemins de terre —, aux pêcheurs, aux fermiers des bacs, au total un monde fragile; 3. Les rapports entre le comportement des gens et les traits originaux du milieu qu'ils habitent : il s'agit d'un monde d'hommes (la femme apparaît au hasard d'une description : le véritable couple ? l'homme et le bateau). Ajoutons de Chalard Yvon, Travaux entrepris pour rendre la Dordogne flottable et navigable (1706-1732), Bull. soc. arch. Corrèze, XCVIII, 1976, p. 129-142 et de René Larivière, La navigation sur la Vézère du xvIIIe au xIXe siècle, Bull. se arch. Périgord, XCV, 1968, 3, p. 165-199. Suit l'Aveyron. Le Gendre, in adant à Montauban, écrit à Rouillé du Coudray (31 août 1701) que « le bois peut devenir très commun et à bon marché en rendant l'Aveyron, pendant une lieue et demie, navigable : on en fera venir tout le bois de la forêt de la Grézigne » (Boislisle, Correspondance, t. II).

Le Rhône a bénéficié de la thèse de Daniel Faucher sur Plaines et bassins du Rhône moyen entre bas-Dauphiné et Provence, Valence, 1917; du « Que sais-je? » de J. Ritter, Le Rhône, et de divers travaux parus dans les Etudes rhodaniennes. Rappelons l'analyse de M. Rossiaux, Les haleurs du Rhône au xve siècle (Annales de Bretagne, 1978) dont nous reparlerons. A signaler, également, une étude de F. Denel, La navigation sur le Rhône au xve siècle d'après les registres de péage de Baix (Ardèche), dans Annales du Midi, no 82, 1970, p. 287-295: registres d'un intérêt exceptionnel car ils révèlent la date du passage, le nom du transporteur, le type de bateau, le poids et la nature du chargement, parfois le nom du propriétaire et la taxe payée. Là encore se retrouve l'importance du sel, des grains, du bois, des draps; les types de bateaux sont étudiés (barques, carratons, sapinières, naviols et nadels...), à fond plat en général et d'un faible tirant d'eau.

Parmi les affluents, la Saône a retenu l'attention à diverses reprises, aussi bien pour son rôle propre dans les transports que comme instrument de liaison avec le Doubs, d'une part vers la Meuse et la Seine, d'autre part vers le Rhin. Les problèmes se posent à la monarchie au fur et à mesure des incorporations territoriales. Le 14 juillet 1705, de Bernage, intendant de Franche-Comté, évoque la possibilité « de rendre la Saône navigable jusqu'à Lyon et d'avoir ainsi la possibilité de transporter

des marchandises jusqu'à la Méditerranée » (Boislisle, Correspondance des marchandises jusqu'à la la la des marchandises jusqu'à la protection de la protection t. II) ; déjà en 1699, le marque le Doubs navigable jusqu'à Dole du Contrôleur général pour rendre le Doubs navigable jusqu'à Dole de la Saône jusqu'au Paris Verdun au confluent de la Saône jusqu'au Paris le la la Saône jusqu'au Paris le la la Saône jusqu'au Paris le la la la la la la la la du Contrôleur general pour confluent de la Saône jusqu'à Dole II l'est déjà depuis Verdun au confluent de la Saône jusqu'àu Petit-Noir Il l'est déjà depuis verdan de lieues à faire et peu de dépenses (idem, 29 oct il n'y a plus que 3 ou 4 lieues à faire et peu de dépenses (idem, 29 oct il n'y a plus que 3 ou 4 neces reprend le problème — le fait essentiel 1699). En 1704, de Bernage reprend le problème — le fait essentiel demeurant que le Doubs n'était pas navigable à Besançon. Un seul pont demeurant que le Doubs n'était pas navigable à Besançon. Un seul pont demeurant que le Boats de la seul pont sur la Saône, Gray. « Tout ce qui navigue au-dessus s'embarque dans sur la Saône, Gray. « Tout ce qui navigue au-dessus s'embarque dans sur la Saone, Gray.

de très petits ports d'aucune considération. » Y sont transportés : blés de tres petits porte de la Doubs n'est pas navigable jusqu'à Dole mais seulement flottable (idem, 4 nov. 1704).

A signaler enfin L. Bonnamour, du musée Denon, de Chalon-sur. Saône, qui s'intéresse aux problèmes d'archéologie de la rivière (tropvaille de dragages...) et à l'aspect ethnographique. Signalons également l'exposition faite en 1979 à la Maison de la culture de Chalon : La Sabre : une rivière et des hommes (avec une note succincte de F. Vialette consecrée aux anciens bateaux de Saône en bois). Une ville de la Saône a bénéficié ces dernières années d'études d'exceptionnelle valeur et par là même, la rivière qui la traverse : Chalon. L'ouvrage déjà cité de Henri Dubois, Les foires de Chalon et le commerce dans la vallée de la Saône à la fin du Moyen Age (vers 1280 - vers 1430) Paris, Université I. 1976, 632 p. (C.R. Ph. Braunstein, dans Annales, janv.-févr. 1979, p. 172-179) et un article de Georges René Bucher, Le commerce du port de Chalon au xviiie siècle (dans Annales de Bourgogne, t. LI, 1979, p. 158-185). Ce dernier analyse les conditions de la navigation, qui est la plus aisée entre Lyon et Chalon; au-dessus de Chalon, elle devient hasardeuse. Chalon est le terminus des plus gros bateaux qui remontent la Saône ; grâce au pont Saint-Laurent — ni Verdun, ni Tournus n'ont de ponts —, la communication est établie avec la Franche-Comté et l'Alsace : Chalon entrepôt des deux mers.

Le Rhin est entré depuis peu, sur une partie de son cours, dans la nunauté française. communauté française. Vauban le connaît bien pour l'avoir pratiqué pour les fortifications aussi le connaît bien pour l'avoir pratiqué pour les ses fortifications aussi bien à Strasbourg qu'à Neuf-Brisach : pour les premières, il a fait premières, il a fait construire le canal de la Bruche. En 1708, La Houssaye, intendant d'Al Houssaye, intendant d'Alsace, annonce la construction d'un canal paral· lèle au Rhin de dix lieux. lèle au Rhin de dix lieues de long de la Wantzenau à Seltz, construit par corvées pour supplier à la long de la Wantzenau à Seltz, construit par corvées pour suppléer à la navigation du Rhin, interrompue pendant la guerre : « ce canal a sus supplées de la material de la material de la la material de la la material de la la la constitute de la la material de la la la constitute de la la constitute de la la constitute de la la constitute de la la la constitute de la la la constitute de la constitute de la constitute de la la constitute de la con la guerre : « ce canal a été fait pour épargner à l'avenir à l'Alsace des voitures par terre, qu'elle p'était pour épargner à l'avenir à l'Alsace des voitures par terre, qu'elle n'était plus en état de fournir à l'Alsace précurseur du grand canal d'Al. précurseur du grand canal d'Alsace, figure sur la carte de Cassini. Il sera abandonné une fois la paix revenue (G. Livet, L'intendance d'Alsace, p. 627-633).

L'utilité des cours d'eau est incontestable ; une des plus ancientes siècle ; le flottage et trains de bois, depuis leur invention, jusqu'au xix siècle, de la montagne à la capitale, supply leur invention, jusqu'au xix siècle. de la montagne à la capitale, semblent ne pouvoir être remplacés. Ils ne

sont pas b avec futai deux hom met 8 tra M.J. Gigo bois par comme le bois aux d'hist. m est riche de la pe ques, so comme l'onomas

> L'a que, l'a Morvan sives, le en train tion à l de rete Paris à radeaux social q rivière. « héros (1843).(Musée

l'auteur

contrôl qui coi Strasbo L'inten mentati le Thor

naturel des An au XVº de traci de tous du fleu Rhône

au xv

·e

on

e.

t.

eI

tt

S

sont pas bon marché: la construction d'un train de bois bien couplé, avec futailles vides, coûte 210 francs de main-d'œuvre sous Louis XV, deux hommes le conduisent de Clemecy à Paris pour 120 francs, l'on met 8 trains à la file sous la surveillance d'un voiturier inspecteur. M.J. Gigot, Essai d'un plan d'étude pour une histoire du transport des bois par flottage en montre l'intérêt pour le bassin de la Seine, qui, comme le rappelle également J. Boissière, Exploitation et commerce du bois aux XVII^e et XVIII^e siècles dans les pays de la Haute-Seine (Rev. d'hist. mod. et cont., t. XXV, avril-juin 1978), modeste par son étendue, est riche d'expérience et d'histoire sur le plan de la nécessité économique, de la perfection technique et des conséquences institutionnelles, juridiques, sociales et politiques. S'y retrouvent des disciplines diverses comme la géologie et les sciences économiques, le droit seigneurial et l'onomastique, les arts, traditions populaires et la démographie chère à l'auteur de la Dîme royale (104° congrès des Sociétés savantes).

L'aire de déboisement de Paris est fonction du réseau hydrographique, l'artère essentielle — mais non unique — étant l'Yonne issue du Morvan et l'affluent de celle-ci. Le flottage comporte deux phases successives, le flottage à « bûches perdues » sur les affluents, puis le flottage en train de Clamecy à Paris ; grâce aux crues artificielles par la navigation à l'écluse, les trains de flottage — pertuis ouverts dans les barrages de retenue —, entraînés par les bateaux conducteurs, descendent vers Paris à une vitesse d'environ 5 km à l'heure. Arrivés à Paris, les radeaux sont pris en charge par les débardeurs, autre élément du milieu social qui vit de l'eau et des transports ; nus, plongés à mi-corps dans la rivière, ils seront, au xixe siècle, les types romantiques par excellence « héros de tous les bals : le débardeur fait partie de l'histoire de France... » (1843). F. Baudoin, Paris et la batellerie du XVIIe au XXe siècle, p. 12 (Musée de la Batellerie, Centre Georges-Pompidou).

Le 16 février 1702, La Houssaye, intendant d'Alsace, mande au contrôleur général la possibilité d'avoir du bois par les nombreux ruisseaux qui coulent des Vosges. Le flottage est en effet la règle; la ville de Strasbourg l'utilise pour l'exploitation de ses forêts du Hohwald (G. Livet, L'intendance d'Alsace...). Voir également pour d'autres rivières et l'« alimentation » de Limoges, L. Lacrocq, Le flottage des bois sur la Vienne, le Thorion et leurs affluents, Limoges, 1933.

Le halage était une technique élaborée en raison des conditions naturelles offertes par le fleuve. M. Rossiaud l'a étudiée dans un article des Annales de Bretagne (1978, p. 283-303) sur les haleurs du Rhône au XV° siècle. Sont rappelées les difficultés de la remontée ; la puissance de traction nécessaire pour la remontée du Rhône est supérieure à celle de tous les autres fleuves européens. S'y ajoutent les caractères du lit du fleuve : encombrement du chenal, ruptures de pentes... Le petit Rhône mis à part, il n'y a pas de chemin de halage le long du Rhône Rhône mis à part, il n'y a pas de chemin, le halage est exclusiau xv° siècle. Les voituriers ouvrent leur chemin, le halage est exclusi-

vement humain jusque vers 1475, les haleurs sont les « enses » vement humain jusque vers 1475, les haleurs sont les « enses » vement la large bretelle de chanvre passée en bandoulière. vement humain jusque vers de chanvre passée en bandoulière. L'auteur nom de la large bretelle du corps des haleurs, professions nom de la large bretelle de du corps des haleurs, professionnels étudie la composition sociale du corps des haleurs, professionnels étudie la composition sociale patrons, véritables entrepreneurs étudie la composition sociale de patrons, véritables entrepreneurs, quand d'occasion, mis en route par les patrons, véritables entrepreneurs, quand d'occasion, mis en route par les patrons dans les îles ou dans les les patrons de la composition della composition della composition della composition della composition della composition d d'occasion, mis en route par les partieurs, quand il s'agit de convois : le soir on campe dans les îles ou dans les bourge le xvi estècle, apparaît le système des équipare il s'agit de convois : le soil ou apparaît le système des équipages, ou riverains. Avec le xvi siècle, apparaît le système des équipages, ou riverains. Avec le xvi sont mêlés. Disparition progressive des haleurs riverains. Avec le XVI siècle, de la riverains. Avec le XVI siècle, de la riverains des la riverains de la riverains de la riverains. Avec le XVI siècle, de la riverains de l dettes...

Ce problème des équipages rejoint celui des coches d'eau. Des Ce problème des est ces relais fluviaux situés, quelquelois études seraient nécessaires sur ces relais fluviaux situés, quelquelois études seraient nécessaires sur carrefours d'affluents ou plus des problèmes de la complete des problèmes de la complete de la complete des problèmes de la complete de la complet études seraient necessaries d'affluents, ou, plus générales dans les villes, quelquefois aux carrefours d'affluents, ou, plus générales de charge. Notons l'importante de charge notons de dans les villes, que que de charge. Notons l'importance du trafic ment, aux points de la la vers les entrepôts de Beaucaire, du sel qui remonte des marais de Peccais vers les entrepôts de Beaucaire, du ser qui remonte de la vers les grands centres d'Orange et de Pont-Saint-Esprit, partant de là vers les grands centres de redistribution de Valence, Vienne et Lyon où s'accroissent les besoins en salaison d'une population en augmentation sensible, ou vers le Valais et les cantons suisses, dans la mesure où ces derniers apprécient cette variété de sel destiné à leurs fromages (G. Livet, Instruction que Ambassadeurs... Suisse; Dubois, Le sel dans le Valais...; J. Ritter Le Rhône).

Les ports fluviaux ont suscité moins d'intérêt que les ports maritimes. On les considère en général, même lorsqu'ils ont donné naissance à la cité et participé à son développement, comme des parties d'un tout na méritant pas toujours une étude particulière.

En ce qui concerne la Seine, Paris est privilégié (colloque cité, 1961). par l'existence de musées de la Batellerie à Saint-Mandé et au Centre Georges-Pompidou. Dans sa brochure, F. Beaudoin distingue les ports d'amont et les ports d'aval, de part et d'autre du barrage urbain que constitue l'ensemble « île-ponts » de la Cité. Les premiers profitent du vaste plan d'eau calme et profond pour un développement important, point d'arrivée des frêts pondéreux qui descendent la rivière, décharges des bateaux, remontent à vide la rivière, halés par les hommes ou les chevaux, ou bien sont « déchirés » à Paris, les bois récupérés étant utilisés à la construction des maisons. Pour les seconds, ports d'aval, les conditions sont involvements des maisons. change; ce sont des « besognes » bateaux normands de grandes dimen-sions. Le Palais du L sions. Le Palais du Louvre, cité gouvernementale, entretient à lui seul une activité économie une activité économique et un mouvement de batellerie important. S'es quisse ainsi un type d'e un mouvement de batellerie important. quisse ainsi un type d'analyse des catégories portuaires : ports au foinau blé, au bois... qui spécialisent les quais.

Pour les autres villes, des études semblables peuvent être faites : elles ent pour Strasbourg existent pour Strasbourg, port sur l'Ill avec la douane, point de rupture de charge et non port du Distrasbourg. de charge et non port du Rhin. Chalon doit à sa situation sur la Saône sa prospérité. Lyon au conflu sa prospérité. Lyon au confluent (Travaux fondamentaux de Richard Gascon et de Jean-François Bergier).

fleuves, d des chem d'arbuste humains. dements lit primi

Une

De les crue daine, i inondat Corresp à Mont de Sain 8 milli

> qui on dans c cipes des at des ile et épl consis de rés égaler nom i

> > urbai Notor Sama elles lerie.

être | siècle Trait ponts dépai const régio trafic et de de S

Neui par | Une remarque de Vidal de la Blache demeure essentielle : « Les fleuves, dans nos contrées d'Europe, n'ont pas été, autant qu'on le dit, des chemins primitifs des peuples. Leurs bords, encombrés de marécages, d'arbustes et de broussailles, ne se prêtaient guère aux établissements humains. » S'y ajoutaient également les craintes fréquentes de débordements et d'inondations s'étendant largement de part et d'autre du lit primitif, indistinct à bien des époques.

De là l'intérêt de l'étude des régimes des fleuves tel M. Willem pour les crues de la Sambre (Revue du Nord, 1959); le 8 janvier 1711, Trudaine, intendant en Bourgogne, annonce à Versailles que de grandes inondations ont entravé la navigation sur la Saône et le Rhône (Boislisle, Correspondance, t. II). Les 6 et 18 juin 1712, Le Gendre, intendant à Montauban, note les inondations qui ont fait des dégâts considérables de Saint-Béat à Cahors et à Villefranche; ils sont estimés à plus de 8 millions (idem).

Le Moyen Age a vu la construction d'un certain nombre de ponts que ont frappé l'imagination. Les xvi et xvii siècles n'enregistrent pas des ce domaine des mutations técaniques importantes; les mêmes principes demeurent : réunir par une route reposant sur des piles ou sur des arches les deux rives du fleuve, si possible en utilisant le relais des îles situées au milieu du fleuve. Le pont est, par destinée, fragile et éphémère, quand il est en bois : la transformation importante va consister à substituer au pont de bois un pont de pierre susceptible de résister aux inondations toujours redoutées. Intérêt économique mais également politique et social : chaque roi ou magistrat veut attacher son nom à une construction de ce type, notamment dans la capitale.

Quelques travaux ont traité des ponts en fonction de l'urbanisme urbain, le type le plus connu étant le Pont Neuf (Fr. Boucher, 1925). Notons le rôle des pompes hydrauliques du pont Notre-Dame et la Samaritaine qui constituent le premier système d'adduction d'eau urbain ; Samaritaine qui constituent le premier système d'adduction d'eau urbain ; elles gênent considérablement la navigation (F. Beaudoin, Paris et la Batellerie..., p. 7).

u.

S

i-

25

ul

25:

m.

les

Une nomenclature générale voire une typologie des ponts pourraient être établies suivant l'exemple donné par Gauthier au début du xvins siècle (H. Gauthier, Traité des chemins, Paris, 1721, avec croquis, et Traité des Ponts, Paris, 1725, avec croquis). Etude de A. Chatelain, Les ponts du Rhône (Ann. de Géographie, 1944, p. 109-140). Le point de départ réside dans la trilogie, gué, bacs, ponts, face à l'obstacle que constitue le cours d'eau. Ainsi pour la traversée de la Seine dans la région parisienne : les ponts y sont rares compte tenu de l'intensité du trafic. Yvonne Bézard rappelle que l'on n'y trouve en dehors de Paris ct de Passy que le pont de Corbeil, le pont de Charenton et le pont de Saint-Cloud. On tâchait d'y suppléer à l'aide de bacs à Choisy, Nouilly. Asnières, Argentueil, Chatou, Le Pecq. Les bacs étaient loués par les seigneurs des rivières. Jehan Boullot, laboureur, a pris le port

d'Asnières à bail à l'abbaye de Saint-Denis pour 112 L (op. cit., p. 192). Le pont Saint-Laurent tient la ville de Chalon.

Un peu partout les bateliers utilisateurs du fleuve s'en prétendem

Un peu partout les batenne des privilèges qu'ils ont obtenus des propriétaires du fait des privilèges qu'ils ont obtenus des pouvointes propriétaires du fait des privilèges qu'ils ont obtenus des pouvointes propriétaires du fait des privilèges qu'ils ont obtenus des pouvointes propriétaires du fait des privilèges qu'ils ont obtenus des pouvointes propriétaires du fait des privilèges qu'ils ont obtenus des pouvointes propriétaires du fait des privilèges qu'ils ont obtenus des pouvointes propriétaires du fait des privilèges qu'ils ont obtenus des pouvointes des privilèges qu'ils de la contre des privilèges qu'ils des privilèges qu'ils des privilèges qu'ils de la contre les propriétaires du fait des pouvoin publics ; à Paris où le rôle économique de la Seine — que nous connais publics ; à Paris où le rôle économique de la Seine — que nous connais publics ; à Paris où le rôle économique de la Seine — que nous connais publics ; à Paris où le rôle économique de la Seine — que nous connais publics ; à Paris où le rôle économique de la Seine — que nous connais publics ; à Paris où le rôle économique de la Seine — que nous connais publics ; à Paris où le rôle économique de la Seine — que nous connais publics ; à Paris où le rôle économique de la Seine — que nous connais publics ; à Paris où le rôle économique de la Seine — que nous connais publics ; à Paris où le rôle économique de la Seine — que nous connais publics ; à Paris où le rôle économique de la Seine — que nous connais publics ; à Paris où le rôle économique de la Seine — que nous connais publics ; à Paris où le rôle économique de la Seine — que nous connais publics ; à Paris où le rôle économique de la Seine — que nous connais publics ; à paris où le rôle économique de la Seine — que nous connais publics ; à paris où le rôle économique de la Seine — que nous connais publics publics ; à paris où le rôle économique de la Seine — que nous connais publics p publics; à Paris ou le loit et le xve siècle — a pour base essentielle sons fort mal, au moins avant le xve siècle — a pour base essentielle sons fort mal connue également, la Hanse parisienne sons fort mal, au monte également, la Hanse parisienne des manue institution fort mal connue également, la Hanse parisienne des manue institution fort mal connue également, la Hanse parisienne des manue institution fort mal connue également, la Hanse parisienne des manuelles une institution fort mar des monopole du pont de Mantes au grand chands de l'eau qui étend son monopole du pont de Mantes au grand chands de l'eau qui cleare et de ses affluents, provo-pont de Paris, contrôlant le trafic de la Seine et de ses affluents, provopont de Paris, controllar quant l'hostilité des Rouennais (B. Gille, Fonctions économiques de quant l'hostilité des Rouennais (B. Gille, Fonctions économiques de l'une capitale, p. 115-129) Paris, dans Paris fonction d'une capitale, p. 115-129).

A Orléans et tout le long du Val de Loire, s'affirment les privilèges des bateliers.

A Amiens, les marchands se heurtent au monopole, à tour de rôle détenu par les bateliers de la Somme, les « gribanniers » ; le règlement du 12 mars 1672 impose à ces derniers un tarif et les rend responsables des avaries survenues aux marchandises. En 1724, le monopole et le tour de rôle sont supprimés : « Le privilège corporatif, note P. Deyon, a été plus facilement enlevé, avec l'aide du pouvoir, que le privilège salgneurial » En amont d'Amiens, la navigation est entravée par l'infe galarité du débit et la présence de trop nombreux gués : un aménage ment seralt nécessaire pour régulariser le tronçon Bray-Péronne (9 écluse seraient à établir, Colbert y renonce en juillet 1680) et ménager la liaison Somme-Oise : Law s'y intéresse ; le tracé est favorable à Saint-Quentin ; le canal est ouvert en 1738 après cinquante ans de tergivers tions. Obstacles dans la ville même d'Amiens : sur chacun des doute bras de la rivière, le chapitre cathédral possède un moulin; au nord a été aménagée une ceinture navigable, le chemin de l'eau, mais le retenues créées par les moulins provoquent un envasement général; en vain l'échevinage veut-il racheter au chapitre « la seigneurie de l'eau. Les bateaux ne peuvent entrer et sortir dans le chenal qu'un seul à la fois et avec benue de la la chenal qu'un seul à la fois et avec beaucoup de peine. En 1738 est construit à l'ouest de la ville un nouveau les ville un nouveau bassin mais une rupture de charge se produit toujour entre trafic d'amont entre trafic d'amont et trafic d'aval. P. Deyon constate : « Dans cette question comme dans question comme dans celle du droit de travers, les intérêts du négocianiavaient pu l'emporter du droit de travers, les intérêts du négocianiavaient pu l'emporter du droit de travers, les intérêts du négociania pur partie de l'emporter de l' n'avaient pu l'emporter sur les vieux titres seigneuriaux (Amiens, p. est cité Massiet du Biant de l'emporter sur les vieux titres seigneuriaux (Amiens, p. est cité Massiet du Biant de l'emporter sur les vieux titres seigneuriaux (Amiens, p. est cité Massiet du Biant de l'emporter sur les vieux titres seigneuriaux (Amiens, p. est cité Massiet du Biant de l'emporter sur les vieux titres seigneuriaux (Amiens, p. est cité Massiet du Biant de l'emporter sur les vieux titres seigneuriaux (Amiens, p. est cité Massiet du Biant de l'emporter sur les vieux titres seigneuriaux (Amiens, p. est cité Massiet du Biant de l'emporter sur les vieux titres seigneuriaux (Amiens, p. est cité Massiet du Biant de l'emporter sur les vieux titres seigneuriaux (Amiens, p. est cité Massiet du Biant de l'emporter sur les vieux titres seigneuriaux (Amiens, p. est cité Massiet du Biant de l'emporter sur les vieux titres seigneuriaux (Amiens, p. est cité Massiet du Biant de l'emporter sur les vieux titres seigneuriaux (Amiens, p. est cité Massiet du Biant de l'emporter sur les vieux titres seigneuriaux (Amiens, p. est cité Massiet du Biant de l'emporter sur les vieux titres seigneuriaux (Amiens, p. est cité Massiet du Biant de l'emporter sur les vieux de l'emporter sur le est cité Massiet du Biest, Les ports fluviaux et le chemin de l'emi

Les obstacles naissent, au moment de la création des canaux, des c riverains eux-mêmes, réticences déjà notées à propos de l'entretien de la création des canaux, route ; nous les retrouves route ; nous les retrouvons avec Jean Richard dans un article Annales de Bourgogne. Travaux et recherches : la route, voies de conson incations et « nuisances » qui ver les canados et » » qui ver les nications et « nuisances » au XVIII siècle (1976, p. 56-57). Les canso et chemis à la vie des ville sont inutiles à la vie des villages qu'ils côtoient, ils coupent les reules et chemins, prélèvent des terres qu'ils côtoient, ils coupent les reules des la companie des les fonds des fon et chemins, prélèvent des terres et surtout des prés dans les fonds de vallées est typ

et du compt Anneles da parfoi destin 2 bat est un 1906 bonn de L prod et de print de b cial Midi le n

> blen XIV faud l'env Cha vain préc l'ext

que

le p auto leur côté àla

qui. nant 172 entr le co nien trop pp. cit., p. 192).

s'en prétendent is des pouvoirs e nous connaisbase essentielle ienne des marantes au grand fluents, provoonomiques de

les privilèges

à tour de rôle ; le règlement responsables onopole et le ote P. Deyon, e le privilège vée par l'irréun aménagenne (9 écluses t ménager la rable à Saintde tergiversaun des douze lin; au nord eau, mais les t général; en rie de l'eau ». u'un seul à la l'ouest de la oduit toujours « Dans cette êts du négoce Amiens, p. 93, in de l'eau à

es canaux, des entretien de la un article des des de commu-7). Les canaux pent les routes s les fonds des vallées pour l'eau et le chemin de halage! Le cas du canal du Nivernais est typique à cet égard.

Nous n'avons que peu de renseignements sur la vie des bateliers et du « peuple » qui vit de l'eau et sur l'eau. A partir d'un Livre de comptes du batelier Jean Planteau (de septembre 1648 à mai 1659). Anne-Marie Cocula donne la description de ses voyages sur la Dordogne, les dates de ceux-ci, le nom des bateaux, les cargaisons, les destinataires, parfois le prix du fret, le coût du voyage, le lieu de chargement et la destination. Dans les années favorables, on compte 40 voyages avec 2 bateaux. La vie du batelier dépend de celle du fleuve : l'automne est une saison privilégiée. Au congrès du Sud-Ouest tenu à Bergerac en 1906 a été donnée la définition d'une « année moyenne » : 70 jours de bonne navigation, 136 moyens, 159 de navigation difficile pour la partie de Limeuil à Castillon. A ce rythme saisonnier répond le rythme des produits transportés : le batelier a souvent affaire à un trafic précipité et déséquilibré. Bordeaux est la destination privilégiée de l'hiver, du printemps et des rares voyages d'été. Les activités multiples du maître de bateau sont énumérées : batelier, transporteur, intermédiaire commercial et financier, marchand et propriétaire des bateaux. (Annales du Midi, 1970, nº 82, p. 21-43). Au marchand transporteur correspond le marchand batelier ou le batelier, chef d'entreprise, au même titre que son collègue de la route.

Les travaux sur les fleuves peuvent être en rapport avec les ensablements de certains ports, comme en Languedoc. A Aigues-Mortes, au xiv siècle, les autorités dépensent 320 000 francs à cet effet. « Il faudrait, disent les contemporains, pour purger le port des sables qui l'envahissent, établir un canal dans lequel on ferait passer le Rhône. » Charles VI signe des lettres patentes qui prévoient cette création ; en vain. Quelques villes ou corporations se cotisent en vue d'un travail précis : à Rennes sur la Vilaine, à Toulouse sur la Garonne « pour l'extirpation des rochers qui gênent la navigation ».

Les grands projets ne manquent pas, tel, au début du xvII° siècle, le projet d'un « grand canal destiné à donner cours à la rivière de Seine autour de la bonne ville de Paris ». L'on paye des ingénieurs, des contrôleurs, mais les nécessités du temps en entraînent l'abandon. De son côté, Richelieu a pensé à établir un canal de jonction de la Gironde à la Seudre « pour faciliter le commerce de Bordeaux ».

Les résultats des travaux sont souvent décevants : « une gribanne qui, autrefois, faisait Saint-Valéry-Amiens en 3 jours, y consacre maintenant 8 à 9 jours », déclarent en 1720 les gribanniers qui réclament en 1723 le doublement de leur tarif : effectivement, en dépit des travaux entrepris sous Louis XIII, puis, avec Colbert, des bancs instables barrent le cours inférieur de la Somme. Si les vents sont contraires, les gribanniers ne peuvent avancer que par le flux de marée et, si les eaux sont trop basses ou trop hautes, toute navigation est interrompue. Souvent

pendant les trois mois d'hiver, aucune marchandise n'atteint plus Amiens, p. 94).

la

d

X

par la rivière (P. Deyon, Amiens, p. 94). la rivière (P. Deyon,

Autre projet, évoqué par P. Goubert (p. 88), dès le xv° siècle la la rivière », le Thank la rivière », le ri

Autre projet, évoque par l'évoque par l'évoq gens de Beauvais songent « d'183-1484, 1567, 1583, 1588, 1604, 1614, 1698 projets de navigation en 1483-1484, 1567, 1583, 1588, 1604, 1614, 1698 projets de navigation en 1463 l'est plus tard la « fièvre des canaux avec Vauban, 1718, ... sans compter plus tard la « fièvre des canaux avec Vauban, 1718, ... sans comme ailleurs, de 1780 à 1840. Initial l'est plus le la leur de avec Vauban, 1718, ... sans compe ailleurs, de 1780 à 1840. Initiatives qui va sévir à Beauvais comme ailleurs, de 1780 à 1840. Initiatives qui va sévir à Beauvais con la sévir à Beauvais con nées des ingénieurs, se heurtent aux difficultés royales, marchandes, ou nées des ingénieurs, se heurtent aux difficultés royales, marchandes, ou nées des ingénieurs, se heurtent aux difficultés royales, marchandes, ou nées des ingénieurs, se heurtent aux difficultés royales, marchandes, ou nées des ingénieurs, se heurtent aux difficultés royales, marchandes, ou nées des ingénieurs, se heurtent aux difficultés royales, marchandes, ou nées des ingénieurs » — ou juridiques de la contract de la royales, marchandes, ou necessaries de deniers » — ou juridiques et techni-financières — « la ville n'a point de deniers » — ou juridiques et technifinancières — « la vine n'a per des chanoines de la cathédrale qui posse que : l'opposition constante des chanoines de la cathédrale qui posse que le Thérain fait tournes de la cathédrale qui posse. ques : l'opposition constante que le Thérain fait tourner de Beauvais dent les 25 des 30 à 40 moulins que le Thérain fait tourner de Beauvais à Creil, écrasant les blés.

Autres projets, ceux qui concernent l'estuaire de l'Adour, les projets de liaison avec Arcachon et la Garonne (Bull. Soc. Sc. Lettres et arts de Bayonne, 1978, numéro spécial).

Les remarques de R. Musset, La canalisation des rivières en France (Annales Géogr., 1938, p. 500-505), sont toujours valables, rejoignant les indications du Mémoire de Vauban sur la navigation des rivières (1698), dans Boislisle, Mémoire... Généralité de Paris, 1881 et l'ouvrage de F. Dutens, Histoire de la navigation intérieure de la France, 2 vol. 1829.

Différents éléments doivent être réunis pour réaliser cette jonction des bassins, grande pensée de la monarchie, qui, seule, peut faire de membres dispersés un organisme cohérent, efficace et complémentaire.

Techniques d'abord, moins dans la construction proprement dite. qui s'opère toujours par pelle, pioches, brouettes et paniers avec des procédés de levage plus ou moins astucieux, que dans le tracé d'ensemble. Deux innovations importantes dans ce domaine : 1480, invention de l'écluse à sas ou à double porte qui permet aux bateaux de franchir sans peine une différence de niveau à la montée comme à la descente : Léonard de Vinci en serait l'inventeur (?) : 1525, procédé de bief de partage permettant de réunir les deux versants d'une chaîne de montagne en assurant le franchi en assurant le franchissement des faîtes par un bief supérieur alimenté par les eaux dérivées de différents réservoirs placés à un niveau encore plus élevé. Adam de C plus élevé. Adam de Craponne, ingénieur né en 1525, aurait eu cette idée; il fournit à Unit de la contrait de l idée; il fournit à Henri II un plan de canal du Languedoc où il expose ce système Rigner la de ces expose ce système. Riquet le reprendra. Une étude fondamentale de ces problèmes de R. Thenu. problèmes de R. Thenu, Les écluses avant le XVII siècle. Recherches sur les origines des écluses à avant le XVII siècle. Recherches sur les origines des écluses à sas, éditions de la Navigation du Rhin. Strasbourg, 1979 (avec un tabl. Strasbourg, 1979 (avec un tableau chronologique du développement des écluses à sas avant le xunt sis de écluses à sas avant le XVII^e siècle, p. 13).

Mais où trouver les sommes importantes que nécessite l'exécution travaux aussi considérables 2 D des travaux aussi considérables ? Deux sources sont tour à tour examinées ou employées : les fonds public ou employées : les fonds publics — du roi ou des Etats —, les fonds

miens le, les

rain : 1698 aux »

atives cultés echni-

oossèuvais

rojets ts de

rance gnant vières vrage vol.,

ction re de re.

dite, e des nsemention ente : ief de ntagne menté encore cette où il de ces

scution minées s fonds

erches

Rhin.

nt des

privés — particuliers ou sociétés de commerce. Comment faire ouvrir privés — royale? Plus peut-être pour des questions de prestige que la bourse royale? Plus peut-être pour des questions de prestige que d'utilité directe. De là l'intérêt pris par la monarchie aux communications Océan-Méditerranée, que ce soit le projet de Sully ou celui de tions Océan-Méditerranée, que ce soit le projet de Sully ou celui de Colbert. Les Etats sont plus sensibles aux intérêts de la province : ceux du Languedoc, de Bourgogne : certaines villes de même, telle Lille.

Sans être axés directement sur ces problèmes, les volumes de la collection Privat — ceux de l'histoire des provinces, comme ceux des villes — font une place à ces réalisations, mais le plus souvent en fonction des intendants, en oubliant que ceux-ci ne sont quelquefois que les porte-parole des oligarchies au pouvoir ou des groupes de pression influents et permanents. Quant aux fonds privés, ils posent la question d'une fourniture immédiate, considérable et durable en vue d'une rentabilité assurée ; ce sera le cas du canal du Midi, l'attribution de la concession étant érigée en plein fief avec toute justice et droit de « châtellenie ».

Pour les canaux, «œuvres superbes et audacieuses», le point essentiel reste la jonction des bassins fluviaux voisins ou la jonction des mers et la résolution des isthmes européens, notamment l'isthme françait et la jonction Océan-mer Méditerranée qui, outre la France, intéresse également l'Angleterre et les pays du Nord.

Le canal de Briare est le modèle du genre. Un travail déjà ancien de Lèbe-Gigun : Cosnier et les origines du canal de Briare (Annales des Ponts et Chaussées, 1889, t. 11, nº 44, p. 509-557) montre l'importance de cette navigation pour l'approvisionnement de Paris et le rôle joué par Hugues Cosnier, déclaré adjudicataire en Conseil du Roi les 28 janvier et 5 février 1604, moyennant la somme de 505 000 livres : il a acquis les connaissances techniques nécessaires, notamment dans la confection des écluses à sas qu'il déclare, non seulement plus commodes que les perthuis pour franchir les chutes, mais demandant beaucoup moins d'eau. Notons l'intervention directe de Sully, 6 000 hommes de troupe travaillent au canal; en 1608 le roi et la reine le visitent. La retraite de Sully entraîne un arrêt des travaux. Cosnier élabore d'autres Projets : jonction de la Meuse et de l'Aisne, repris par Louvois en 1684, exécuté en 1830 ; canal de Saint-Denis à l'Arsenal en 1618 soumis au roi : « plusieurs bâtiments, canaux, fontaines, réservoirs d'eau pour le lavement des lieux et aux ouvrages non seulement pour la purgation de l'air de Paris mais pour la commodité des voitures et encore pour la décoration et embellissement de la ville ». Cosnier meurt en 1629.

Par lettres patentes de 1638, Guillaume Boutherone et Jacques Guyon obtiennent la concession du canal de Briare et le privilège exclusif d'y faire naviguer des bateaux. Ils doivent rembourser les héritages que Cosnier à aliénés. Ils ont droit de justice sur toute l'étendue du canal, l'appel étant réservé à l'hôtel de ville de Paris, attentif à maintenir sa lacidiction sur les affluents de la Seine. Les lettres patentes de 1642

accordent aux suppliants le droit de percevoir un péage au lieu du accordent aux suppliants le droit de percevoir un péage au lieu du accordent aux suppliants le droit de percevoir un péage au lieu du accordent aux suppliants le droit de percevoir un péage au lieu du accordent aux suppliants le droit de percevoir un péage au lieu du accordent aux suppliants le droit de percevoir un péage au lieu du accordent aux suppliants le droit de percevoir un péage au lieu du accordent aux suppliants le droit de percevoir un péage au lieu du accordent aux suppliants le droit de percevoir un péage au lieu du accordent aux suppliants le droit de percevoir un péage au lieu du accordent aux suppliants le droit de percevoir un péage au lieu du accordent aux suppliants le droit de percevoir un péage au lieu du accordent aux suppliants le droit de percevoir un péage au lieu du accordent aux suppliants le droit de percevoir un péage au lieu du accordent aux suppliants le droit de percevoir un péage au lieu du accordent aux suppliants le droit de percevoir un péage au lieu du accordent aux supplieur de percevoir un péage au lieu du accordent aux supplieur de percevoir un péage au lieu du accordent aux supplieur de percevoir un péage aux lieu du accordent aux supplieur du accordent aux suppl accordent aux suppliants le droit de potent du peage au lieu du privilège exclusif de navigation (pour éviter les inconvénients des transprivilège exclusif de navigation (rest pas toujours en rapport privilège exclusif du canal n'est pas toujours en rapport accordent au accordent de navigation (pour evite) au toujours en rapport avec bordements). Le produit du canal n'est pas toujours en rapport avec bordements). Le produit du canal d'Ostore bordements). bordements). Le produit du canal d'Orléans les dépenses qui y sont faites, surtout après l'ouverture du canal d'Orléans les dépenses qui y sont faites, surtout après l'ouverture du canal d'Orléans les dépenses qui y sont faites, surtout après l'ouverture du canal d'Orléans les dépenses qui y sont taites, suite les traitants qui afferment les péages en 1643. La concurrence joue entre les traitants qui afferment les péages en 1643. La concurrence par I. Pinsseau, Le canal Henri IV

643. La concurrence par J. Pinsseau, Le canal Henri IV ou canal Le travail a été repris par J. Pinsseau, Le canal Henri IV ou canal Le travail a été repris par J. Pinsseau, Le canal Henri IV ou canal Le travail a été repris par J. Pinsseau, Le canal Henri IV ou canal Le travail a été repris par J. Pinsseau, Le canal Henri IV ou canal Le travail a été repris par J. Pinsseau, Le canal Henri IV ou canal Le travail a été repris par J. Pinsseau, Le canal Henri IV ou canal Le travail a été repris par J. Pinsseau, Le canal Henri IV ou canal Le travail a été repris par J. Pinsseau, qui poursuit l'évolution :

Le travail a été repris par ; 1943, qui poursuit l'évolution jusqu'à de Briare, 1604-1943, Orléans, 1943, qui poursuit l'évolution jusqu'à de Briare, 1604-1943, Oficalis, racheté par l'Etat moyennant la somme cette date (en 1680 le canal a été racheté par 1959, comme thèse de cette date (en 1680 le canal a publié en 1959, comme thèse de cette date (en 1680 le canal a publié en 1959, comme thèse de cette date (en 1680 le canal a publié en 1959, comme thèse de cette date (en 1680 le canal a publié en 1959, comme thèse de cette date (en 1680 le canal a publié en 1959, comme thèse de cette date (en 1680 le canal a publié en 1959, comme thèse de cette date (en 1680 le canal a publié en 1959, comme thèse de cette date (en 1680 le canal a publié en 1959, comme thèse de cette date (en 1680 le canal a publié en 1959, comme thèse de cette date (en 1680 le canal a publié en 1959, comme thèse de cette date (en 1680 le canal a publié en 1959, comme thèse de cette date (en 1680 le canal a publié en 1959, comme thèse de cette date (en 1680 le canal a publié en 1959, comme thèse de cette date (en 1680 le canal a publié en 1959, comme thèse de cette date (en 1680 le canal a publié en 1959, comme thèse de cette date (en 1680 le canal a publié en 1959, comme thèse de cette date (en 1680 le canal a publié en 1959, comme thèse de cette date (en 1680 le canal a publié en 1959). cette date (en 1680 le canar à cte de la 1959, comme thèse de droit, de 6 264 839 F); R. Pinsseau a publié en 1959, comme thèse de droit, de 6 264 839 F); R. Précisons que les archives du canal de Reio. de 6 264 839 F); R. Finsseau de les archives du canal de Briare sont Le canal d'Orléans. Précisons que les archives du Loiret (care sont Le canal d'Orleans. Precisone que départementales du Loiret (communi-maintenant versées aux Archives départementales du Loiret (communimaintenant versees aux Alemanieur des T.P.E. au service de la navigation cation de M. J.F. Celle, ingénieur des T.P.E. au service de la navigation de Nevers, 11 avril 1980).

Nous ne serions pas loin de partager l'opinion de Voltaire qui considère le canal du Midi comme « l'œuvre du génie civil la plus grandiose depuis les travaux des Romains », et d'y voir « le monument le plus représentatif du règne de Louis XIV avant Versailles ». Vauban partageait cet enthousiasme (Oisiveté, t. I, p. 548 et sv., 1686). Etant donné les problèmes de tous ordres, techniques, juridiques, financiers. politiques, économiques que suppose la construction, nous disposons de multiples études de détail, mettant en valeur des points particuliers. depuis la personnalité de Riquet, né à Béziers en 1604 d'une famille de Florence et qui fait carrière dans les Gabelles, devenant fermier général pour le Languedoc. Son œuvre, c'est la réalisation d'une idée : relier l'Océan à la Méditerranée, en profitant de sa situation linancière, de l'appui du ministre Colbert, des récentes conquêtes techniques déjà exposées : trouver l'eau nécessaire et le moyen de la conduire à Naurouze.

Ces éléments sont bien exposés dans le travail de A. Maistre, Le canal des Deux-Mers. Canal royal du Languedoc 1666-1810, Privat, 1968. Riquet meurt le 1er octobre 1680 et nous sommes sûrs qu'un peu partout dans quelques jours vont être organisées des manifestations à sa mémoire pour ce Tricentenaire. Six mois plus tard, en mai 1681, la navigation était ouverte entre Toulouse et Sète. Notons un aspect juridique intéressant, la concession à six de la Concession sant, la concession à titre de fief. Rappelons que la voie d'eau de Toulouse à Sète n'était qu'un été. à Sète n'était qu'un élément des plans de Riquet, grand système de navigation intérieure englobant le projet des canaux des Etangs et de Beaucaire, et celui d'un canal latéral à la Garonne : les deux premiers seront exécutés par les Etate de la Garonne : les deux premiers entrepris en 1838 ne sera terminé qu'en 1856. La Robine de Narbonne

Les fleuves du Nord et les fleuves côtiers de l'Ouest font l'objet de Rectagne. diverses mentions. Le 15 juillet 1715, le sr. de Cluserant, en Bretagne-envoie un mémoire justificatif pour 1715, le sr. de Cluserant, en Bretagneenvoie un mémoire justificatif pour rendre navigable les rivières de Belle (Beiett Lannion, de Malestroit à Lannion) Isle à Lannion, de Malestroit à Josselin et de Pontivy à Henneboni (Boislisle, Correspondance, L. II) (Boislisle, Correspondance, t. II). Nous avons reçu des Services de

Na et I mie à 1 coi un d'

> de di h p

Navigation de Rennes des « notes et règlements concernant la Vilaine » Navigation de la Villa de Canalisation de Canalisa et notation de la Vilaine ont été exécutés de 1539 miels de lettres patentes données le 1er août 1539 par Frana 1975 Ces lettres concédaient à une compagnie de bourgeois de Rennes cols i de confection à la charge d'établir les écluses du comte un privilège sur la navigation à la charge d'établir les écluses du comte d'Apigné, Chancers et autres. Récit est fait des difficultés rencontrées par des particuliers pour construire ces écluses (est allégué l'exemple décisif de la rivière de Château-Gonthier rendue navigable jusqu'à Laval), malgré les oppositions des seigneurs des lieux qui prétendent lever des péages et des propriétaires furieux de l'établissement du chemin de halage (largeur de 24 pieds, soit 7,80 m, ramenée plus tard par l'arrêté préfectoral d'octobre 1822 à 4 m), les arbres empêchant le halage. Notons que les premières études relatives à l'établissement du canal d'Ille et Rance, comme des autres canaux de Bretagne, remontent à 1783. Les travaux sont entrepris en 1804, le canal est ouvert le 10 juin 1832.

D'autres projets visent les rivières du Nord. Le 19 octobre 1702, Sanson, intendant à Soissons, parle d'un projet consistant à rendre la Sambre et la Meuse navigables. Le 20 septembre 1702, Barentin, intendant en Flandre maritime, parle des moyens d'éviter la contrebande par la Lys, Escaut et les canaux. Le 12 octobre 1705, et en 1706, d'Ormesson, intendant à Soissons, parle du rétablissement du canal de la Fère à Chauny sous la direction de l'ingénieur Peironnet. En 1709, un projet est fait pour rétablir un canal de jonction entre l'Aisne, la Barre et la Meuse (20 et 28 octobre). En août 1713, le Contrôleur général reprend, avec de Bernières, intendant en Flandre, le projet de continuer le canal qui joindrait l'Aa, près de Saint-Omer à la Lys, près d'Aire, commencé en 1685-1686. En 1714, est reprise l'idée de construire un canal destiné à l'écoulement des eaux du pays de Flandres vers la mer. (L'intendance de la Flandre wallonne en 1698, édition critique du Mémoire pour l'Instruction du duc de Bourgogne, par Louis Trénard, Paris, 1977, p. 232-241; Vauban, Les Oisivetés, édit. Rochas d'Aiglun, t. I, p. 577, « Mémoire concernant la jonction de la Meuse à la Moselle ».)

Le rôle de la montagne, foyer de vie et pôle de répulsion

Dans une communication présentée au congrès des Sociétés savantes, l'avais projeté d'étudier les résistances que rencontre la route dans ses itinéraires comme dans son rôle et sa construction, en fonction, non plus du sol et du climat, mais du relief. L'examen des cartes de Boisseau ou de Tavernier, le rappel des relais de la Guide des chemins de France mettent en évidence le grand Y renversé qui préside à la distribution Nord-Sud des routes de l'Ancien Régime. Il me paraissait intéressant

ieu du s transrt avec Orléans péages. canal iusqu'à

droit, re sont nmuniigation

re qui a plus nument auban Etant nciers, posons culiers, famille r géné-

relier ère, de s déjà urouze. tre, Le

partout némoire vigation intéres-

oulouse de navile Beauoremiers

roisième arbonne

de Belleennebont des de la d'étudier l'origine et les manifestations de cette distorsion qui n'a pas fait, à ma connaissance, l'objet d'un travail d'ensemble.

de ne

caise: de l

Bass

tran

pou

rou

chi

de

di

C

Cette communication n'a pas eu lieu et ma recherche continue, le Cette communication n'a pas et de rappelant quelques travaux vais en donner les principales données en rappelant quelques travaux vais en donner les principales Deux aspects apparaissent essentiels vais en donner les principales les entres dans ce domaine. Deux aspects apparaissent essentiels :

- 1. L'aspect autonome ou spécifique de la montagne par rapport 1. L'aspect autonome ou spectique du relief et du climat à la circulation générale, dans les conditions du relief et du climat à la circulation generale, dans la routes mais qui rend compte de la d'abord, qu'affirme la précarité des routes mais qui rend compte de la d'abord, qu'airine la predate de transport, de la variété des modes de vie grande souplesse des moyens de transport, de la variété des modes de vie grande souplesse des mojens de pastorale vécue selon le rythme des (double exploitation agricoles de différents rayons), où se pré-migrations horizontales et verticales de différents rayons), où se prémigrations notizontales et cisent le rôle des hospices, des relais, des forteresses, des foires et des marchés et la définition des chemins en fonction des mobilités individuelles ou collectives;
- 2. Les aspects de pôle de répulsion (pour le pouvoir politique) et de centre d'attraction pour les forces économiques remontant, par étapes et relais, les vallées montagnardes ; la route est ainsi dotée d'un triple rôle : a) de découverte (dans tous les sens du terme) ; b) de voie de pénétration (le rôle des cols, des seuils...); c) de prise de possession de l'espace montagnard, tous éléments reflets du désir statistique, des progrès de la technique cartographique, des nouvelles valeurs de sensibilité, éléments d'une vaste enquête qui rend compte par rapport aux voies de communications de la prise de conscience de la montagne française avant son intégration, aux xixe et xxe siècles, dans les diverses formes de la civilisation contemporaine.

Ces conditions générales de circulation ont été vues par Ch. Biermann dans son article, La circulation en pays de montagne (Ans. de Géographie, 1913, p. 270). La question climatique joue également, comme l'a bien vu Daniel Faucher dans son article. La viabilité de quelques grands cols pyrénéens et leur enneigement (Rev. géogr. des Pyrénées et du Sud-Ouest, 1932, p. 195-201). Les monographies peuvent concerner quelques vallées dont l'autonomie est liée à un certain isolement, telle l'étude de J. Levainville, La Vallée de Barcelonnette (idem, 1907) et. pour la traversée de la chaîne alpine. J.F. Bergier, Géographie des cols des Alpes à la fin du Moyen Age. Quelques remarques d'ordre méthodologique et chronologique sur le trafic alpin, dans Université de Paris, Cité univ., Bull. ann. de la Fondation suisse, 4, 1955, et différents articles dont Pierre Duparc. Un péage savoyard sur la route du Mont-Cenis aux xiiie et xive siècles, Montmélian, dans Bull. phil. et hist. du Comité fr. des Trav. hist. et scient., 1960 (1961), et H. Onde, La route de Maurienne et du Cenis à la fin du xviii siècle au milieu du xix siècle (Rev. géogr. alpine, 1932, p. 700-775).

Les problèmes de l'élevage et de la transhumance se posent dans les Alpes comme dans les Pyrénées. Rappelons à ce sujet les travaux ui n'a pas

es travaux

ar rapport du climat inpte de la odes de vie ythme des où se prés foires et pilités indi-

olitique) et ontant, par dotée d'un b) de voie possession estique, des rs de sensiapport aux montagne les diverses

ar Ch. Bierie (Ann. de nent, comme de quelques Pyrénées et nt concerner lement, telle m. 1907) et. phie des cols ordre méthosité de Paris, et différents ute du Montil. et hist, du e. La route de du xixe siècle

se posent dans jet les travaux de notre maître Philippe Arbos, La vie pastorale dans les Alpes françaises, Paris, 1924; de Th. Sclafert pour la Provence et l'organisation de la transhumance ainsi que de J. Nicold, Les chemins ruraux de Basse-Provence, dans Mélanges Bénévent, Gap, 1954; Cavaillès, La transhumance pyrénéenne et les parcours des troupeaux. Rappelons aussi, pour le XVIII^e siècle, l'étude de M. Derlange qui cite les « Journaux de route des bergers » déposés lors de l'enquête de 1784, et la thèse d'architecture d'Olivier Pasquet sur les incidences à travers les siècles de la vie de relation sur l'architecture de montagne (Paris, 1979).

Dans sa thèse sur La vie rurale en Basse-Auvergne (P.U.F., 1965) Abel Poitrineau a bien montré l'influence du développement des voies de communications sur la vie des populations de l'espace auvergnat (p. 684-690). Il note : l'importance croissante de la bourgeoisie qui profite de la conjoncture pour accroître son emprise sur les finages et donne, par là même, une explication à l'essor que connaîtront ces chemins qui permettent au citadin d'aller facilement à sa campagne et d'en rapporter les fruits ; les bouleversements inattendus provoqués au sein de la société rurale par ce passage de l'autarcie villageoise à la nouvelle économie d'échanges par le biais d'une amélioration systématique des chemins : accroissement des inégalités au sein des communautés, déracinement plus aisé des populations - le chemin est une invitation au départ - temporaire au début, durable à la fin, paupérisation des masses ; l'importance que conserve cependant pour le village de l'Ancien Régime le réseau de chemins qui joue le rôle d'un système capillaire par rapport au réseau lâche des routes royales - tout en se distinguant du lacis des chemins d'exploitation qui innervent le finage; débits ralentis et réduits en montagne comme en plaine mais existants malgré tout : artisan, le paysan est aussi un transporteur-né ; le « char » paysan à quatre roues, attelé puissamment, quelquefois avec quatre paires de bœufs, franchit tous les obstacles; « bourriques » et chevaux de bât peuvent quelquefois les suppléer, les bêtes qui vont à la foire utilisent souvent, malgré les défenses, terres et blés...; de là une certaine liberté du paysan à l'égard du chemin quant au transport : du fait souvent de l'absence de critères de rentabilité, notamment dans deux cas : le transport contractuel ou féodal pour les redevances dues, les transports « marginaux », bois, vaisselle de terre, fromages dans la montagne, au faible prix d'achat ou de revient. La marge est suffisante : « ils risquent tout pour un écu », écrit un subdélégué à l'intendant en 1746 ; distinction plus poussée enfin entre communes bien situées - le plus souvent en plaine, c'est le cas de la Limagne (thèse de Lucien Gachon) - et les pays de montagne dont s'accroît la solitude du fait même de la montée des marchés urbains extérieurs.

L'étude des routes forestières a été entreprise par Michel Devèze auquel nous rendons ici un juste hommage. Dans une communication qu'il devait présenter au 104° Congrès des Sociétés savantes : Les routes fores-

tières (XVII^e-XVIII^e siècles), il montrait que demeure sans doute alors, pour la forêt, le rôle de frontières entre les peuples, les « civitates » ou pour la toret, le role de frontere où les massifs s'éclaircissaient et paralles fiefs, mais que, dans la mesure où les massifs s'éclaircissaient et paralles fiefs, mais que, dans la mesure où les massifs. les ners, mais que, dans la moduli traversaient les massifs, se multiplient lèlement aux routes romaines qui traversaient les massifs, se multiplient les routes forestières. Le Guide des Chemins de France de Charles Estienne signale un certain nombre de passages en forêts qualifiés de « dangereux passages ». Différentes catégories se retrouvent : chemins de lisières remontant loin dans le passé, chemins de débardage ou chemins des troupeaux paissant dans la forêt; routes royales ou de grande communication, élargies dès le règne de Louis XIV pour faciliter la vue et rendre moins faciles les surprises. A cette époque, l'administration des Eaux et Forêts est encore chargée des questions de routes (Grande Ordonnance de 1669) avant les empiétements, au xvIIIe siècle, des intendants et des ingénieurs. A la Bibliothèque nationale de Paris, on trouve de nombreux plans de forêts remontant quelquefois au xvie siècle (R. Blais, La question routière en forêt de Haye à travers l'histoire, Revue des Eaux et Forêts, août 1934, et rappel historique dans H. Cavaillès, Le problème de la circulation dans les Landes de Gascogne, idem, 1955, p. 561-582).

La forêt se crée ses propres chemins adaptés à l'évacuation des produits; en témoigne l'article de R. Mernier, Le schlittage, Bull. Soc. Lorr. des amis des arbres, fév. 1939, p. 19-21. Pour l'ouverbre au bétail, Michel Duval, Forêts seigneuriales et droits d'usage en Entagne (Annales E.S.C., 1953, p. 482-492).

Il y aurait encore beaucoup à dire sur ces rapports des routes et des éléments naturels ; notons surtout qu'en l'absence d'une technique avancée et des moyens puissants de terrassement, de levage et de transport, les éléments naturels ont plus de part qu'aujourd'hui, aussi bien au tracé qu'au maintien des itinéraires et à l'adaptation des véhicules.

3. La route et les aspects sociologiques : la campagne et la ville

Vaste domaine rural, la France du xvie siècle se modèle également en fonction des villes qui s'y développent. Chemins et routes. acteurs et témoins, en sont l'illustration.

La formation et l'intervention du paysage rural

Nous ne pouvons ici que reprendre ce que nous écrivions dans notre article de 1958. La route apparaît, aux xvie et xviie siècles, comme plus sensible qu'aujourd'hui aux influences des facteurs naturels. Mais cette « sensibilité » varie avec la région, suivant les conditions qui ont présidé à la formation du paysage rural ; reste toujours valable la citation de Marc Bloch : « Enclos, champs irréguliers, champs allongés, agriculture ind leur influe dire, des c ces lignes route, dans Sans dout des témoi demander obtenus I

> Le t progrès a ble lui a de l'anc progrès Renouar par ordi enlève b agricole (P. Nou

> > No comme rurale non-agr aux im sifier le econon potenti ment c ports. charrel désenc grande

le rôle d'une : un sy denrée métho que ce le peu sous la du Xº

Paysag

1979).

culture individualiste, ou servitudes collectives, autant de réalités qui ont leur influence sur le tracé, la nature, le comportement, pourrions-nous dire, des chemins et des voies de toute importance. » N'y a-t-il pas dans ces lignes tout un programme de recherche pour la connaissance de la route, dans la période qui précède immédiatement la révolution agricole ? Sans doute, peut-on trouver dans tel texte d'intendant ou tel coutumier des témoignages corroborant l'affirmation de M. Bloch, mais l'enquête demanderait à être systématiquement conduite, en liaison avec les résultats obtenus par les géographes.

Le thème classique des liaisons entre voies de communications et progrès agricole est depuis longtemps connu mais une seule étude véritable lui a été consacrée ; Eugène Anxionnat, Historique de l'organisation de l'ancienne Poste aux chevaux en France. Son influence sur les progrès agricoles, M. Soc. Agric. France, t. CXLII, p. 101-252, carte, Renouard, 1909, in-8°, XII, 154 p., fournit beaucoup de textes classés par ordre chronologique mais sans avoir consulté les archives, ce qui enlève beaucoup d'intérêt. La deuxième partie, Influence sur les progrès agricoles, puise dans les archives de Dailly, maître de poste à Paris (P. Nougaret).

Notons que cette influence se fera surtout sentir au xviii siècle comme le note Emmanuel Le Roy Ladurie dans l'Histoire de la France rurale : « Une fois de plus, l'agriculture provençale nous renvoie à la non-agriculture, c'est-à-dire aux problèmes cruciaux du trafic des grains, aux importations sans lesquels en Provence on n'aurait pas pu diversifier les terroirs. » A la suite de Fogel dont le livre qui fonda la New economic history a dévalorisé le rôle des chemins de fer, il souligne les potentialités de croissance extraordinaire que recèlent, pour le développement d'une agriculture, les moyens de transport traditionnels : routes, ports, charrettes, canaux... Et de fait, les péniches... et bonnes grosses charrettes ont beaucoup fait lorsqu'il s'est agi de désembourber ou de désenclaver, au xviii siècle, l'économie paysanne et citadine des deux grandes provinces du Midi... » (p. 402-404).

Mais l'essentiel n'est pas là. Il s'agit d'un problème d'archéologie où le rôle des chemins doit être nettement et finement précisé, au sein d'une société souvent de polyculture qui tend à vivre sur elle-même, dans un système d'autarcie partielle par suite du manque de débit des un système d'autarcie partielle par suite du manque de débit des denrées. Ce qui manque pour l'histoire moderne, c'est la vue d'ensemble méthodologique que procurent les travaux des historiens médiévistes, méthodologique que procurent les travaux des historiens médiévistes, que ce soit ceux du Centre de recherches sur l'occupation du sol et le peuplement dans le Midi de la France (publications pour le Périgord sous la direction de Ch. Higounet, (C.N.R.S., 1978, 190 p.), ou les Actes du X^e Congrès des historiens médiévistes de l'enseignement public (Le Paysage rural : réalités et représentations, Lille, Villeneuve d'Ascq, mai 1979).

ivions dans cles, comme durels. Mais ions qui ont de la citation nonces, agri-

uation des Bull. Soc. verture au Bretagne

doute alors,

vitates » ou

ent et paral-

multiplient

de Charles

qualifiés de

: chemins

ige ou che-

de grande

liter la vue

ninistration

es (Grande

des inten-

on trouve

siècle (R.

Revue des

vaillès. Le

em, 1933,

routes et technique t de transssi bien au cules.

dèle égaleet routes.

Ce n'est pas cependant que fassent défaut les tentatives de synthèse Ce n'est pas cependant que l'use années, les historiens prennent et les analyses partielles. Depuis quelques années, les historiens prennent et les analyses partielles. Tentative de synthèse dans la réalisation et les analyses partielles. Deputs que de synthèse dans la réalisation ambi-la relève des géographes. Tentative de synthèse dans la réalisation ambila relève des geographes. Total ambi-tieuse de Georges Duby et d'Armand Wallon, Histoire de la France tieuse de Georges Duby et des paysans (1340-1789), édit la tieuse de Georges Duby et des paysans (1340-1789), édit. Le Seuil rurale, t. II : l'âge classique des paysans (1340-1789), édit. Le Seuil rurale, t. II : l'age classique de l'est excellentes mais qui, forcé. 1979, dont les mintes enfonces qui, lorcé ment, ne peut que survoler un problème dont la diversité régionale est ment, ne peut que survoire la loi. Vues pertinentes dans Jean Meuvret, Circuits d'échanges et travail la loi. Vues pertinentes dans la France au xviic siècle (dans Etudes d'histoire économique rural dans la France au xviic siècle (dans Etudes d'histoire économique rural dans la France de R. P. Dion donnait l'Essai sur la forma. Colin, 1971, p. 139-150); dès 1934, R. Dion donnait l'Essai sur la forma. tion du paysage rural français (Tours).

Parmi les monographies régionales qui donnent aux routes et aux chemins leur véritable place, se retrouvent la plupart des grands travaux d'histoire rurale : Pierre Goubert, Beauvais et le Beauvaisis de 1600 à 1730 (1960), pour l'étude « modèle » de cette région qui s'offre comme un raccourci de la France d'entre la Somme et Loire; l'auteur y présente ce qu'il appelle « l'isolement apparent du Beauvaisis ». Déjà en 1935, Yvonne Bézard dans La vie rurale dans le sud de la région parisienne de 1450 à 1560, dans le chapitre x : Le commerce, I. Les routes, et Marc Vénard dans Bourgeois et paysans au XVIIº siècle Recherches sur le rôle des bourgeois parisiens dans la vie agricole da Paris au XVII^e siècle (1958) notent le rôle fondamental des mmunications dans ces rapports ville-campagne. Sont à rappeler également Le Roy Ladurie dans les Paysans en Languedoc, Jules Sion dans les Paysans de la Normandie orientale, Guy Cabourdin, Routes et grand commerce en Lorraine du milieu du xvie siècle à la guerre de Trente Ans (Cahiers de l'Ass. interun. de l'Est, nº 18, Dijon, 1977), travail qui s'insère dans la magistrale thèse du même auteur, Terres et hommes en Lorraine (1550-1635). Toulois et comté de Vaudémont (Nancy, 1979). Lucien Gachon dans les Limagnes du Sud..., p. 289, montre bien que, dans neuf dixièmes des cas, « l'habitat rural et les grandes voies de communication sont sans correspondance..., le pays a dû vivre, pendant des siècles. essentiellement sur lui-même » ; sans oublier Abel Poitrineau (déjà cité).

A côté des sommes qui privilégient certaines régions, d'autres œuvres sont significatives : M. Fontenay, Pays et marchands ruraux de la vallée de l'Essonne dans la deuxième moitié du xvii siècle (Mémoires de la Société de Paris et de l'Ile-de-France, t. IX, 1957-1958). Quelques éléments touchant à la « reconstruction » dans Jean Jacquart, La crise rurale en Ile-de-France 1550-1670 (Paris, Colin, 1974) qui montre bien la liaison avec les opérations militaires (p. 171 et sv.). L'importance des Atlas régionaux est considérable, citons à titre d'exemple l'article de Mgr Pierre Gardette, La charrette à deux roues d'après la carte 161 de l'Atlas linguistique et ethnographique du Lyonnais, dans Miscelânea Filológica... à Mons. A. Griera, Barcelone, 1960. Autre monographic importante dans ce domaine, L. Merle, La métairie et l'évolution agraire

de la Gâtine poitevine de la fin du Moyen Age à la Révolution. Paris, 1959, qui met en évidence les caractères particuliers de la circulation dans le Bocage, caractères que nous avons étudiés dans notre mémoire de D.E.S. sur la Double du Périgord (Clermont-Ferrand, 1942, dans Revue géogr. des Pyrénées et du Sud-Ouest, 1942).

Pour la région du Nord, citons de P. Delsalle, Routes et chemins du pays de Pévèle (Nord) aux XVII^e et XVIII^e siècles. La hiérarchisation du système y est nettement formulée : les grands chemins qui traversent la région joignent Lille, Valenciennes, Douai, Tournai, Marchiennes ; Orchies étant le principal carrefour du pays. Suit l'évolution des chemins secondaires et celle des petits chemins de village. L'enquête a porté sur l'état et l'entretien, les créations ou suppressions, le pavage, important, étant donné la nature du sol, et les redressements de ces voies de communications. Sont analysés les effets de l'état, bon ou mauvais, des voies de communication, les rapports entre le pavage d'une chaussée et la vie quotidienne des paysans. La toiture même n'est pas indifférente aux voies de communication. Cf. Marc Berthet, Dans le Haut-Jura. Toitures, transports, incendies (Annales, E.S.C., 1953, p. 192-196).

Est-il possible d'entrevoir une possibilité de synthèse? La modestie s'impose. Le problème est trop complexe : s'esquisse une typologie des chemins ruraux. En gros, deux aspects semblent fondamentaux : 1° le chemin de bocage type vendéen, avec ses imbrications, ses bords élevés, sa maigre lumière, ses arbres multiples, les habitations dispersées, le cours d'eau concurrent et ses ornières profondes ; 2° le chemin de pays ouvert type lorrain, courant en droite ligne entre les champs ouverts et allongés, sa sensibilité à la sécheresse, ses ponts et ses carrefours, ses villages bordiers. En fonction de cette distinction fondamentale, deux critères sont à étudier : d'une part l'interdiction ou non de clore : c'est-à-dire circulation, interdite ou non ; d'autre part, le droit de vaine pâture ou non, existence des communaux, possibilité de circuler sur l'ensemble du terroir à certaines périodes, possibilité importante quand on connaît l'existence d'un tracé officiel des chemins ruraux.

Sur ces différents points, on relira Marc Bloch (Caractères originaux...) et dans les études locales et régionales, les précisions de P. Goubert (le Beauvaisis, p. 93, note 43): le problème des clôtures devrait être repris, il est capital pour notre sujet; également, celui des anciennes coutumes souvent lues trop vite, l'analyse des plans terriers sur lesquels se multiplient les chemins en attendant la Grande Ordonnance de 1669, mais dans quelle mesure fut-elle appliquée? même pour la fixation de la grandeur et de l'usage des voies de terre. S'y retrouve également l'analyse des lieux-dits, des bornes, des croix votives. Des enquêtes sont ouvertes notamment en Alsace.

Notons que la coutume de Clermont (1539) distinguait cinq « manières de chemins » : le sentier large de 4 pieds, interdit aux charretiers ;

travail mique, formaites et grands isis de

s'offre

auteur

. Déjà

synthèse prennent

n ambi-

France

e Seuil.

, force-

nale est

région I. Les echerud de muni-

e Roy de la ce en ahiers

dans raine ucien

dans nuniècles.

cité). iutres ix de

ioires Iques erise

bien e des le de

st de lanea aphie eraire la « carrière » de 8 pieds permise aux charretiers en file et aux bestiaux la « carrière » de 8 pieds perinte « en cordelle » ; la « voye » de 16 pieds où l'on peut mener, chasser « en cordelle » ; la « voye » de 16 pieds où l'on peut mener, chasser « en cordelle » ; la « voye » de chemin de 32 pieds ; le grand chemin (conduire) les bestiaux ; le chemin de 32 pieds ; le grand chemin (conduire) les bestiaux; le chemin royal royal de 64 pieds (pieds de 11 pouces). Nulle part le chemin royal royal de 64 pieds (pieds de 18 mètres que la plupart des coutumes Paris-Beauvais-Calais n'atteint les 18 mètres que la plupart des coutumes Paris-Beauvais-Caiais il attent lui prêtent. Prescriptions bien théoriques et qui ne trompent personne!

Prov

port

gno

reç XIX

Als

fai

le

Fr

in

et

la

CE

fl

d

Autre distinction également valable en raison, non plus des contraintes collectives ou des dimensions, mais des fonctions. On y retrouverait le chemin du vignoble tel que l'a vu R. Dion, Histoire de la vigne et du vin en France, des origines au XIX° siècle, p. 554-555, Paris, 1959 ou du pâturage, de la forêt... Une mention particulière doit être faite du sel, moins dans la contexture des traditionnelles voies du sel fixées depuis le Moyen Age, que des réactions des populations face aux mesures administratives et fiscales, avec la création des chemins de la contrebande fréquents dans les montagnes et sur les frontières (Colloque de Nancy sur le sel dans l'histoire, 1979). L'Auvergne apparaît comme la citadelle du faux-saulnage : les bandes de 2 à 300 hommes armés s'y forment, conduites par des gentilshommes et faisant publier « à son de tambour que quiconque viendroit s'enrôler dans le régiment des faulxsaulniers recevrait 60 L. et un chemin ». En face de ces bandes qui sillonnent le pays : la maréchaussée ; « qu'elle tienne continuellement les grands chemins au lieu de s'installer en garnison chez les redevables», telle est la volonté du roi. Les chemins du roi sont aussi ce révolte, des rassemblements populaires dont rendent comptent les d'Yves Bercé. Notons d'ailleurs la faiblesse de cette maréchaussée : pour toute l'Auvergne, un prévôt et 29 archers. L'armée doit prendre la relève : « Quand les troupes seront moins occupées, déclare le Contrôleur général en 1704, on en enverra quelques-unes de ce côté-là pour remettre ces gens-là dans le devoir. » Il en est de même pour les autres chemins de la révolte : celle des Camisards hantés par Ph. Joutard, des réfugiés qui traversent les Alpes dont témoigne La Closure, résident de France à Genève, celles des « missions », de rentrée fiscale (3 compagnies de fusilliers de montagne partent du Velay...) ou religieuse (jalonnée par les croix de mission ou les autels) particulières à ces nouvelles croisades : sur ces chemins de la « clandestinité », se tiennent les assemblées secrètes de la R.P.R. : « les enfants y suivent leurs parents pour y sucer avec le lait, l'esprit d'erreur (Baville au contrôleur général le 13 juillet 1700 :

Dans la France d'Ancien Régime, le paysan est en même temps un transporteur et un artisan. Il vend ce qu'il possède : sa force de travail ou de déplace : sa force de aucune manufacture où des ouvriers soient ensemble, dans un même du Dauphiné se font par des paysans épars dans tous les villages de la

province... « le ramassage se fait à la ville où les paysans au printemps portent le fruit de leurs travaux d'hiver » (Boislisle, t. 11, p. 30).

tiaux

asser

min

oyal

mes

ne!

iin-

ait

et

59.

du

es

es

e-

a

e

y a-t-il des ouvriers le long de ces routes, ou plutôt des compagnons qui vont de ville en ville travailler chez les maîtres qui les reçoivent : sans doute l'usage est moins « institutionnalisé » qu'au xix siècle, mais les travaux de Cornaert renseignent sur ce sujet. En Alsace, qui a conservé les rites du Saint Empire, le « compagnonnage » se fait avec les associations de l'Empire : la province est incorporée dans le circuit germanique. (G. Livet, Histoire de Strasbourg, t. III).

Autre exemple dans l'Ouest de la France, fourni par le travail de François Dornic, L'industrie textile dans le Maine et ses débouchés internationaux (1650-1815), Le Mans, 1955, qui examine la fabrication et le commerce en fonction de différents facteurs : 1. la dispersion de la fabrication ; 2. l'existence des pôles d'attraction et de répulsion ; 3. la complémentarité des systèmes fluviaux, maritimes et terrestres ; 4. l'influence des événements extérieurs notamment des guerres sur l'utilisation des routes : quand la mer est fermée, il faut prendre, pour ce commerce vers l'Espagne, les coûteux chemins de terre, par Bayonne (p. 37 et 305).

Complexité du problème mais discontinuité des temps et action missante, face à l'homme, des forces naturelles : le chemin rural, création de l'homme, est lui-même éphémère : si la direction est permanente, le tracé suit la vicissitude des temps. De là l'importance des périodes de destruction et de reconstruction, de ce rythme profond qui, dans nos provinces de l'Est et du Nord, rythme l'activité des générations : mortalité, dépeuplement, épidémies, cataclysmes naturels, guerres, autant d'éléments qui, avant les forces économiques et l'emprise citadine, confèrent à nos chemins inscrits dans le sol leur signification : leur histoire est celle des hommes.

La route et le phénomène urbain

Jean Delumeau a bien montré dans sa Civilisation de la Renaissance (Arthaud, 1967) le rôle essentiel que les villes jouent dans l'éclosion et l'épanouissement de la Renaissance, en Italie, en Allemagne comme en France. Qui dit ville, dit routes et faisceau de relations.

Les rapports villes-chemins ont bénéficié des progrès de l'histoire urbaine, affirmés depuis la seconde guerre mondiale. Plus peut-être pour l'histoire ancienne [Les Cent Villes qui ont fait l'Occident, L'information archéologique, Ass. cult. du Groupe Total, n° 118, mai-août 1979 (rappelle le colloque du Centre Piganiol en 1977) et colloque de Strasbourg du C.N.R.S., 1971 (Denis Van Berchem, Réflexions sur la dynamique du développement des villes antiques et Maurice Le Lannou, Le rôle des communications fluviales dans la genèse et le développement des villes antiques, P.M. Duval et Ed. Frézouls, éd. C.N.R.S., 1977)] que pour l'époque moderne, malgré l'intérêt des réunions de Nice (Villes de l'Eu-

rope méditerranéenne et de l'Europe occidentale du Moyen Ag qu XIX^e siècle, Les Belles-Lettres, 1979, Centre de la Méditerranée mod, et cont., Maurice Bordes et J. Gautier-Dulché) et de Troyes (oct. 1970, Les villes, Ass. interun. de l'Est, n° 16, 1972, Istra, Strasbourg). Le xvIII^e siècle est beaucoup plus étudié que le xvII^e siècle, qui est très pauvre en études de ce genre.

L'opposition classique France continentale-France maritime doit être nuancée au profit d'une opposition France fluviale (dont Strasbourg sur la voie rhénane, comme Paris sur la Seine, sont des représentants typiques) et France continentale. La distinction de Jean Meuvret quant à la « géographie des prix » gagnerait à être revue de ce point de vue.

Dans son étude sur Les sites urbains en Normandie (Académie nationale de Rouen, séance du 24 mars 1979), Michel Landurant a bien montré que les villes de la bordure occidentale du Bassin Parisien se sont fixées en général dans les vallées, établies sur un large fond alluvial, sur une terre insubmersible, à proximité d'un gué ou d'un pont, protection assurée par les marais et les multiples bras entre lesquels se divise le cours d'eau (Rouen, Evreux...). Une chaussée en constitue l'azi principal (Pont-Audemer - Pont-l'Evêque). Au xvic siècle avec l'essor de tion atlantique, on assiste à un phénomène intéressant : la véritables couples urbains, tel, sur la Basse-Seine, le couple Rouen-Le Havre, ce dernier fondé par François Ier : l'une, au fond de l'estuaire, bénéficie d'une position remarquable au contact de la navigation maritime et fluviale et des voies terrestres qui bénéficient du dernier pont construit en descendant le cours d'eau, l'autre face au grand large. Exemples plus modestes sur la Bresle (Eu-Le Tréport) et sur la Béthune (Arques-Dieppe). Caen se développe en associant plusieurs des éléments les plus caractéristiques : situation au fond de l'estuaire, longue chaussée traversant les fonds alluviaux de l'Orne et de l'Odon, éperon portant le château qui domine et contrôle le carrefour majeur de la place Saint-Pierre. Perrot a bien montré l'importance de ces éléments structuraux pour le xvIIIe siècle (Caen au XVIIIe siècle).

La contre-épreuve est offerte par Beauvais; Loisel (Mémoire des pays... de renom Beauvaisis, 1617) note : « La ville de Beauvais... est sy peuplée que je n'en ay point veu en France, pour n'estre assise sur la monter en multitude de peuple... si ce n'est Poictiers ét Limoges » individuels nuancés. Dans ce domaine, le xvie siècle hérite le plus souvent de situations acquises.

L'accroissement successif de la ville, plus en nombre d'hommes qu'en étendue, pose aux autorités, pour de multiples raisons, les problèmes de ravitaillement. En temps ordinaire, l'évolution est aisée. Sur les profite pour constituer des réserves. En temps de troubles, la précarité,

la ren cauta nate éloi pen Les et Bor Lar atte pri la No alo

me sur les « I « I en ca do pa d'a oci

tai

et

des ses uni

Par

La

tra en ten de On moi

la rareté, l'insécurité et surtout la lenteur des transports transforment la rarete, rese une simple carence ou une mauvaise récolte. Autant de villes, en crise frumentaires, autant de « cas » particuliers ; un dénomiautant commun : la nécessaire venue des blés d'un rayon proche ou gloigné. F. Loirette a analysé Le trafic des « bleds du Roy » par Bordeaux pendant la crise des subsistances de 1661-1663. Le point de départ? Les provinces excédentaires du Midi. Le point d'arrivée ? Les pays et les villes de la région parisienne et de la Loire. Le transit ? Par Bordeaux, premier point de rassemblement. Quel est l'itinéraire? Du Languedoc et de la Haute-Guyenne, les cargaisons descendent la Garonne, atteignent par mer l'estuaire de la Loire pour remonter jusqu'à Tours, principal centre de distribution. D'autres rejoignent à l'embouchure de la Seine celles venues des pays du Nord pour le ravitaillement de la Normandie et surtout de Paris, grand centre de drainage. On observe alors la combinaison classique : fleuve, mer, fleuve et route de terre.

Une nécessité s'impose : dessiner, en fonction des besoins alimentaires des villes, les aires de ravitaillement en zones concentriques et en grands sillons longitudinaux ou transversaux. Le spectacle élémentaire est offert par le trafic qui naît en dehors des voies fluviales sur les routes qui réunissent Paris « aux pays de la nourriture en France » : les chemins qui conduisent aux pays chartrains sont fréquentés pour « les foires de grains, bois et bestail », ceux qui s'en vont vers Dreux « pour le bestail, volatille, sauvagine, fruicts et grains ». Plus importants encore sont ceux qui portent, vers l'énorme ventre que constitue la capitale, vins, grains, bois, viande... Pour être moins spectaculaires, les données sont les mêmes pour toutes les autres cités, pénétrées d'une part de vie rurale - le cheval et les porcs à l'intérieur des murs d'autre part ouvertes par de multiples chemins, où s'installent les octrois, sur les jardins et la campagne proche ou lointaine. La banlieue naît et se développe au hasard des commodités d'accès (M. Devèze, La notion de banlieue, dans Les villes, p. 153-158).

La fonction politique et administrative apparaît essentielle au cours des siècles avec le développement de la monarchie administrative dans ses multiples tentacules fiscales, judiciaires, militaires, religieuses ou universitaires.

Pour Paris la démonstration a été brillamment faite au moment des deux colloques, Paris, fonctions d'une capitale, Hachette, 1962 et, Paris, croissance d'une capitale, idem, 1961. Resterait à faire le même travail travail pour d'autres villes importantes, futures métropoles régionales en of l'autres villes importantes, futures métropoles régionales en général, en pondérant ces fonctions, en s'efforçant d'établir les temps forts et les limites, en fonction également des données élémentaires de le les limites, en fonction également des données élémentaires de le les limites, en fonction également des données élémentaires de la vylus siècle. de la cartographie en attendant le grand « moment » du xviii siècle. On en retrouvera les éléments dans les études méthodologiques et les monographies urbaines de I.P. Bardet sur Rouen, M. Garden sur Lyon (1970). Bardet sur Rouen, Melun P. Guillaume (1970), P. Deyon sur Amiens (1967), Lachiver sur Melun, P. Guillaume

sur Bordeaux au XIX^e siècle..., J.P. Poussou sur Bordeaux aux XVII^e

(P. Chaupu, Histoire sociale, La durée l'a sur Bordeaux au XIX Siecte..., Histoire sociale. La durée, l'espace et et XVIII siècles... (P. Chaunu, Histoire sociale. La durée, l'espace et XVIII siècles... (P. Chaunu, P. Perrot sur Caen L'espace et et XVIIIe siecles... (r. Chauld, 1974), P. Perrot sur Caen. L'ensemble l'homme à l'époque moderne, Sedes, 1974), P. Perrot sur Caen. L'ensemble l'homme a l'epoque mouerne, de la France urbaine réalisée sous la direction est repris par l'Histoire de la France urbaine réalisée sous la direction est repris par l'Histoire de la Renaissance aux Révolutions de G. Duby, t. IV, La ville classique, de la Renaissance aux Révolutions de G. Duby, t. IV, La vine chaosigne Roy Ladurie). Là comme ailleurs, (sous la direction d'Emmanuel Le Roy Ladurie). Là comme ailleurs, la démographie est au cœur du problème.

sation

qui n

chevo

vaux

notar

pour Nor

de l

(en

tra

7710 va at

p

1

La ville est l'endroit où l'on parle, où l'on montre et « se montre » : elle rend libres, selon la belle formule germanique, ceux qui empruntent ene rena nores, scion la condèle », celle de René Gandilhon, Saltimbanses chemins. Une étude « modèle », celle de René Gandilhon, Saltimbanses chemins. ques et comédiens aux foires de Reims (xvII°-xvIII° siècles), dans les Mémoires de la Soc. d'agric... du département de la Marne, t. XCV (1980), p. 121-165).

Voyages et moyens de transport

Reste à évoquer la littérature nombreuse et pittoresque qui s'attache aux voyages. Rappelons l'intérêt du Colloque international du C.N.R.S. organisé à Marseille par le C.M.R. 17 sur La découverte de la France au XVII^e siècle (25-28 janvier 1979). Précisons quelques caractères et cette « France en mouvement »:

Une grande opposition, sédentaires et « nomades » : Rec le xvie siècle, se fortifie le goût des voyages; pourquoi? la variété des motivations égale celle des voyageurs. En dehors des « voyages légendaires » (Montaigne, Erasme, Palissy, La Fontaine, Molière...), un décompte des voyageurs qui, du 22 novembre au 30 avril 1722, ont fait enregistrer leur passage à Amiens donne, sur un total de 360, un groupe nombreux constitué par les marchands en route vers les foires, puis viennent les ouvriers en quête d'ouvrage, cheminant à pied, portant leurs outils et leurs bagages ; une vingtaine d'officiers dont le receveur général de la Généralité, roulent chaise ou carrosse vers Paris ; enfin quelques silhouettes anonymes de soldats, religieux ou pèlerins en route vers Notre-Dame de Liesse ou Rome (P. Deyon, Amiens..., p. 88). Les études de ce genre, partant de l'anonymat, devraient être multipliées.

Sans être une aventure, le voyage reste souvent aléatoire et sertile sinon en événements, du moins en surprises : Surprises nées, moins des guerres, révoltes... qui n'incitent pas au départ, que des faits accessoires qui naissent de l'absence ou de la mauvaise organisation générale des transports ; l'on y trouve, avant l'apparition des Messageries, une foule d'artisans indépendants. Deux éléments entrent en ligne de compte : les moyens de transport employés : chevaux, coches et carrosses : les auberges ou relais.

Les moyens de transport sont variés dans leur vitesse et dans leur prix : Au premier plan demeure le cheval même si son usage tend à diminuer au xvii siècle au profit du coche et du carrosse. Son utilisation a donné lieu à divers travaux pas toujours orientés dans le sens qui nous intéresse. Un ouvrage de base de R. Musset, De l'élevage du cheval en France, Paris, 1917. Au xviii siècle, ont paru différents travaux : les tentatives d'introduction des haras conduisent à des échecs notamment en Alsace (G. Livet, L'intendance d'Alsace..., p. 194, 557-560). pour la Normandie, M. Bouvet et P.M. Bourdin (Cahier des Annales de Normandie, nº 6, Caen, 1968), pour la Lorraine, R. Parisot (Histoire de la Lorraine, Paris, 1922), pour l'Auvergne, Abel Poitrineau, op. cit. (en « Basse-Auvergne, pays de culture à bœufs et à vaches, les chevaux ne font pas absolument défaut », p. 291). Plus importants pour les transports, sont les mulets et bien souvent les ânes (P. Mazon, Les muletiers du Vivarais). E. Leroy-Ladurie note le déclin des petits chevaux du Midi, les barbes. « Sans doute à cause des nouveaux emplois aux temps modernes, surtout à partir du xvii siècle : chevaux de poste pour les relais, nouvellement institués, chevaux de carrosses, après 1650 : chevaux réquisitionnés pour tirer l'artillerie du roi... Bons chevaux encore pour fabriquer les mulets, toujours plus nombreux dans les fermes où ils remplacent les bœufs... La redoutable cavalerie espagnole est mal en point... Une seule ressource : le Nord : de longue date, certains circuits sont en place : étalons de Franche-Comté qui descendent aux bires de Lyon ... » (op. cit., p. 116-117).

Insistant sur le fait qu'au xvii siècle l'usage de la voiture se répand dans toute l'Europe, Joseph Jobé, en des pages et des croquis bien venus, donne l'essentiel de l'évolution (Au temps des cochers, Histoire illustrée du voyage en voiture attelée, Paris, 1976). Comme l'écrit l. Bonnerot (Les routes de France, p. 99), l'usage des voitures a fait plus pour l'amélioration des routes que deux siècles d'édits et de lettres patentes. Une date dans l'histoire : l'entrée à Paris le 22 octobre 1405 d'Isabeau de Bavière, dans son chariot branlant, première voiture suspendue dont la caisse couverte de drap d'or reposait sur des soususpendue dont la caisse couverte de drap d'or reposait sur des soususpendue dont la caisse couverte de drap d'or reposait sur des soususpendue dont la caisse couverte de drap d'or reposait sur des soususpendue dont la caisse couverte de drap d'or reposait sur des soususpendue dont la caisse couverte de drap d'or reposait sur des soususpendue dont la caisse couverte de drap d'or reposait sur des soususpendue dont la caisse couverte de drap d'or reposait sur des sous de bois qui se dressaient au-dessus des essieux.

Rôle du spectacle, de l'imitation, de la mode : pour imiter le luxe des Rimini et des Sforza, les seigneurs français veulent parader dans les carrosses ou carroches et les coches rapportés d'Italie (1584) : leur richesse égale leur incommodité. Les transformations techniques ne tarrichesse égale leur permettent de sortir de la capitale : perfectionnement dent pas et leur permettent de sortir de la capitale : perfectionnement de la suspension, mobilité de l'essieu autour d'une cheville, pour franche les courbes, allégement du coffre auquel on ajoute une capote à souffle mobile rendent possibles les voyages à travers la France : la route incertaine doit s'adapter au roulement des voitures.

Les diligences et les coches d'eau assurent le transport par eau des personnes. C'est à Chalon que les voyageurs venant de Paris quittent la route pour s'embarquer sur la Saône. Le 18 juillet 1711, arrive à Chalon Jacques-François Edouard, fils de Jacques II d'Angleterre; les Chalon Jacques-François Edouard, fils de Jacques II d'Angleterre; les

vip e et mble ction tions curs,

tent bans les

R.S. ce au cette

dec le des légenle des légenle de le des le des légenle de le des l

fertile
pins des
pessoires
rale des
ne foule
pte : les
ses : les

ians leur age tend son utilitroupes s'embarquent également, de même les forçats pour les chaînes troupes s'embarquent égarchiens d'embarcation sont utilisées. Les diligences sont du Midi. Deux sortes d'embarcation sont utilisées. Les diligences sont du Midi. Deux sortes d'embarcation sont utilisées. Les diligences sont du Midi. Deux sortes d'embarcation sont utilisées. du Midi. Deux sortes d'ontour des bateaux légers qui peuvent transporter 8 à 10 milliers de mar. des bateaux legels qui per la correspondance est assurée avec la chandises et de 20 à 24 voyageurs. La correspondance est assurée avec la chandises et de 20 d 2. de 20 d 2. de la chandises et de 20 d 2. de 20 les siens, marche avec la plus grande célérité au moyen de 6 à 8 chevaux souvent relayés et allant toujours au trot. Le départ a lieu 5 fois par semaine de Chalon, 6 sols contre 4 sols de coche, les hommes d'affaires allant ou venant de Lyon l'empruntent fréquemment. Les coches d'eau, voitures beaucoup plus lourdes, conduites par 8 chevaux marchant au pas, pouvaient transporter 150 à 200 voyageurs et 60 à 80 milliers de marchandises. La Compagnie des Messageries royales jouit d'un monopole légal pour le transport des voyageurs mais les tarifs élevés provoquent des plaintes au xvIIIe siècle (G.R. Bucher). Justin de Pas a étudié « les coches d'eau de Saint-Omer vers Dunkerque et les autres villes de la Flandre maritime aux xvIIIe et xvIIIe siècles » (Soc. Dunkerquoise d'encour., 1907); le service remonte au xve siècle, d'abord entre Saint-Omer et Bergues, étendu plus tard jusqu'à Dunkerque. De Jarques vont de Calais et Gravelines à Saint-Omer.

Marc Besson s'est penché sur le sort de la « Cavernière » d'eau libournais qui hanta les rives de la Dordogne du Moyen Age jusqu'en 1825 (Rev. hist. arch. Libournais, t. XXV, 1957). F. Jaupart a fait une communication à la Société d'études sc. de l'Aude sur « la barque de poste sur le canal du Midi de 1673 à 1859 » (1962). A. Benoît a étudié le carrosse d'eau de Lille à Douai (M. Comm. Nord, 1938). Le coche d'eau utilise le halage par les chevaux à la remonte comme à la descente. Vers l'amont, au départ de Paris, existent près de 15 services hebdomadaires. Les services de l'Yonne et de la Seine sont relayés par les coches des canaux de Briare, d'Orléans et de Dordogne, puis par les coches de la Loire et de Saône, descendant ensuite le Rhône (F. Beaudoin, Paris et la Batellerie..., p. 14). Seuls l'élargissement et l'empierrement des chemins de halage permettent l'utilisation systématique des chevaux et l'augmentation de taille des bateaux ; dans le cas de la circulation avale de Paris, le chenal passe sans cesse d'une rive à l'autre de la Seine, du fait des méandres et des îles ; les bacs sont indispensables pour faire franchir la rivière aux chevaux, jusqu'à 40 fois entre Rouen et Paris ; la durée du voyage est d'un mois en moyenne.

Reste le fait que la grande route — quand elle existe — ne suffit pas à assurer la prospérité du pays ou à développer par réseaux successifs le goût des voyages : encore faut-il que les mentalités s'y prêtent : c'est ce que rappelle François Lebrun dans Les hommes et la mott en Anjou aux XVII^e et XVIII^e siècles, Paris-La Haye 1971 : « Indo-

lents parce qu'il est aisé d'être heureux... » (p. 126). Faut-il le regretter? La longueur du voyage, sa durée, la lenteur des véhicules, la faible distance parcourue dans la journée exigent des arrêts, plus ou moins

înes

sont

nar-

c la

met

aux

par

res

au.

au

10-

a

es

21-

re

ne

rt

a

ne

is

nt

RΟ

S-

硼

rt

18

fréquents, dans les auberges ou hostelleries qui fleurissent dans les villes ou le long du chemin. Quelquefois elles tiennent lieu de relais de postes; nous en reparlerons. La plupart sont des auberges rurales, lématique. Leur importance est extrême pour la connaissance de la société française : le plus souvent les auteurs se contentent d'évocations pittoresques. M^{me} de Sévigné, sans cesse en déplacements, parle des petites auberges où l'on ne trouvait pour tout lit que de la paille fraîche, « sur quoi nous avons couché sans nous déshabiller » (Colloque de Marseille).

Dans ce domaine de la recherche encore mal exploré, le recours aux actes notariés doit être systématique. On lira avec profit les pages de J.P. Poisson dans Les actes notariés. Source d'histoire sociale, Colloque de Strasbourg, p. 17-30, Publ. Soc. Sav. d'Alsace, Istra, Strasbourg, t. XVI, 1979.

L'étude de l'activité économique proprement dite est exclue de ces Journées. Rappelons cependant deux titres fondamentaux : Transport et voies de communications, coll. de Dijon, 14-15 mars 1975, Cahiers de l'Association Interuniversitaire de l'Est, t. XVIII, Dîjon, 1977 (en dépôt chez Istra, 15, rue des Juifs, Strasbourg) et J.Y. Tirat, Circulation et commerce intérieur dans la France du xvII^e siècle, dans XVII^e siècle, 20^{es} 70-71, 1966, p. 65-79. Un bon exemple dans ce domaine de « décollage » dû au réseau routier dans Georges Frèche, Toulouse et la région Midi-Pyrénées au siècle des Lumières, vers 1670-1789, Paris, éd. Cujas, 1974 (C.R. Daniel Ligou, dans Rev. Hist. mod. et cont., t. XXV, avriljuin 1978). Voir aussi J.-P. Poussou, Sur le rôle des transports terrestres dans l'économie du Sud-Ouest au xVIII^e siècle (Annales du Midi, 1978, p. 389-412).

4. La route et les conditions historiques : un héritage valorisé

« L'Angleterre s'est passée, jusqu'à une époque récente, d'une administration des voies de communication. Au contraire, en France, les gouvernants ont admis, de très bonne heure, qu'un service des Ponts et Chaussées était indispensable. »

Cette citation de Jean Petot. Histoire de l'administration des Ponts et Chaussées. Paris, 1958, p. 9, est juste quant au principe, mais doit être nuancée dans les motivations données par l'auteur : ce dernier voit l'origine de cette volonté de remédier à la difficulté des transports dans la lenteur des communications, leur prix exorbitant, et, partant, la paralysie du commerce intérieur. Ce ne sont pas, à notre avis, des considérations économiques qui sont à la base de l'intérêt provoqué chez les gonvernements par l'état des voies de communication, mais au

et

0

ê

j

départ, des intérêts politiques. Politique intérieure, et ce sera la création départ, des intérêts politiques politiques intérieure, et ce sera la création départ, des intérêts politiques départ, des intérêts politiques. Total la création des relais de postes qui transformeront ipso facto un certain nombre de des relais de postes qui transformeront et ce seront les nécessités de des relais de postes qui transferieure, et ce seront les nécessités d'amé grands itinéraires ; politique extérieure, et ce seront les nécessités d'amé grands itinéraires ; politique extérieure, et ce seront les nécessités d'amé grands itinéraires; politique exteriores et, plus encore, pour ces transports nagement pour la marche des troupes et, plus encore, pour ces transports nagement pour la marche des troupers, de ravitaillement et bientôt les lourds que sont les convois d'artillerie, de ravitaillement et bientôt les lourds que sont les convois d'arrivers de conomiques ne viendront que plus tard voyages royaux. Les intérêts économiques ne viendront que plus tard voyages royaux. Les interets controlle du système, l'œuvre de Colbert et les vues de Vauban.

L'instrument propulseur : la poste aux chevaux

« Service public chargé de fournir les montures aux courriers de la Poste aux lettres, aux voyageurs en voiture ou à cheval, aux entreprises rapides (publiques ou privées) de transports en commun » : mis en place dès le xive siècle, étoffé sous Louis XI et aux siècles suivants, le service de la poste aux chevaux, distinct des messageries et diligences. comme de la simple poste aux lettres, a joué un rôle important dans la vie économique et sociale de la nation. Aucun historien n'a cependant fait sur lui une étude d'ensemble. L'ossature en est constituée par les relais disposés sur les principales routes, système qui prendra un développement important et trouvera son apogée dans le premier quart du xixe siècle. Au moment de sa disparition devant la concurrence des chemins de fer, la poste aux chevaux disposait de 1 800 relais, 20 000 chevaux, et 5 000 postillons dispersés dans toute la France. En dehors de l'histoire de la poste proprement dite du même auteur, un travail fondamental existe pour la période qui nous intéresse : Vaille Eugène, Les maîtres de poste et les routes postales sous l'Ancien Régime, I. De 1464 à l'an 1600 ; II. Au xvIIe siècle ; III. De l'an 1701 à la Révolution. B. Inf. Docum. Statist., I, nº 6, 1937, p. 35-75, II, nº 7-8, p. 39-92, III. nº 9, p. 28-88 ; I. « Les premiers chevaucheurs tenant la poste du Roi » datent de Louis XI. Les routes postales d'après la liste de 1584 (résumé sans nom du titulaire). Importantes annexes. II. Etudes approfondies des exemptions accordées aux maîtres de poste, de leurs gages, de leurs droits, de leurs obligations. Surveillance par le contrôle général. « Catalogue... des postes qui sont au long des routes » de 1636. III. Même plan que II pour le xviii° siècle. La partie « routes postales » ne fournit que des exemples, nombreux il est vrai.

Les réalités locales sont étudiées dans différentes monographies, que en France, Revine des B.T. n. en France, Revue des P.T.T., nº 4, 1961, p. 32-35 (« qui n'a éveillé aucune vocation spéciale sembles : vocation spéciale, semble-t-il ») et Bibliographie critique de l'histoire postale française 2 t Montre l' postale française, 2 t., Montpellier, 1970. Citons à titre d'exemple, sinon de modèle, une des dernières par les les des dernières par les des des dernières par les dernières par les des dernières par les dernières par les dernières par les des dernières par les dernières p de modèle, une des dernières publications de ce type : Madeline Fouche. La poste aux chevaux de Paris et ses maîtres de poste à travers les siècles, Paris, Nouv. éditions latines, 1975. Notons l'intérêt de la revoc Diligence d'Alsace, organe des Amis des P.T.T. de la Région Alsace,

réation bre de d'aménsports tôt les is tard

pert et

ers de entre-: mis ivants. gences, t dans endant par les évelopart du ce des 20 000 dehors travail Eugène, , I. De olution. 92, 111. lu Roi » (résumé dies des de leurs . « Cata-

hies, que les Postes lé aucune l'histoire ple, sinon le Fouché, ravers les la revue les la revue les Alsace,

eme plan

irnit que

et des travaux de F. Thouvignon sur la poste aux lettres dans le Sud-Ouest aquitain (Bull. Soc. de Borda, 1946-1974).

L'institution du Grand Voyer de France

« Décision nouvelle et hardie », dit avec raison Jean Petot (p. 45), plus encore sur le plan des principes que sur celui — prometteur peutêtre — des réalisations. Le texte de la création est dans Isambert, t. XV, p. 222-224; les considérants du plus grand intérêt des Pièces justificatives, Vignon, t. I, p. 89 sq; la métaphysique du projet dans les Oeconomies royales de Sully (édit. Petitot, t. V, p. 207), y compris le grand projet de « la navigation des mers océane et Méditerranée, de l'une dans l'autre ». Reste à souligner le hiatus qui existe entre la volonté politique qui est indéniable et les difficultés de réalisation.

Un fait au départ sur lequel on n'a pas toujours insisté: la connaissance profonde du pays que possède Henri IV dans ses courses du Béarn en Normandie, d'Auvergne en Champagne. Dès le lendemain de l'entrée à Paris (22 mars 1594), la remise en ordre des routes fait partie intégrante du retour de la paix et de la reconstruction du pays. En avril 1594, la création des surintendants des coches publics soumet à son contrôle les entreprises privées, sans faire encore des messageries un service public. On va de Paris à Orléans, Rouen, Amiens, deux fois par mois pour un écu et quart. Le 5 mars 1597, l'établissement de relais de chevaux de louage permet aux voyageurs et aux marchands de trouver, de traite en traite, c'est-à-dire toutes les douze ou quinze lieues, des chevaux de rechange marqués d'un H fleurdelisé qu'ils pouvaient louer pour 20 sous tournois; la réunion des relais aux postes en août 1602 simplifie et accélère le service des lettres et des voyageurs.

La nomination de Sully rentre donc dans un plan d'ensemble : les réalisations ne seront que fragmentaires et doivent être étudiées comme telles : le Pont-Neuf, terminé sans la statue du roi, le pont de Rouen, le pont de Blois, celui de Châtellerault. Chacun d'eux mérite une étude particulière. Une monographie importante, celle de J. Pinsseau, Le canal Henri-IV ou canal de Briare, déjà citée, et pour une région, celle dont Sully était gouverneur, l'étude classique de P. Boissonnade, Les voies de communication en Poitou sous le règne de Henri IV et l'œuvre du gouvernement royal, 1908. Une voie fructueuse a été indiquée par M.F. de Mallevoue, Les actes de Sully passés au nom du roi de 1600 à 1610 par devant maître Simon Fournyer, notaire au Châtelet de Paris, 1911. On y joindra de N. Valois, L'inventaire des arrêts du Conseil d'Etat (règne de Henri IV), 2 vol., 1886-1893.

En 1609 à la demande du roi, c'est la reprise du projet « pour la conjonction des trois mers sans être sujet à détroits, caps, raps, pointes ni manches ». Sans doute les résultats sont modestes : en l'absence d'un corps d'ingénieurs, les trésoriers de France se contentent de l'assis-

tance d'architectes, de maçons, de charpentiers pour la partie technique, or administration et exécution sont inséparables : les finances sont le lien permanent et nécessaire. Qui paye ? qui commande ? qui exécute ? Ce qui demeure, c'est la force d'inertie des seigneurs et péagers ; en

Ce qui demeure, c'est la format la faction de la Contract la charge de Grand Voyer est supprimée par Richelieu, pourtant largement ouvert aux réalités économiques, mais plus sensible, peutêtre, aux réalités maritimes. Les unes et les autres pouvaient-elles être distinguées? En 1607 un texte de référence a été élaboré, l'édit de décembre, premier Code de la Route.

La prise en main par l'Etat (1576-1775)

L'administration postale en voie de développement étatique (maître des courriers et fermier des postes) s'efforce de mettre la main sur les messageries existantes. Pendant deux siècles, messagers des villes et de l'Université ont joué un rôle important, lié à la route, à leurs déplacements, à leur rythme de voyages. On les retrouve dans les archives communales. Les messagers de « guerres » apparaissent pendant celles-ci. Les messagers se défendent contre leurs rivaux : les courriers de la poste qui sont seuls en droit d'amener des étrangers à la Cour; les propriétaires des coches qui leur font défendre, par différents arrêts, de mener avec eux plus de trois personnes et, surtout, de s'adjoindre aucun véhicule, sauf une charrette dépourvue de montants latéraux avec une simple couverture de toile.

La création en 1576 des Messageries royales et leur extension à l'ensemble du pays ouvre une période de conflits : en 1719 la lutte est terminée avec l'Université de Paris. La Ferme aux Postes s'engage à verser par an le 1/28e du montant de son bail à l'Université qui lui cède ses services. Les documents sont judiciaires, ex. : du 4 nov. 1651. l'ordonnance portant défense aux messagers de Rennes, Nantes et Angers à Paris, d'établir des relais sur leur route, différents baux des messageries (à Reims, à Lille, à Angoulême). Les messagers protestent contre l'installation de nouveaux bureaux de poste ; ils obtiennent en 1649 un arrêt du Parlement de Paris qui interdit l'établissement de la poste à Troyes, Beauvais, Reims, Le Mans, Laval, Cognac, Mâcon, « étant donné qu'il n'y an annuel de la laval, Cognac, Mâcon, « étant donné qu'il n'y en avait jamais eu auparavant ». Même l'établissement des diligences ne torit ». des diligences ne tarit pas l'activité des messagers qui subsistent jusques vers la fin du riens de l'activité des messagers qui subsistent jusques vers la fin du règne de Louis XV : il leur reste en effet toutes les villes moyennes que ne desservaient ni carrosses ni fourgons, mais l'entreprise a changé de style : l'ancien messager est devenu patron, et celui qui court est de l'ancien messager est devenu patron. et celui qui court est devenu « cavalier des messager est devenu premier.

L'organisation des messageries, entreprise privée et service publica a marché de pair avec le développement économique et culturel du

pays au xvIII^e siècle, avant la fusion, sous Louis XVI, de toutes les entreprises de transport en une administration unique avec remboursement du prix des offices, multiplés au début du siècle.

L'œuvre de la Monarchie louis quatorzième

Elle est en général confondue avec l'œuvre de Colbert : c'est sinon une erreur, du moins une vue partielle des choses. Colbert meurt en 1683 et l'on connaît les vicissitudes de l'action gouvernementale jusqu'à la mort de Louis XIV. D'autre part une autre date importante dans ce domaine est constituée par la nomination de Louvois qui réorganise le service en qualité de surintendant général des postes en 1668. Enfin de façon continue s'exerce l'action de Vauban dont les Oisivetés, au même titre que la Correspondance des Intendants avec les Contrôleurs généraux, sont riches de notations en matière de communication.

T

nt

rs

4

de

ın

ne

a

est

à

lui

51.

ers

ssa-

ntre

649

oste

stant

ment

ques

s les

mais

ervice

ublic, el du

Nous n'y insisterons pas. Rappelons seulement l'intérêt d'études récentes. L'une a un caractère général, André Rémond, Economie dirigér et travaux publics sous Colbert (Rev. d'hist. éco. et soc., 1959, nº 3). qui note l'importance de la grande dépression économique généralisée qui affecta l'Europe occidentale du milieu du xvII° siècle aux années 1730. L'auteur juge de cette façon la politique des voies de communication de Colbert : une politique résolument étatiste ; la restauration du réseau routier et fluvial a été financée par les crédits budgétaires, pour une économie de puissance confondue avec la grandeur royale; une différence majeure existe entre cette théorie et les actes : les chemins ne sont qu'un des aspects d'une œuvre fiscale de refonte du protectionnisme mercantile, d'un capitalisme dirigé; on ne trouve ni socialisme d'Etat, ni justification valable de la dictature du travail. Et de conclure : « moderne » par la première ébauche doctrinale de synthèse sous l'impulsion de l'Etat, la politique d'économie dirigée de Colbert manque son but. La route? un problème de financement. (Pour les systèmes d'emprunts, cf. Clamageran J.J., Histoire de l'impôt en France, t. II, Paris, 1868, et Gomien, La politique douanière de Colbert, Paris, 1903, avec tableaux comparatifs.) L'autre étude plus spécialisée mais dont l'intérêt s'explique par cette déclaration de Colbert : « attendu que toutes les généralités profitent également de la réparation des chemins de ladite généralité de Paris qui est le centre de leur commerce » ; il s'agit de la thèse de lettres, Paris, 1953 (dact., 3 vol.) de M. Maître Henry, L'administration et les trayaux des Ponts et Chaussées dans la généralité de Paris sous le règne de Louis XIV, citant Delamare, Traité de la Police, 1. IV. De la construction des grands chemins et des ponts et chaussées, p. 478-492 (pour la législation).

En 1693 paraît le premier ouvrage consacré aux techniques de la route : Le traité de la construction des chemins, par H. Gautier, qui aura de nombreuses éditions. En 1713 s'esquisse une nouvelle administration

qui sera celle des Ponts et Chaussées, nouvel esprit plus peut-être que qui sera celle des Ponts et Charles et Boisguilbert se retrouvent : et surtout le nouveaux moyens. Vauban et Boisguilbert (1646-1714) poi nouveaux moyens. Vauvair et Boisguilbert (1646-1714), précurseur second, Pierre le Pesant, seigneur de Boisguilbert (1646-1714), précurseur second, Pierre le Pesant, seigneur de Boisguilbert (1646-1714), précurseur second, Pierre le Pesant, seigneur de Boisguilbert (1646-1714), précurseur second, Pierre le resaint, soigne de l'économie la plus moderne (demande globale, circuits, multiplica, de l'économie la plus moderne édités par l'INED de l'économie la plus moderne dités par l'I.N.E.D. : l'un d'analyses teur...), dans les deux volumes édités par l'I.N.E.D. : l'un d'analyses (J. Spengler, Johan, H. Bast...,) l'autre les œuvres connues ou inconnues (J. Spengier, Johan, T. January, « Factums de la France »), dans Pierre de (« le détail de la France », « Factums de la France ») (« le detait de la France de l'économie moderne, Paris, 1966, 2 vol., 1032 p.

90

et

II

Finances, tracés et politique : les péages et la corvée

Les péages créés pour satisfaire le besoin de circulation, semblent, au cours des siècles, lui faire obstacle. Ils deviennent en effet odieux d'autant qu'ils ne paraissent plus indispensables, les écarts les plus grands s'exerçant entre chemins ruraux et voies urbaines.

Les directions du commerce peuvent changer avec les péages : la décroissance de l'une de ces routes, dit un prévôt de Champagne, « tient à ce que les gens qui devaient le péage, s'en vont par ailleurs ». Les efforts et la résistance des uns et des autres entraînent d'étrar : itinéraires : en Franche-Comté, au xv1º siècle, les marchandises gagnes directement les montagnes du Jura par les défilés de Saint-Claude en évitant les péages d'Augerans.

En 1669, Colbert tente une suppression des péages établis sans titres sur les rivières depuis un siècle — pour ceux qui étaient antérieurs. de les justifier par titres au Conseil d'Etat - là où n'existaient point de chaussées, bacs, écluses, ou ponts à entretenir... Cependant, vingt ans plus tard, dans la province du Dauphiné, subsistaient 80 péages. Les arrêts de suppression se succèdent tout le long du xviiie siècle par arrêts du Conseil rendus contre quelques « péages prétendus » sur des fleuves ou des grands chemins par des chapitres, prieurés, hospices, communes, seigneurs grands et petits; ces derniers se défendent, et, suivant leur degré d'influence à la cour, ils obtiennent plus ou moins rapidement satisfaction.

Un exemple éclatant de ce que peut apporter l'analyse des comptabilités péagères se trouve dans différentes thèses de l'Ecole des Chartes et dans l'ouvrage de Vital Chomel-Jean Ebersholt, Cinq siècles de circulation internationale vue de Jougne, Un péage jurassien du XIII au XVIIIº siècle, Paris, 1951.

Reste à exécuter les travaux, soit de façon empirique, soit suivant un plan rationnel. Le premier cas est le plus fréquent ; pour le second, le rouvernament par le second par le secon le gouvernement préfère faire appel, à l'époque de Colbert, au système de l'adjudication. A. Rémond donne des indications et des chiffres. Il n'en reste pas moins que les études sur les corvées royales n'ont pas été menées de façon systématique; elles sont cependant essentielles

eut-être que et surtout le de précurseur multiplican d'analyses u inconnues as Pierre de 966, 2 vol.,

rée n, semblent, effet odieux

ts les plus

es péages : agne, « tient leurs ». Les anges itinégne t direce en évitant

établis sans t antérieurs, taient point et, vingt ans péages. Les le par arrêts des fleuves communes, suivant leur rapidement

des comptades Chartes q siècles de du XIII^e au

, soit suivant ur le second, t, au système es chiffres. Il des n'ont pas nt essentielles car elles conditionnent en partie l'attitude des populations à l'égard du gouvernement : on le verra au moment des Assemblées provinciales et des cahiers de doléances. Souvent sollicité, Colbert est hostile à la généralisation du procédé ; il sait que « les corvées causent toujours beaucoup d'inconvénients », il en réprime sévèrement les abus, ne les trouvant vraiment justifiées que dans le cas des voyages royaux (le juriste Cotelle l'a comparé à Potemkine). Une carte des corvées serait des plus utiles. Elle paraît avoir été inconnue dans les généralités du Sud-Ouest, elle est devenue permanente pour les riverains de la Loire (1668, Petot, op. cit., p. 84). Elle a pesé lourdement dans les provinces de l'Est : Champagne, Lorraine, Alsace, Franche-Comté, Dauphiné. En témoignent les travaux de S.E. Hyenne, De la corvée en France et en particulier dans l'ancienne province de Franche-Comté, 1862 ; R. Werner, Les Ponts et Chaussées d'Alsace...

Conclusions

L'examen même rapide de nos connaissances sur la situation des voies de communication en France aux xv1^e et xv11^e siècles permet deux sortes de conclusions :

- 1. Les premières tiennent au progrès de la recherche depuis une vingtaine d'années, grâce à l'effort des sociétés d'histoire et d'archéologie locales et régionales, à leurs congrès notamment qui permettent les confrontations et les recoupements nécessaires, à l'action également des centres de recherches des Universités, jeunes ou plus anciennes, des colloques et des ministères des P.T.T. (Musée Postal, revue des P.T.T.), des Transports (Voies) et de l'administration des Ponts et Chaussées ; l'on note un intérêt certain en France actuellement pour l'archéologie routière, l'inscription dans le paysage, les bornes, les croix votives, les relais de poste, tous éléments qui accompagnent le chemin.
- 2. Les secondes se situent dans le domaine de la connaissance. Certains faits apparaissent déterminants : l'importance prise par les voies de communication dans la notion de « reconstruction » ; elle explique en grande partie l'attention que leur prête Henri IV et Colbert ; on assiste à une prise de conscience d'un intérêt majeur de l'Etat et des Etats, des collectivités, qui dépasse l'intérêt purement local et immédiat, et la mise en évidence des « freins » et des « moteurs ».

Des « freins » ? Que sont encore les traditions et les situations des « pays » (dans le sens de Vidal de la Blache), aux intérêts divers plus concurrentiels que complémentaires, la diversité des autorités, l'absence de fonds régulier et de continuité, plus dans les décisions que dans l'exécution, la confusion des notions de transporteurs et de marchands, qu'ils soient ruraux ou urbains, souvent l'assujettissement des premiers aux seconds, plus encore, peut-être, l'influence des conditions physiques

et humaines qui place toute cette œuvre sous le sceau de la précarité . et humaines qui piace toute entièrement détruit les réparations que « Les pluies continuelles ont entièrement détruit les réparations que « Les pluies continuents que j'avois fait faire aux chemins, rompu les ponts, enlevé les chaussées » écrit l'intendant de Montauban au moment du voyage des Princes (1701) il les « cède » à Baville, intendant du Languedoc « qui a sur toute sa route, de beaux chemins et des grandes villes » (?). De son côté l'intendant Chauvelin en Picardie, déclare en 1722 : « Les laboureurs s'ingèrent d'étendre leurs labours de manière que les chemins, en beaucoup d'endroits, ne se trouvent que de la largeur d'une voiture... de détourner l'écoulement naturel des eaux et de les faire passer dans lesdits chemins, ce qui les rend impraticables par les ravins, fondrières et bourbiers que lesdites eaux y forment... plusieurs particuliers font des trous sur lesdits chemins pour tirer de la terre ou autres matières. et embarrassant les chaussées de terre, fumier, et décombres qui empêchent le passage des voitures et retiennent les eaux. » Ces textes révèlent la perpétuelle offensive à laquelle sont sujettes les routes de la part, non seulement des conditions naturelles (climat, sol...), mais aussi des hommes riverains qui les attaquent de toutes parts, passagers qui les écrasent de leurs transports, paysans qui aiment le chemin mais caignent la route, par laquelle vient l'autorité qu'elle soit laïque ou ecclés stique. civile ou militaire. La route, c'est celle de la contrainte, de l'impôt, de la milice plus encore que celle du transport. Le chemin suffit pour aller au marché : la voie étroite est seule salvatrice et protège des aggressions

Des « moteurs » ? Le nombre d'hommes et l'essor démographique à certaines époques — « comme des souris dans une grange » a écrit un et la tentative des liaisons inter-bassins, des besoins nouveaux dans tous d'art et aux livres, les progrès des véhicules, une volonté politique enfin, même si elle est souvent déficiente et mal armée.

L'Etat s'intéresse à la route pour des causes diverses : 1° quand il en a besoin (militaire, économique et politique) ; 2° quand il a de qui est fréquent) : le rôle des Etats est, dans ce domaine de la voirie, essentiel ; 3° quand un groupe de pression ou un grand personnage l'y péages, la construction ou le contournement de chemins, l'entretien de ceux-ci.

En général, avant la création dès 1713 d'un service des Ponts et d'Ormesson, peu de choses ont été faites pour tenter de remédier à l'un discontinuité.

femmes accomplissant sous les murs ou à l'intérieur des besognes artisanafemmes accompnissant de les ou ménagères. En matière d'exploitation rurale proprement dite, il ne les ou menageres. En la les initiatives et la gestion appartenaient à chaque fait pas de doute que les initiatives et la gestion appartenaient à chaque abbaye et même aux maîtres des granges : aucune directive n'est venue du Chapitre général. La seule mesure économique importante que fut la permission de vendre du vin et de la laine pour les abbayes qui en produisaient (1195), ne fut curieusement envisagée que sous l'angle des inconvénients que ce trafic pouvait apporter aux granges traversées 15.

Premières entorses au faire-valoir direct (1208-1220)

Mais voici que, coup sur coup, entre 1208 et 1220, diverses décisions considérables commencèrent à ébranler le principe fondamental de l'exploitation des granges en faire-valoir direct par les convers et les salariés. La première entorse au statut de 1134 fut la permission accordée en 1208 aux abbayes de donner à métayage ou sous tout autre contrat les terres les moins utiles et celles qui étaient trop éloignées pour être bien exploitées 16. Sturzelbronn sauta sur l'occasion (1212) 17. Puis, en 1216, une pétition présentée au Chapitre général alla plus loin en demandant la possibilité de donner des terres à des colons séculiers, sans préciser la situation ou la nature de ces terres, et de conclure avec eux des contrats d'élevage, autrement dit l'entière abolition de la législation primitive de l'Ordre en la matière 18. L'affaire dut provoquer pas mal de remous, car la décision fut différée deux fois et ne fut prise qu'en 1220 avec deux limitations : il ne s'agit encore que des granges et des terres « les moins utiles » et elles ne purent être concédées que «à temps», avec le conseil des pères abbés ou des visiteurs 19. On peut regretter cette décision qui sanctionnait l'abandon du système original de l'exploitation grangière directe; du point de vue économique, ce n'était cependant qu'une adaptation nécessaire qui ne devait pas compromettre, si d'autres éléments ne venaient pas interferer, le succès matériel de l'Ordre.

Dégradation au XIIIe siècle

Au xme siècle, la législation sur les granges n'a cessé de montrer la dégradation de leur statut. La règle de la journée de marche de l'abbaye s'est tellement distendue que l'on ne s'étonnait plus en 1255 de ce que Fossanova puisse prétendre avoir une grange à 24 journées 20. Quant à la règle

15. Statuta, 1195: 4 (Abbates qui vina vel lanas habent vendere, provideant ut corum

17. Statuta, 1212: 12

de la distance conserver la 1278 31. En fa tueuse et sup revint sur le 1 mais on laiss: Casanova de pelle pour l'e Alexandre IV messe dans le de l'abbaye paroissial 26.

Les mœ en 1235 la pe Calabre pend convers et les il faut rappe (1269). Des (1231) 29 et l femmes «d'e 1297) 30.

La crise de l'

Mais ces de fond qu'a qu'il est néces de l'Ordre et concurrence (raient à l'Ord dérés comme grave en 1274 temps, l'Ordr

21. Statuta, propter conservat

22. Statuta. 23. Statuta.

24. Statuta.

25. R.P. Chr

26. Statuta,

27, Statuta,

28. Statuta,

29. Statuta,

30. Statuta.

31. Statuta.

32: Statuta, 1

J. Un pamp et Mendiants: Post

evectiones, grangias seu abbatias ordinis per quas transeunt, non gravent).

16. Statuta, 1208: 5 (De terris qui minus utiles fuerint aut sic remotae quod utiliter excoli non possint, sie dienaucat sociale qui minus utiles fuerint aut sic remotae quod utiliter excoli non possint, sic dispensat capitulum generale ut licent iis qui tales habuerint dare ad meshela-tem vel gliter prout company tem vel aliter prout competenter potuerunt).

^{18.} Statuta, 1216: 66 (Petitio illa de terris nostris dandis colonis saecularibus et de societa de la colonis saecularibus et de societa de societa de la colonis de la colonista de la colonista de la colonis de la colonis de la colonis de la colonista della colonista de la tate habenda cum succularibus de animalibus nutriendis).

19. Statuta, 1220: 5 (De grangus et terris minus utilibus ad tempus concedendis...d.